

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 2 SEPTEMBRE 2008**

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 22 août 2008, accompagnée d'un ordre du jour comportant 117 objets

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 35 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme HOUDART, M. MILLER, M. BIEFNOT, ~~M. MARTIN~~, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BEUGNIES, M. BAILLY, M. COLLETTE, M. DEPLUS, ~~Mme OUALI~~,

M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR,

M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, ~~M. MANDERLIER~~,

M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M.,

~~M. LAFOSSE~~, Mme MOUCHERON, ~~M. DUQUENNE~~, ~~M. HAMBYE~~, ~~M. MUZALIA~~

~~WENDASUBIA~~, Mme NAHIME, ~~Mme BRICHAUX~~, Mme JOB, M. TONDREAU,

~~Mme HOCQUET~~, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART,

Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN~~, M. TRANCHANT,

Conseillers

et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Chers collègues, je vous suggère d'ouvrir la séance. Je me dois d'excuser l'absence de Monsieur Nicolas MARTIN et le retard de Madame Danielle BRICHAUX. Les points 2 j) 55, 61 et 98 sont remis. Le PV de la séance précédente est, comme à l'accoutumée, à votre entière disposition. En l'absence de remarques d'ici la fin du Conseil, le PV est approuvé. L'ordre du jour appelle le droit d'intervention d'un citoyen Monsieur Mincke. Pas de Monsieur Mincke...

2<sup>e</sup> objet : POLICE-CIRCULATION

a) Chemin Vert, section non macadamisée longeant le Bois d'Hayon - Réglementation de la circulation. GEP 6002/OB/31

ADOPTE à l'unanimité – 1<sup>e</sup> annexe

b) Mons – Chemins menant au Mont Panisel – Réglementation de la circulation. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 2<sup>e</sup> annexe

c) Cuesmes – rue Hector Delanois – Réglementation du stationnement. GEP 6002/CU/27

ADOPTE à l'unanimité – 3<sup>e</sup> annexe

d) Cuesmes – rue du Travail – Aménagement d'un dispositif strié. GEP  
6002/CU/86

ADOPTÉ à l'unanimité – 4<sup>e</sup> annexe

e) Jemappes – rue des Trois Hurées – Réglementation du stationnement. GEP  
6002/JE/43

ADOPTÉ à l'unanimité – 5<sup>e</sup> annexe

f) Jemappes – rue Mac Donald – Réglementation du stationnement. GEP 6002/JE/85

ADOPTÉ à l'unanimité – 6<sup>e</sup> annexe

g) Nimy – Place de Nimy – Réglementation de la circulation et du stationnement.  
GEP 6002/NI/OD

ADOPTÉ à l'unanimité – 7<sup>e</sup> annexe

h) Mons – rue d'Havré – Abrogation d'une interdiction de stationnement. GEP  
6002/188

ADOPTÉ à l'unanimité – 8<sup>e</sup> annexe

i) Flénu – rue Albert Defrise – Abrogation d'un emplacement PMR. GEP 6002/FL/40

ADOPTÉ à l'unanimité – 9<sup>e</sup> annexe

j) Mons – avenue Général de Gaulle – Création d'un emplacement PMR – GEP  
6002/214

REMIS

k) Mons – rue du Onzième d'Artillerie – Création d'un emplacement PMR. GEP  
6002/416

ADOPTÉ à l'unanimité – 10<sup>e</sup> annexe

l) Mons – Chaussée du Roeulx – Création d'un emplacement de stationnement PMR.  
GEP 6002/318

ADOPTÉ à l'unanimité – 11<sup>e</sup> annexe

m) Mons – rue du Onze Novembre – Création d'un emplacement de stationnement  
PMR. GEP 6002/270

ADOPTÉ à l'unanimité – 12<sup>e</sup> annexe

n) Jemappes – rue du Fort Mahon – Création d'un emplacement de stationnement PMR.  
GEP 6002/JE/53

ADOPTE à l'unanimité – 13<sup>e</sup> annexe

- o) Mons – Chemin de la Vallière – Création d'un emplacement de stationnement PMR.  
GEP 6002/214

ADOPTE à l'unanimité – 14<sup>e</sup> annexe

- p) Cuesmes – rue de Cibly – Création d'un emplacement de stationnement PMR.  
GEP 6002/CU/22

ADOPTE à l'unanimité – 15<sup>e</sup> annexe

- q) Mons – Place des Chasseurs à Pied – Création d'un emplacement PMR. GEP  
6002/76

ADOPTE à l'unanimité – 16<sup>e</sup> annexe

Entrée de Mesdames OUALI et HOCQUET et de Messieurs MANDERLIER,  
HAMBYE et MUZALIA WENDASUBIA= 40 présents

3<sup>e</sup> objet : Projets Convergence – approbation des avis de pré-information relatifs à différentes missions dans le cadre de la programmation des fonds structurels européens 2007-2013. 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> 2008/ Conv/104/Scs

L'assemblée passe au VOTE qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 17<sup>e</sup> annexe

4<sup>e</sup> objet : Objectifs de convergence – missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Approbation du projet comprenant cahier spécial des charges et devis estimatif et détermination du mode de passation des marchés et de l'avis de marché.  
3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2008.Conv.104.400

L'assemblée passe au VOTE qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT , Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE– 18<sup>e</sup> annexe

5<sup>e</sup> objet : Objectifs de convergence – mission de Conseiller juridique – Approbation du projet comprenant cahier spécial des charges et devis estimatif et détermination du mode de passation et de l’avis de marché. 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2008/Conv/569.CJ

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Le point 3 pas de problèmes?

M. François COLLETTE, Conseiller: Si, si. Le sujet est suffisamment important pour l’exposer. Concernant les points trois et les suivants, la mise en œuvre des missions d’assistance à maîtrise de projets sur les convergences admises; concernant l’objet de ces points missions d’assistance à maîtrise d’ouvrage dans la mise au point des fiches de convergence retenues, il faudrait qu’on ait un exposé général.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je veux bien exposer les points les uns après les autres, mais bon ceci...

M. François COLLETTE, Conseiller: Mais non, globalement

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Donc, globalement l’idée est de permettre le début de la mise en œuvre par diverses types d’assistance: tantôt des assistances juridiques, tantôt techniques pour justement entrer dans la phase de préparation des dossiers définitifs. Et pouvoir avoir recours à des experts, à des juristes et à des personnes accréditées. En gros, pour faire simple, le 3 vous voyez que c’est une pré-information, le 4 c’est une mission d’assistance, le 5 c’est une mission de Conseiller juridique. Puis alors, l’église Saint-Nicolas, là aussi c’est l’approbation du projet réactualisé. Vous vous souviendrez que pour Saint-Nicolas il y avait un projet qui était déjà introduit mais qu’il faut réintroduire. Pour le suivant, c’est le traitement des façades, approbation du périmètre opérationnel. Pour le suivant, c’est le prolongement avec le quartier de la gare. Et puis, on poursuit ainsi jusqu’en l’Ancienne Chapelle du Couvent jusqu’au point 10.

M. François COLLETTE, Conseiller: Au point 3, qui est la présentation globale, il est question d'un engagement de l'ordre de 750 000 euros pour l'ensemble des missions d'assistance si j'ai bien compris. Au point 4, il y a une division en 4 lots de 4 missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui peuvent être soumissionnées de manière distincte ou cumulative. Alors le premier montant laisse apparaître un chiffre d'assistance globale de 750 000 euros qui nécessite au minimum un appel d'offres ou une procédure de marchés publics et au point 4 on constate qu'on est, en ce qui concerne les missions détaillées sur les 4 projets, confronté à une proposition du Collège de recourir à une procédure négociée avec publicité et au point 5 quand il s'agit de la mission de conseiller juridique qui s'inscrit pour l'ensemble des projets et dont on ne peut pas déterminer exactement la valeur mais que le point 3 nous donne une idée de ce que cela représente, on en est à une procédure négociée sans publicité alors que si l'on comprend bien les charges qui seront celles du conseiller juridique, on va dépasser largement le plancher au-dessus duquel il faut recourir à mon avis à une procédure autre que négociée. Je sais bien qu'on demande simplement aux avocats de soumissionner sur un forfait horaire et un forfait à l'ouverture du dossier mais on sait bien qu'on va atteindre des montants qui vont dépasser facilement les 50 000 euros. Alors je me pose la question : pourquoi en ce qui concerne ce dossier-là une procédure négociée sans publicité, ce qui veut dire que le Collège peut déjà nous donner aujourd'hui l'identité du bureau d'avocats qui est consulté.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'abord, je vous remercie. Y a-t-il d'autres questions sur ces points?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: J'interviendrai après sur les 7, 8 et 9 mais réglons d'abord ce problème-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien entendu. Pourquoi ce «problème»? Toute question est un problème pour vous... Cette suggestion, cette proposition, ce n'est pas un problème, c'est une très belle réalité. En fait, pour le juriste, la législation permet d'aller jusqu'à 211 000 euros, et donc là on sait exactement ce dont il s'agit et on va consulter plusieurs avocats mais on s'est permis avec bien entendu une certaine audace, je dois le reconnaître, de ne retenir que des avocats que nous pensons être de bons avocats. Et on va les mettre en concurrence. Donc, oui, on ne fait pas un appel général parce qu'il ne suffit d'avoir un diplôme pour être bon. En revanche, pour la première partie, comme on ne connaît pas les montants, on a une estimation mais bon, là la prudence nous oblige à faire la publicité telle qu'elle est prévue, ce qui je pense est

beaucoup plus orthodoxe et conforme à l'esprit de la législation. Vous vous vouliez intervenir sur quel point, Monsieur VISEUR?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Pour 3, 4 et 5 on va s'abstenir

L'assemblée passe au VOTE qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 19<sup>e</sup> annexe

6<sup>e</sup> objet : Objectifs de convergence – Eglise Saint-Nicolas en Havré – Restauration de la façade Sud, du parvis, de la façade Ouest, en ce compris la repose du vitrail – Approbation du projet réactualisé comprenant cahier spécial des charges et métré estimatif, détermination du mode de passation et de l'avis de marché.  
3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2008/Conv/790.300.00.CCA

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Alors le 6, Saint-Nicolas. Pour ce qui concerne Saint-Nicolas. J'imagine qu'il y a des questions. Pas de questions... Je vais quand même parler un peu de Saint-Nicolas parce que c'est quand même important. C'est un des gros projets avec cet échafaudage qui est là, qui est une honte, mais on en connaît les raisons. Vous vous souviendrez qu'il y a eu un premier projet de travaux avec la restauration de l'orgue, la restauration de la façade sud, du parvis et du transept ouest et que ce projet a dû être réactualisé suite aux modifications souhaitées par la commission d'accompagnement pour attribuer les certificats de patrimoine et cela a été approuvé en 2002 par cette honorable assemblée. Alors, depuis lors, l'enveloppe du Gouvernement, vous vous souvenez que le Gouvernement Wallon sur les Fonds Européens a accompli un effort considérable puisqu'il est prévu près de 11 000 000 pour rénover Saint-Nicolas avec alors pour ce qui est présenté ce jour, c'est pour environ la moitié puisqu'il s'agit du démontage de l'orgue, la restauration des façades et le remontage de l'orgue et la deuxième partie se fera ultérieurement. Pour ce qui concerne les subsides: les façades et la tour, on obtiendra 60 %, l'orgue est classé patrimoine exceptionnel, 95 % et la

Région Wallonne a communiqué un taux de 90 % sur l'ensemble de ces travaux dont 40 % sur les Fonds Européens nous interviendrons pour 10 % du total. Donc, c'est réglé. Merci Saint-Nicolas, c'est le cas de le dire.

ADOPTE à l'unanimité – 20<sup>e</sup> annexe

7<sup>e</sup> objet : Objectifs de convergence – Portefeuille « MONS – Au cœur de la Cité : l'espace Grand-Place » - Traitement des façades – Approbation du périmètre opérationnel.

3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2008/Conv/569/GP

ADOPTE à l'unanimité – 21<sup>e</sup> annexe

8<sup>e</sup> objet : Objectifs de convergence – Portefeuille « Mons – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux » - Traitement des façades – Approbation du périmètre opérationnel. 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2008/Conv/569/Gare

ADOPTE à l'unanimité – 22<sup>e</sup> annexe

9<sup>e</sup> objet : Objectifs de convergence – Portefeuille « Mons – Le quartier des Arts et de l'artisanat de création » - Traitement des façades – Approbation du périmètre opérationnel. 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2008/Conv/569/Arts

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur Viseur, je vous en prie.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: On a déjà abordé ce point là en Commission. Les périmètres qu'on a déterminés pour le traitement des façades ne me semblent pas des plus judicieux. C'est-à-dire qu'on part en étoile de la Place jusque dans le bas de la rue d'Havré, jusque dans le bas de la rue de Nimy, etc. alors qu'il me semblerait plus intéressant de faire des boucles, de faire un circuit plutôt que d'obliger les gens, s'ils veulent regagner la Place et sans passer par les rues qui n'ont pas eu droit à la rénovation de façades, ils doivent passer par d'autres rues. De même à la gare, j'ai été étonné que la rue de la Houssière ne soit pas reprise dans le périmètre puisque c'est quand-même le chemin qui va de la gare à Sainte-Waudru et de Sainte-Waudru vers la Place. Je ne demande pas qu'on en fasse plus mais qu'on fasse d'autres choix éventuels. Même chose dans le Quartier des Arts et de l'Artisanat, le périmètre qui est prévu ne va pas jusqu'au Quartier des Arts, sinon en extension s'il reste des sous mais ça veut dire que c'est très peu probable. Donc, voilà ces modifications qui me sembleraient plus intéressantes quitte à laisser tomber autre chose. Je comprends bien qu'on ne peut pas tout faire dans un budget et donc ce sont des choix à faire, mais en tout cas l'idée de faire des circuits puisque c'est aussi pour les visiteurs, pour les touristes qui viennent.

On sait bien quand on visite une ville qu'on n'aime pas tellement revenir sur ses pas, on préfère avoir un circuit à faire. Ca me semblait plus intéressant de le faire dans ce sens-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien, oui Monsieur COLLETTE, je vous en prie.

M. François COLLETTE, Conseiller: j'embraie simplement sur ce qu'a dit Monsieur Viseur et je partage le point de vue qu'il a exprimé qui n'est pas tout à fait le même en ce qui concerne le point 7 et le point 8. Par contre c'est au point 9 qu'effectivement dans le projet qui est prévu avec une redescente de l'aménagement des façades, dans le prolongement d'ailleurs de celle du point 7 à partir du Marché aux Herbes vers la rue des Juifs et la rue des Sœurs Grises; on prévoit une extension possible sur les rues des Fripiers et de Houdain qui sont des rues d'une architecture de bonne qualité actuellement et qui ne me semblent pas nécessiter des traitements alors que la rue Notre-Dame, qui est effectivement comprise, devrait l'être, comme surtout son prolongement qui est la rue du Grand Trou Oudart avec notamment les restes du refuge de l'Abbaye de Crespain qui sont en très mauvais état et qui sont menacés et qui eux, permettent l'accès direct aux abattoirs, au Carré des Arts, à la Maison de la mémoire. Et donc il me semble que si on doit mettre un coût qui va peut-être être plus onéreux à cet endroit, il faut le mettre sur cet axe-là plutôt que sur la croix formée par la rue des Fripiers et de Houdain. C'est une suggestion que je fais pour qu'on soit plus sélectif aussi en fonction de la qualité intrinsèque actuelle par rapport aux objectifs d'uniformisation de la qualité architecturale. Sinon il n'y a pas de difficultés, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: je vous en prie. Il y a-t-il d'autres interventions?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: je crois que, globalement, le groupe CDH peut se féliciter de la poursuite des travaux de rénovation qui ont commencé vers la Grand-Place qui vont s'étendre sur les autres parties de la ville. Petite réflexion ou question, vous êtes certainement plus versé que moi : on a constitué des commissions de rénovation tant au quartier de la gare, qu'au quartier du beffroi, on voit des grands projets qui sortent de terre et c'est très bien mais la commission ne se réunit pas. Alors est-ce qu'elle n'est pas encore efficace? Donc au niveau des commissions de rénovation urbaine qui sont normalement constituées qui sont sur le quartier de la gare, quartier, je dirais, de la Grand-Place, quartier du Beffroi, donc, il y a des grands projets de modification, d'aménagement, je posais la question, parce que je ne sais pas si elles sont déjà entrées en piste Est-ce qu'on ne pourrait pas aussi au sein de ces commissions discuter de ces projets? Je ne sais pas à quelle occasion la consultation de la



commission est importante. C'est tout. Il y a des commissions de rénovation urbaine, est-ce qu'elle doit être consultée ou pas obligatoirement je ne sais pas. Voilà. Puisqu'on les a mises en route, je me dis on pourrait peut-être quelques fois les lancer mais je ne sais pas du tout si juridiquement si c'est opportun et si c'est obligatoire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Obligatoire vraisemblablement pas, mais avant de répondre je cède la parole à Monsieur l'Echevin sauf s'il y avait encore d'autres questions puisque je voudrais répondre avec des détails à vos questions.

M. Richard BIEFNOT, Echevin: très rapidement concernant les commissions de rénovation d'ailleurs vous le voyez dans l'ordre du jour il y a encore toute une série de commissions qui maintenant et pratiquement toutes les commissions seront remises à jour avec l'aval de la Région wallonne et les réunions vont pouvoir commencer. Ceci étant, sur le plan strictement technique et pourquoi ces commissions ne se sont pas réunies jusqu'à présent c'est parce qu'il fallait effectivement que les règlements d'ordre intérieur et les compositions soient avalisés par la Région Wallonne.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: merci, Monsieur l'Echevin. Je voudrais demander qu'on puisse peut-être monter l'écran parce que... D'abord je tiens à vous remercier, je retiens de votre intervention le désir de nous forcer à aller plus loin et je trouve que c'est très bien que le Conseil Communal, en ce compris l'Opposition souhaite qu'on aille plus loin dans ce que l'on fait. Je le considère comme un encouragement extrêmement positif mais je voudrais simplement vous montrer en 2,3 diapositives la cohérence de ce qui se fait et j'imagine que la connaissance que vous avez du Service de l'Urbanisme et du Service des Travaux de notre ville doit certainement vous mettre dans des dispositions de compréhension et d'acceptation et certainement une certaine considération pour ce qui a été fait et pour l'équipe en place. Mais je voudrais quand même rappeler ce dont il s'agit. Si on pouvait montrer la première diapositive, cette première dia c'est le cheminement touristique, commercial et culturel. Vous voyez tous les parcours qui ont été tracés au Centre-Ville. Vous avez là les sites touristiques, patrimoniaux et culturels majeurs. Le deuxième ce sont les sites touristiques d'ordre secondaire et puis le troisième, il suffit de vous repérer aux différentes étoiles que vous devez deviner et nous avons un premier concept qu'est l'ensemble des sites, je dirais susceptibles d'accueillir des touristes. On les voit où ils sont concentrés assez nettement. La deuxième dia, ce sont les zones de convergence que nous avons étudiées ensemble la fois passée,

ce sont les zones telles qu'elles ont été reprises pour présenter le dossier à l'Union Européenne et à la Région Wallonne et puis, ce dont il s'agit, et pour répondre aussi à M. COLETTE, ce ne sont pas les voiries dont on parle, on parle des façades et c'est vrai que quand on aura des moyens, je pense qu'il faut continuer mais il y a déjà pour quelques années même pas pour quelques mois, quelques années de travaux et je ne désespère pas pouvoir aller beaucoup plus loin et encore mieux, mais voyons un peu la dia suivante, ceci, c'est ce qui est proposé aujourd'hui dans les différents points à l'ordre du jour en termes de façades avec toujours la même logique et si on remet ceci dans les dias précédentes, si vous voyez où la rénovation des façades se réalise par rapport à tout ce qui a été fait, bien entendu on peut faire mieux, il peut y avoir de nouvelles boucles, etc. mais objectivement vous mesurez la cohérence du projet et c'est vrai et ça, je dois à la vérité de le reconnaître que depuis le début que nous avons travaillé, rappelez-vous la stratégie, c'était de partir de ce point qu'est la Grand-Place et de radier si je puis ainsi m'exprimer et on le voit d'ailleurs physiquement, les choses évoluent et bien entendu le deuxième point, j'en dirai un mot, dans les prochains mois de la gare où nous allons refaire un travail considérable et repartir et vous voyez par tous ces biais on retrouve alors l'ensemble de la cohérence de ce qui a été prévu. Donc, voilà pour cet aspect façades et les différents points tels qu'ils ont été présentés au Conseil. Moyennant toutes ces explications, les points 7, 8 et 9... Ecolo ?

M. François COLLETTE, Conseiller : On n'est pas tout à fait satisfait mais on dit « oui » quand-même, un « oui » d'encouragement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il faut toujours une phase de non-satisfaction pour aller plus loin, c'est connu même en physique et en chimie !

ADOPTE à l'unanimité – 23<sup>e</sup> annexe

10<sup>e</sup> objet : Objectif de convergence – Ancienne chapelle du Couvent des Ursulines – restauration extérieure et reconditionnement des espaces intérieurs – mission d'auteur de projet – Approbation du cahier spécial des charges – détermination de mode de passation du marché et de l'avis de marché. 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2008/Conv/771/195/AB

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: J'en suis maintenant au point 10: l'ancienne chapelle du Couvent des Ursulines.

M. François COLLETTE, Conseiller : Un petit exposé aussi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

M. François COLLETTE, Conseiller : Je reconnais que je n'étais pas là le 7 juillet quand on en a parlé, mais...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous voulez poser une question ou vous voulez que je vous la présente?

M. François COLLETTE, Conseiller : Présentation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Pas de problèmes. Il s'agit de la restauration extérieure et du reconditionnement des espaces intérieurs et c'est la mission d'auteur de projet. Alors, un peu d'Histoire en octobre 2007 on avait approuvé le projet qui régissait la mission d'auteur de projet pour la restauration extérieure et depuis ce projet a été retenu, comme vous le savez, par le Gouvernement dans le cadre objectif convergence, et à la fois pour la restauration extérieure et l'aménagement intérieur. En fonction de la possibilité de réaliser l'ensemble des travaux et de l'évolution de la réflexion qui montre les liens entre la restauration extérieure et le reconditionnement des espaces intérieurs, au vu aussi des candidatures reçues, de l'intérêt à désigner un auteur de projet qui peut gérer l'entièreté des matières à traiter ce qui représente on pense un gain de temps et de cohérence, il a été décidé d'abonner la procédure qui est relative à une mission d'auteur de projet pour la restauration extérieure uniquement et de relancer une procédure qui vise une mission d'auteur de projet pour la restauration extérieure et l'aménagement intérieur du bâtiment. Je rappelle qu'à l'intérieur il est prévu une salle d'expositions, l'installation d'une artothèque, l'aménagement des niveaux de réserve, bien sûr une installation électrique, chauffage, conditionnement d'air selon les critères actuels, la sécurisation de l'ensemble et un monte-charge et quant à la restauration extérieure : il y a la toiture, la maçonnerie, et le fenestrage. On connaissait certains qui se faisaient « défenestrer » ici, c'est le fenestrage ! L'enveloppe est prévue pour le moment aux environs de 8,5 millions d'euros.

M. François COLLETTE, Conseiller : Justement, la question précise que j'allais poser, parce que la délibération qui nous était soumise faisait état d'une évaluation de 600 000 euros à 12 %, ce qui correspond à un marché de l'ordre de 5 millions. Alors, 600 000 c'est bien l'estimation du coût de l'auteur de projet? C'est bien cela?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: C'est bien cela !

M. François COLLETTE, Conseiller : Ca va. Et pour ça on fait un appel d'offre restreint. C'est toujours un minima, on pourrait s'étendre aussi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: On pourrait étendre mais moi je vais vous dire, dans tous ces travaux, dans le respect strict de la légalité, j'aime beaucoup que les services

puissent faire appel à des entreprises et des gens compétents dont on est sûr de ce qu'ils ont fait. On a eu tellement de blagues, parce que...

M. François COLLETTE, Conseiller : Refaire le BAM avec son annexe !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Le BAM, c'est un concours, c'est encore autre chose et on peut toujours rire. Il n'y a que ceux qui ne font rien, Monsieur COLLETTE, qui peuvent se prévaloir de ne pas commettre d'erreur ou de ne jamais rien avoir à se reprocher mais ils sont inexistantes donc, on assume, on réalise, et parfois il y a des problèmes et on essaie de les gérer ça fait partie de la vie. Avec toutes les blagues que nous avons eues, moi la seule chose que j'exige c'est le respect strict de la législation mais je fais confiance aux services. On a des gens de grande qualité, dans tous les domaines depuis le Service des Marchés Publics, Service des Travaux, Service de l'Urbanisme, et quand on voit que la ville de Mons est citée en exemple un peu partout, je pense qu'elle doit continuer dans cette stratégie.

M. François COLLETTE, Conseiller : Je partage entièrement votre opinion sur cette dernière question.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ma souffleuse me dit que restreindre c'est bien dans le choix d'un certain nombre d'entreprises parce que ces entreprises on pense qu'elles ont les qualités mais il va sans dire que la publicité est générale, elle est publique et elle est européenne mais dans un cadre qui est celui des entreprises que nous pensons être des entreprises de qualité pouvant réaliser les travaux. Madame...

Mme. Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Oui Monsieur le Bourgmestre, je vous l'ai dit quand on était en commission mais j'aime bien de le relever encore ici c'est que ce qui m'avait bien plu à ce moment là et encore maintenant naturellement c'est le fait qu'il y avait une équipe pluridisciplinaire. Je trouve que quand ils peuvent, au cours des travaux, discuter ensemble de reconditionnement des espaces, etc., pour la restauration, c'est beaucoup mieux que d'aller trouver chacun en dehors et de se faire expliquer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: On fait en effet un marché global où les gens pourront avoir ce caractère multidisciplinaire que vous évoquez, bien entendu.

Mme. Anne-Marie MERCIER, Conseillère?: C'est bien ça je trouve.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup.

ADOPTE à l'unanimité – 24<sup>e</sup> annexe

11<sup>e</sup> objet : Projet Phasing-out – Réaménagement du Parc du Château Comtal –  
Approbation des décomptes finaux relatifs aux chapitres 1 et 3. 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2005/773.175

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: J'en suis au point 11, c'est l'approbation du décompte final Parc du Château Comtal, y a-t-il des remarques?

M. François COLLETTE, Conseiller : Il n'y a pas de remarques à proprement parler sur le décompte final, il y a une série d'imprévus et cela dans des limites tout à fait raisonnables. Le problème est que le projet paysagé avait été désapprouvé par mon groupe dans la mesure où il ne tenait pas suffisamment compte de la reproduction au sol ou dans la végétation des anciens bâtiments sous-jacents au parc et dès lors nous n'allons pas approuver ce que nous avons désapprouvé donc nous allons, ici, nous abstenir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je n'insiste pas, vous êtes libres de ne pas approuver, mais les travaux, ils ont été réalisés sur base d'une décision de la Majorité. Ici, c'est le décompte des travaux réalisés. Vous pouvez bien sûr dire oui, non, vous abstenir mais les décomptes sont fidèles à ce qui se fait en fonction des travaux décidés par la Majorité. Donc, c'est une question de cohérence dans les décisions propres au groupe Ecolo ?..

M. François COLLETTE, Conseiller : Exactement ! Nous ne pouvons pas approuver une mauvaise dépense que nous avons estimée mauvaise parce que le projet est mauvais.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ah bon...

L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant

37 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT , Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 25<sup>e</sup> annexe

12<sup>e</sup> objet : SERVICE INCENDIE. Ambulance – remplacement moteur – **procédure d'urgence** – Application des articles L1311-3, L1311-5 et L1222-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – Approbation du projet et du mode de passation du marché – information de la décision du Collège et accord sur la dépense.

SI BE 2008/35201/127-06

ADOPTE à l'unanimité – 26<sup>e</sup> annexe

13<sup>e</sup> objet : Autorisation d'interjeter appel d'un jugement rendu le 18.06.2008 en matière de refus de célébration de mariage. Contentieux/Etatcivil

M. François COLLETTE, Conseiller : La question que je vous ai posée en Commission. Je suis étonné que la Ville interjette appel. Si la Justice a décidé que ces gens pouvaient se marier, je ne vois pas pourquoi la Ville s'obstine à leur refuser, si c'est la Justice qui l'a décidé, je ne vois pas ce que la Ville gagne à aller en appel.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur le Conseiller, d'abord, n'attendez pas de moi des explications de nature morale ou affective. Un, ce n'est pas la Justice qui a décidé, c'est une Instance de la Justice. C'est notre conseil, c'est notre avocat, pour toute une série de raisons que vous trouverez dans le dossier qui propose qu'on interjette appel. Là, si l'avocat le propose c'est pas moi qui vais aller voir si les draps sont chauds ou pas, selon l'expression bien connue. Ecolo dit non ? Et si ça se révèle « blanc » après ? Mais bon... vous dites non ! Je vous rappellerai dans la cohérence, le moment voulu ! CDH ? Front Nat ?

M. André TRANCHANT, Conseiller: Je m'abstiens parce que je ne suis pas au courant de...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bon ! Je vous invite à aller lire le dossier !

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT , Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

3 NON : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

1 ABSTENTION : M. TRANCHANT

ADOPTE – 27<sup>e</sup> annexe

14<sup>e</sup> objet : Autorisation d'estimer en justice afin d'entamer la procédure judiciaire de récupération de créances et d'expulsion des lieux contre une personne redevable envers la Ville de Mons de loyers impayés. Contentieux Rég.Fonc.

ADOPTE à l'unanimité – 28<sup>e</sup> annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: 15 et 16

M. François COLLETTE, Conseiller : On approuve tout ce qui est compte mais voter des budgets en 2008 quand ce sont les budgets de 2007, pour la cohérence on s'abstient sur les points où il est question de budget, c'est-à-dire le 16 et le 18

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Avant d'approuver, une question a été posée en Commission sur la comptabilité de l'Orchestre ; le Comité de Direction, me dit-on, a décidé en effet d'ouvrir à publicité mais la décision se prend définitivement lors du Conseil et au prochain Conseil d'Administration la décision sera prise et vos souhaits seront exaucés.

15<sup>e</sup> objet ASBL PLAZA ART – Centre de Diffusion Cinématographique de Mons – Compte et bilan de l'exercice 2006. Approbation. Gestion f. C/C2006/asbl/023

ADOPTE à l'unanimité – 29<sup>e</sup> annexe

16<sup>e</sup> objet : ASBL PLAZA ART – Centre de Diffusion Cinématographique de Mons – Budget de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/B2007/asbl/030

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 30<sup>e</sup> annexe

17<sup>e</sup> objet : ASBL FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'AMOUR – Compte et bilan de l'exercice 2006. Approbation. Gestion f. C/C2006/asbl/029

ADOPTE à l'unanimité – 31<sup>e</sup> annexe

18° objet : ASBL FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'AMOUR. Budget de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/B2007/asbl/036

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE - 32° annexe

19° objet : ASBL LES AMIS DES MUSEES DE MONS. Compte et bilan de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/C2007/asbl/018

ADOPTE à l'unanimité – 33° annexe

20° objet : ASBL MONS METROPOLE. Compte de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/C2007/asbl/012

ADOPTE à l'unanimité – 34° annexe

21° objet : ASBL ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE. Compte et bilan de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/C2007/asbl/002

ADOPTE à l'unanimité – 35° annexe

22° objet : ASBL ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE. Budget de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/B2008/asbl/002

ADOPTE à l'unanimité – 36° annexe

23° objet : Dossier de mise en conformité du « Projet Bam » en vue de sa reconnaissance par la Communauté française – Approbation. Culture 7100

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur COLLETTE, vous vouliez la parole pour le point 23... non? Ah je pensais. Le 23 de quoi s'agit-il ? Il s'agit de tenter d'obtenir de la Région Wallonne la classification A de notamment le Musée le BAM et de deux autres lieux y associés, parce que les subventions et les interventions publiques sont d'un autre ordre dès que l'on a cette qualification et donc, le dossier qui vous est soumis n'a



d'autre objectif que d'essayer de décrocher la catégorie A. Quand on est en catégorie C, le ministre octroie aux musées reconnus des subventions annuelles en fonction des catégories, l'échelle des subventions... quand c'est la catégorie C, les subventions vont de 5 000 à 70 000 euros, puis B de 70 000 à 250 000 et A de 250 000 à 500 000 euros. Il n'y a pas besoin de vous dire que nous désirions et aimerions être retenus catégorie A. Moyennant ces explications, je suppose que c'est un oui unanime? Sauf objection, c'est oui !

ADOPTE à l'unanimité – 37<sup>e</sup> annexe

Entrée de Messieurs LAFOSSE et BRICHAUX

Sortie de Monsieur BRESART = 41 présents

24<sup>e</sup> objet : Motion relative à la RCA, ses filiales et sociétés sœurs.

Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale Savine MOUCHERON et M. le Conseiller communal Jean-Pierre VISEUR. Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je suis au point 24. Motion relative à la RCA, ses filiales, ses sociétés sœurs, le point est inscrit à la demande de Madame la Conseillère Savine MOUCHERON et de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre VISEUR. Qui commence? Madame Moucheron? Je vous en prie.

Mme. Savine MOUCHERON, Conseillère: Je vous remercie Monsieur le Président. Il s'agit d'une motion que Jean-Pierre VISEUR et moi avons déposée conjointement au nom de nos groupes politiques respectifs. On a fait ça dans un souci d'un objectif commun, c'est-à-dire qu'on est frustré parce que nous n'avons pas eu les réponses à toutes nos questions. Et donc, la motion qu'on dépose ce soir, on espère avoir une position favorable de votre part. L'objectif est double. Le premier est de faire un maximum de clarté sur les dossiers qui ont été traités au sein de la RCA, de ses sociétés filiales et de ses sociétés sœurs. Le deuxième, c'est qu'à l'avenir on ne se retrouve plus face à des situations telles que celles qu'on a du vivre au début d'année et donc c'est de proposer d'insérer un point supplémentaire au sein des statuts pour permettre à l'avenir toute clarté sur les situations et qu'on ne se pose même plus la question. Je pense que c'est dans un esprit constructif que nous proposons la motion de ce soir. Je ne sais pas si Monsieur VISEUR a quelque chose à ajouter.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Je pense que pour la présentation, Madame MOUCHERON l'a présentée. Nous avons reçu sur nos bancs en début de Conseil une proposition de motion amendée, c'est un peu de celle-là que nous allons discuter mais je suppose que vous allez d'abord la présenter puis on discutera de la proposition et de vos amendements.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'abord merci de revenir sur le sujet, de révoquer, en effets, les différents aspects du dossier car j'ai cru comprendre, j'étais tantôt en vacances, tantôt ce n'était pas ma première priorité mais j'ai quand même lu dans les médias – et il faut toujours remercier les médias du travail d'information – qu'il y avait encore un souci et je n'ai pas pour prétention de répondre à tout parce que personne ne peut le faire dans la vie mais je vais quand même profiter de cette occasion pour vous donner quelques indications et espérer en tout cas vous éclairer du mieux possible.

D'abord, avant de présenter quelques éléments visuels pour bien expliquer la portée de la proposition de motion que le Collège dépose après avoir pris connaissance de votre propre proposition, je vais vous lire cette proposition du Collège. Donc, en 2001 a été constituée la Régie communale, puis on considère que Mons-Expo a été constitué le 24 décembre 2002. Considérant – parce que j'y reviendrai tout à l'heure – que la Régie Communale Autonome détient 99,9 % des parts dans la S.A. Mons-Expo, mais dans la S.A. Mons-Rénovation, que je vais réexpliquer dans un instant, la Régie Communale Autonome détient une part sur mille, 0,01 % ! Donc, je répète, la RCA détient dans Mons-Rénovation détient une action sur mille, 0,01 % ! Considérant que rien ne s'oppose à exposer en séance publique, ce que je vais faire, l'ensemble des opérations menées par les RCA et ses filiales ; considérant d'ailleurs que tous les partis démocratiques siègent dans les instances de la RCA ; considérant le respect des règles relatives au fonctionnement des sociétés anonymes et notamment l'article 523 paragraphe 1<sup>er</sup> du Code des sociétés ; considérant, par là même les devoirs auxquels sont soumis les administrateurs dont ceux de la RCA ; considérant, en outre, que ni la Ville, ni la Régie Communale Autonome ne sont actionnaires des deux autres sociétés que nous avons mises au point en même temps que l'installation de Forum Invest et j'y reviendrai, ni la Régie autonome ni la Ville ne sont actionnaires de Mons-Appui qui est l'instrument financier que je vais expliquer, ni de Mons-Revitalisation. Donc là, on n'a rien ! On peut tout, bien entendu, mais on n'a rien ! Et ne peuvent donc imposer aux sociétés commerciales précitées ou à leurs mandataires une diffusion d'informations, on peut le demander c'est que nous allons faire ; considérant que la Ville peut néanmoins

solliciter ceux-ci afin que l'information soit accessible aux administrateurs de la RCA, au sein du siège administratif de ces sociétés. Je pense que d'après les contacts que j'ai, ils pourraient acquiescer à cette demande ; considérant l'obligation de la RCA de soumettre au Conseil Communal un plan d'entreprise et un rapport d'activités annuel; considérant que l'article 19 des statuts de la Régie Communale Autonome, Régie-Mère de Mons-Rénovation, stipule qu'en tout état de cause, il est interdit à tout mandataire de prendre part directement ou indirectement à des Marchés passés par la Régie, fort heureusement ; considérant que cette disposition transpose les principes qui régissent les conflits d'intérêts du Code de la Démocratie Locale ; par ailleurs, considérant l'article L1122-19 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui stipule «il est interdit à tout membre du Conseil et au Bourgmestre d'être présent à la délibération sur des objets auxquels il a un intérêt direct, soit personnellement, soit comme chargé d'affaires, avant ou après son élection, ou auxquels ses parents ou alliés jusqu'au 4<sup>e</sup> degré inclusivement ont un intérêt personnel ou direct ainsi que les points 7 et 8 du chapitre premier des règles de déontologie et d'éthique des conseillers communaux du règlement et du service intérieur du Conseil Communal voté à l'unanimité le 18 décembre 2006 ; considérant tout cela, le Conseil Communal:

-invite les assemblées générales de Mons-Expo et de Mons-Rénovation à insérer dans les statuts de ces mêmes sociétés un article équivalant à l'article 19 des statuts de la Régie Communale Autonome sans préjudice des dispositions du Code des sociétés qui règlent bien sûr les conflits d'intérêts ;

-invite les administrateurs publiques qui siègent au Conseil d'Administration de Mons-Rénovation et de Mons-Expo ;

-d'établir et de communiquer au Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome la liste de l'ensemble des actes immobiliers d'achat, de vente, ainsi que les contrats de travaux et de services passés par les filiales de la RCA, en ce, compris les mentions de l'identité des cocontractants et les montants des transactions immobilières. Le Conseil d'administration de la Régie Communale Autonome communiquera à ce sujet un rapport joint au rapport d'activités de la Régie Communale Autonome qui est soumis au Conseil Communal. Le Conseil sollicite les sociétés anonymes dans lesquelles nous n'avons aucune part, Mons-Revitalisation et Mons-Appui afin qu'elles communiquent les informations qui permettront d'établir au Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome la liste de l'ensemble des actes immobiliers d'achat et de vente, ainsi que les contrats de travaux et de services passés. En ce compris la

mention de l'identité des cocontractants et le montant des transactions, le Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome communiquera à ce sujet un rapport joint au rapport d'activités de la RCA qui est soumis au Conseil et puis, solliciter les assemblées générales de ces deux sociétés pour qu'ils insèrent, mais je crois qu'ils vont le faire, dans les statuts les mêmes articles que l'article 19 des statuts de la Régie Communale Autonome, sans préjudice bien sûr des dispositions du Code des sociétés réglant les conflits d'intérêts. Alors, Mesdames, Messieurs, je vais essayer en quelques minutes de recentrer un peu le débat. Bien, tout d'abord, je voudrais me permettre de vous rappeler ceci : vous vous souvenez qu'en 2001 le Conseil Communal avait examiné l'ensemble des conditions qui accompagnaient l'établissement du centre commercial de Forum Invest. Je ne vais pas revenir sur l'histoire de Forum Invest, tout le monde la connaît, mais pour faire bref, nous avons, à l'époque, estimé que – puisqu'il y avait une volonté de Forum Invest de faire un geste unilatéral à l'égard de ce que je pourrais appeler le bien commun et l'intérêt général – qu'il était plus intéressant pour la ville de considérer que le geste unilatéral qui consistait à mettre à disposition de l'intérêt commun 200 millions de francs belges qu'il était utile d'essayer d'utiliser cet argent pour rénover et pour remettre en activité des cellules commerciales dans l'Hyper-Centre de Mons puisque je rappelle la décennie d'attente de l'arrivée du centre commercial, et puis on avait peur de l'onde de choc de l'activité du centre commercial. Durant toute cette période Mons s'est malheureusement modifiée et le commerce s'est considérablement dégradé avec un nombre considérable de cellules vides. Sur cette base-là, il y a eu alors une grande discussion avec les responsables de Forum Invest et en même temps vous vous souviendrez que l'IDEA voulait investir, à la demande d'un certain nombre de Bourgmestres, dans les centres des principales villes de la zone IDEA, et qu'est-ce qui a été décidé à l'époque ? Il a été décidé de créer 3 types de sociétés commerciales : une société qui s'appelle Mons Rénovation, avec les 200 millions de francs belges, les 5 millions d'euros et comme vous le voyez c'est 99,99 % puisqu'il y a 999 actions de Forum Invest et 0,01 % de la Régie Communale Autonome et à l'époque, et je vous invite à regarder les documents, parce que tout ça est connu, on avait déjà dans cette société indiqué pourquoi elle était créée : elle était créée pour travailler en hyper-centre, réaliser des opérations d'achat, de transformation d'immeubles et les remettre dans le circuit commercial. A cette époque-là aussi, on avait déjà défini les rues, les quartiers concernés, et toutes les rues étaient connues et c'était les rues de l'hyper-centre, d'ailleurs si vous regardez les documents de l'époque,

il y a non seulement toutes les rues, mais après on a même mis la place Léopold, j'ai ça en mémoire très clairement. Ce qui est important et je permet de m'adresser à Monsieur COLLETTE et au groupe Ecolo, entre autre : Ce qui est important pour bien comprendre cette première société, c'est que les 200 millions à la limite peuvent être 200 millions de perdus. Pourquoi ? Parce que le principe était qu'on mettait de l'argent pour faire des opérations que le privé ne ferait pas, en tout cas le privé quand il fait des opérations avec le respect de toutes la législation, avec bien sûr un achat conformément à ce qui va se faire, des travaux avec des factures, etc., quand le privé pour des raisons économiques ne pouvait pas, n'était pas en mesure parce que le prix de vente de l'immeuble était tel ou bien que cet immeuble était racheté par un groupe immobilier qui pouvait garder l'immeuble comme ça vide durant 20 ans parce que c'est un élément du portefeuille à long terme donc l'idée était que cette société MONS Rénovation rachète dans ces conditions-là, rénove, remet dans le circuit à bon compte pour qu'il y ait du commerce de qualité et réduire la quantité de Night Shop et Phone Shop et de commerces et je vais revenir une seconde sur la rue de la Clef dans un instant et bien entendu, pour ces opérations-là, on peut perdre de l'argent et on en perdra. Ca c'est la première société. Donc les 200 millions aident à restructurer une partie de l'hyper-centre, la partie la plus difficile, celle qui par essence, ne semble pas pouvoir être réalisée par le privé. Et donc c'est toute une série d'immeubles, on y viendra. Puis, les gens de Forum Invest, avec REVECO qui est l'immobilière de l'ancien GB, et l'IDEA, ont dit mais puisque vous avec ces montants financiers vous allez mettre un instrument qui va vous permettre de finalement travailler sur l'hyper-centre, sur les bâtiments finalement difficiles ; et bien nous on veut également accompagner le mouvement mais les opérations que nous faisons nous les voulons au moins à l'équilibre. Qu'est-ce que ça veut dire opération ? Ca veut dire achat, rénovation, et puis soit revente soit location, l'idée étant de contribuer à la rénovation de l'hyper-centre et bien entendu dans ce cas-ci le soucis de l'équilibre financier est un souci important : on ne le trouve pas dans Mons Rénovation où le principal souci est la rénovation, ici c'est un accompagnement : on rénove, on revitalise avec des soucis qui sont des soucis tout à fait estimables du commerce. Là dedans la RCA n'a rien à dire, c'est-à-dire qu'il y a un capital de 2,5 millions d'euros mais nous n'y sommes pas et puis nous avons discuté car nous nous sommes rendu compte qu'il ne suffisait pas de faire ce que nous faisons et d'ailleurs je plaide et je continuerais à plaider à Mons Rénovation pour que nous allions jusqu'à louer un certain nombre de cellules et de commerces à Mons car il suffit de se

promener pour se rendre compte que dans certaines rues, et je vais en citer une en particulier, il y a pour diverses raisons un commerce de mauvaise qualité et si on veut que l'hyper-centre retrouve du lustre, soit attractif, on ne peut pas espérer avoir des marques de qualité à côté de « Bazar » qui sont de moindre qualité, voire de mauvaise qualité, en tout cas c'est comme ça que je les juge ; mais comme s'agit du monde du privé, je ne peux pas empêcher à un quelconque propriétaire de louer son immeuble à qui il veut et donc j'ai demandé qu'on examine pour qu'on puisse nous même louer et sous-louer parce que si on pouvait louer en tant que Mons Rénovation et puis sous-louer, nous choisirions alors à qui nous sous-louons et on peut espérer exiger de la qualité dans l'hyper-centre et alors on avait examiné à ce moment-là la situation, on s'était rendu compte que beaucoup de gens ont des idées, ont la volonté de se lancer dans le commerce mais n'ont pas les sous ou pas assez de sous, c'est comme ça qu'on a créé Mons Appui au capital de 1,9 millions qui est en fait pas le microcrédit dans le sens de Jacques ATALI et autre mais qui finalement a pour objet d'aider, de donner un coup de pouce aux gens qui s'installent pour leur commerce et ce coup de pouce vient toujours en complément d'un emprunt dans une banque avec un examen réalisé par les experts de l'institution financière, jamais Mons Appui, même si on n'a rien à dire on sait quand même ce qui se passe : les financements se font sous forme de prêts aux commerçants et c'est toujours fait sur base d'un rapport qui est celui d'une institution financière. Alors, qu'a-t-on fait jusqu'à présent ? et, avant de relire un élément et puis parler de la convention, si vous regardez l'hyper-centre et surtout si vous vous remettez à il n'y pas si longtemps mais ça reste encore vrai, prenons un cas emblématique c'est la rue la Clef, la dégradation de cette rue était inacceptable, c'est une rue essentielle qui fait vraiment partie de l'hyper-centre et je vous avoue que moi-même, j'ai beaucoup discuté avec les acteurs des 3 sociétés parce que je trouvais que dans cette rue-là l'intervention devait être massive et elle doit être massive parce que c'est vraiment un lieu important et vous voyez on a parlé tout à l'heure d'autres rues, vous voyez la rue de la Coupe où les choses se passent pas trop mal, etc., etc. mais là où c'était un véritable désastre c'était au niveau de la rue de la Clef, et donc vous verrez dans un instant, on a beaucoup travaillé. Alors, il y a eu une convention de collaboration d'actionnaires bien connus puisque pour la Régie Communale Autonome, il y avait mon prédécesseur Monsieur CARPENTIER et l'Echevin Monsieur SAKAS et Monsieur COLLETTE et dans cette convention il était prévu ce qui allait se passer pour par exemple, de mémoire, si dans Mons Rénovation les 200 millions diminuent jusqu'à 50 % du capital,

les Forum Invest pour des raisons juridiques pourraient très bien dire à la Ville vous pouvez récupérer et comme à la fin, pour 5, 7 ou 10 ans, mais au bout de 10 ans pour 1 euro symbolique on peut récupérer mais on ne sait pas aujourd'hui si on va récupérer un bien avec une certaine valeur ou bien est-ce que les 200 millions...oui, il y aura de la valeur mais, je discute au moment où nous signons parce que moi les histoires qu'on réécrit après c'est trop facile, les pages blanches qu'on réécrit, moi je vous parle au moment où on signe la convention, on ne sait pas où on va...

et l'esprit avec l'honnêteté, l'intégrité des gens, le travail véritablement remarquable des gens a été de dire, on fait ce mécanisme qui est un mécanisme tout à fait raisonnable et dans la société Mons-Rénovation, le fait d'avoir une action sur 1.000 a permis d'avoir le Bourgmestre ou son représentant à la présidence de l'une des trois sociétés qui est Mons-Rénovation. Alors, si on regarde maintenant les rues, je ne vais pas tout lire, mais bon, c'était la Grand'Place, rue du Miroir, rue d'Havré, rue du Hautbois, etc, c'est l'hyper centre, la Place Léopold, Boulevard Gendebien, tout cela avait été explicité. Dia suivante. Alors, qu'est-ce qu'on a fait ? Voilà. Allons-y, acquisitions, rue de la Clef, Mons-Rénovation a acquis le 26 rue de la Clef en 2005, c'est une maison qui a été achetée à environ 150.000 euros, qui va faire l'objet d'une rénovation et la fin des travaux est prévue pour septembre 2008 et l'objectif c'est une maison commerciale sans habitation, parce que c'est une des grandes difficultés de cet endroit-là, on a quelques idées dont je pourrais vous parler. Autre maison, les bâtiments dont on a tant discuté, il y a 4 bâtiments, le 1, le 3, le 5 et le 7. Pourquoi est-on allé, quand je dis « on » article indéfini, pourquoi Mons-Rénovation a voulu acquérir les 4 bâtiments ? Parce que dans les discussions avec ce que l'on appelle les enseignes moyennes, c'est-à-dire des enseignes de commerces d'une certaine qualité, ces enseignes exigent des superficies commerciales d'un seul tenant qui sont des superficies d'une certaine importance, je ne vais pas citer de nombre parce que je pourrais me tromper, de mémoire j'avais 200 m2 mais bon, je ne me souviens plus avec précision mais en tout cas je me souviens avec grande précision que si on avait uniquement des maisons comme celle du 26, ces enseignes d'une certaine qualité ne viennent pas parce que elles veulent absolument cela. Si vous alliez par exemple à Boston, si vous alliez dans le vieux quartier de Boston, vous verriez des maisons qui ressemblent à des maisons ouvrières restaurées et à l'intérieur, vous trouverez d'une maison à l'autre, Dolce Gabana, Armani et tout ce que vous pouvez imaginer et ils ont réalisé ce qu'on essaye de faire modestement à Mons, c'est-à-dire qu'on garde les maisons mais à l'intérieur, il y a comme cela un

espace qui est conjoint. Vous trouvez cela dans des hôtels à Amsterdam et dans d'autres lieux, cela se fait fréquemment. Pour l'information des uns et des autres, les 4 immeubles ont été acquis pour 570.000 euros et il y aura 3 appartements et un commerce comme je viens de l'indiquer pour le moment. Toujours rue de la Clef, cela c'est un très bel immeuble, j'imagine qu'on ne va pas me démentir, mais il est petit, mais quand il y a eu la possibilité de l'acheter, on s'était dit il faut le faire avec la volonté de mettre du commerce de qualité et l'expérience que l'on a notamment là, malgré l'immeuble qui a une façade de pierre, on a parfois des immeubles du 18<sup>ème</sup> ou du 17<sup>ème</sup> avec à l'intérieur des histoires pas très agréables à voir et donc, on a acquis ce bien après moult discussions pour environ 130.000 euros et là aussi c'est du commerce sans habitation, là vraisemblablement que c'est un commerce très spécifique, de petite taille parce que l'immeuble est assez petit mais il est dans un endroit stratégique et il présente cet avantage. Alors, dia suivante, toujours rue de la Clef, vous voyez ce que vous disais, le 25-27, cela a une histoire, initialement les responsables de Mons-Rénovation avec Mons-Revitalisation espéraient pouvoir reprendre toute la galerie parce que dans toute la galerie il y avait notamment des appartements et les experts parce que dans Mons-Rénovation comme dans Mons-Revitalisation, il y a des professionnels de très haut niveau, des gens dont c'est le métier depuis des décennies, il y a un juriste, il y a vraiment des gens de très très haut niveau qui travaillent avec un professionnalisme tout à fait remarqué et ils avaient essayé d'acquérir le tout. Pas de chance, il y a eu des gens, des privés qui ont mis sur la table plus d'argent et donc nous ne l'avons pas obtenu. En revanche, restait comme une situation très compliquée, cette partie qui donne sur la rue de la Clef, cela a été racheté pour 141.000 euros et là, c'est 4 appartements et 2 commerces qui seront réalisés. Pour ce cas ci vous voyez que ce n'est pas Mons-Rénovation mais Mons-Revitalisation, en fait là on pense que compte tenu de la situation, il y aura au moins l'équilibre financier qui pourra s'établir. Donc le passage de la Bourse, cela a été acquis par Mons-Revitalisation pour 486.000 euros et on va faire 12 appartements et 1 commerce. Donc 486.000 euros, 12 appartements et 1 commerce et donc la rue de la Coupe maintenant, voilà là c'est Mons-Rénovation, cela a été acquis à 140.000 euros, vous vous souvenez que c'était un bien qu'il a fallu démolir, vous vous souvenez depuis le nombre d'années, le trou et le chancre que cela représentait. Bien, donc il a fallu acheter, il a fallu le payer parce que gratuitement, personne ne le donne, il a fallu démolir, reconstruire, ce sont des travaux lourds et là, mais il fallait le faire absolument parce que le privé, cela c'est typiquement une



opération que le privé ne faisait pas et n'aurait pas fait donc on se serait retrouvé avec un trou et j'espère un jour que le fameux trou du Dromadaire, de la Cour du Dromadaire on finira par trouver une solution, je ne désespère pas, parce que là aussi c'est un peu, vous voyez de quoi je parle, tout le monde, les initiés me comprennent, bon, c'est déjà cela, tout n'est pas perdu ! Alors, donc, rue de la Coupe, 25-27, voilà, 140.000 euros et c'est là que l'on trouvera 4 appartements et 2 commerces. Dia suivante, rue des Capucins, alors là on commence avec un immeuble qui a été vendu après de moultes discussions qui est 33 rue des Capucins et là cela a été acquis pour 38.000 euros, on y ferait une maison commerciale avec habitation, dia suivante toujours rue des Capucins, 58, là c'est à peu près 100.000 euros, 97.000 euros et on y fera 2 appartements et 1 commerce. Dia suivante, la Place Léopold, vous avez tous lu ce que disait Le Vif-L'Express quant il y a à peu près 2 ans d'ici ils sont venus voir la Ville de Mons. La journaliste qui est venue est sortie de la gare et a trouvé cet immeuble absolument hideux, juste en face et tout l'article était d'ailleurs sur ce caractère et sur ce ton, hideux. Bien. Et nous avons une image de marque qui était peu flatteuse d'ailleurs relayée par certains d'entre-vous qui trouvaient que cela n'allait pas, ce qui est fort légitime en démocratie. On a essayé par tous les moyens, je vous passe les détails des permis introduits, etc, et ce bâtiment est toujours là, dans cet état. Que fallait-il faire ? Attendre qu'un jour un miracle se produise, on peut mais ayant le sens du temps qui s'écoule, j'ai préféré suggérer que l'on puisse avancer. Heureusement, c'est la dia suivante, Mons-Rénovation a décidé de négocier avec le propriétaire, de mémoire, je vais regarder la fiche mais il avait acheté cela 5-600.000 euros, l'ordre de grandeur et je crois qu'il a revendu à peu près au même prix, 530.000 euros et nous avons à Mons-Rénovation ce bâtiment avec maintenant la faculté d'en faire ce que l'on veut et comme c'est Mons-Rénovation, pourquoi cela a tant traîné, ce bâtiment ? Parce que l'Urbanisme ne veut pas, tant communal que l'Urbanisme régional, ne veut pas que ses deux derniers étages persistent. Et il faut dire que les bâtiments qui sont ici, sont assez remarquables « embalonnés » qui méritent, quand on le fera, toutes les rénovations etc, c'est quelque chose qui en vaut la peine. Ce n'est pas bien sûr la Grand'Place mais cela a du caractère et donc et vous voyez cet immeuble nouveau à la même hauteur et pourquoi le privé n'a pas réussi à faire ces opérations ? Parce que si l'on enlève deux étages, il n'y a pas de rentabilité pour une société qui fait les choses dans la clarté, donc c'est-à-dire avec des factures, en payant la TVA etc. Et donc, que fallait-il faire ? Constater que sur le plan économique, c'était infaisable et attendre je ne sais quoi, là, Mons-Rénovation sait avant

de commencer que nous allons perdre de l'argent. Mais avec la rénovation, l'installation de la gare et je répondrai dans un instant, j'ai reçu une lettre, j'ouvre une parenthèse, de M. CALATRAVA puisque j'ai vu qu'il y avait de l'émotion, pour voir si oui ou non, on allait utiliser des techniques même si c'est une gare et une passerelle avec les énergies et toutes les technologies actuelles, contemporaines des énergies renouvelables, il m'a adressé une lettre en disant que bien entendu il intégrerait dans les parties qui nécessitent de l'énergie, les techniques les plus contemporaines en matière de conservation de l'environnement, consommation énergétique et réduction de tout gaz à effet de serre, je ferme la parenthèse. Donc, on a acquis, voilà, 530.000 euros et il y aura 8 appartements et 1 commerce. Dernière acquisition de mémoire, la Grand'Place. Alors, maintenant c'est le « Chi-Chi's », cela a été un peu tout de sorte, les plus mûrs d'entre-nous se souviendront qu'il y avait là un très beau café à l'époque, c'est un bâtiment qui a été acquis mais pas pour le garder, il a été acquis à un certain M. Vandereycken. Il a été acquis pour 1.400.000 euros et cette acquisition s'est faite après, je vous passe le détail de toutes les négociations, l'idée est de pouvoir un jour, sous une forme ou une autre, récupérer le bâtiment pour l'utiliser pour l'Office du Tourisme et nous avons des subventions dans le cadre des Fonds Européens pour justement cette mise en œuvre de l'Office du Tourisme. Mais avec les besoins que l'on a, chacun peut avoir bien sûr des sentiments différents et c'est bien respectable mais personnellement, vous savez que ceci maintenant n'est plus à vendre pour le moment mais à partir du moment où cet immeuble qui est quand même un immeuble de qualité sur la Grand'Place de Mons est à vendre et qu'en plus on a obtenu, on a réussi à obtenir les subventions de l'Union Européenne et que l'on se veut future Capitale Européenne de la Culture et que déjà aujourd'hui le tourisme est une activité essentielle, il me semblait que c'était notre responsabilité de tout faire pour essayer de le garder d'une manière ou d'une autre sous contrôle pour en faire un lieu important. Donc, voilà Mesdames, Messieurs, donc on a vu je dirai, dans le Centre-Ville les différentes acquisitions, voilà les acquisitions telles qu'elles existent. Encore un mot peut-être sur Mons-Appui donc qui fait des prêts, là on a demandé à Mons-Appui qu'il puisse mettre tous les documents à la disposition des membres de la Régie Communale Autonome, sans entrer bien sûr dans le secret des bénéficiaires mais vous voyez qu'on a prêté pour permettre aux commerces du Centre-Ville parce qu'il faut quand même le répéter, si le Centre-Ville est en train de revivre, c'est parce qu'il y a une politique de rénovation et une politique économique qui est dirigée et qui est inspirée au départ de l'Hôtel de Ville et si on n'avait pas fait cette

action avec force, compte tenu de toutes les contraintes, on n'en serait pas là aujourd'hui, regardez, ce n'est pas rien, donc il y a eu des aides pour 900.000 euros, la moyenne des aides par commerce c'est 33.474 euros, cela c'est la moyenne, 34.000 euros, il y a 6 Horeca, 5 textiles, 3 décorations, 3 alimentaires et des services divers. Voilà. Cela c'est dans les différentes rues et bien entendu, vous retrouvez les rues telles qu'on les a pris dans l'hyper centre. Voilà je me suis autorisé à vous fournir toutes les infos en ce compris les chiffres en espérant dissiper toutes zones d'ombre et s'il y avait des questions, c'est bien volontiers que je répondrai.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Merci pour cet exposé. D'abord, pour qu'il n'y ait pas de malentendus sur la chose, c'est que nous soutenons évidemment la démarche de rénovation du Centre-Ville de ce périmètre, la création de la RCA à l'époque nous l'avons soutenue donc on ne remet pas l'ensemble de cette politique là en cause en déposant cette motion là, il ne faut pas confondre évidemment les choses, on veut simplement comme Savine Moucheron l'a rappelé, faire toute la lumière sur le passé et éviter qu'à l'avenir il y ait encore des conflits d'intérêts et à la lecture de notre motion amendée par le Collège, on peut quand même en déduire que vous soutenez cette démarche à la fois de faire table rase du passé et de prévenir pour l'avenir. Je veux quand même revenir sur la fameuse question des 01% dans Mons-Rénovation, c'est tout à fait exact, vous avez dit aussi que la convention d'actionnaires grâce à ce 01% donnait la présidence de Mons-Rénovation au Bourgmestre ou à un Echevin, vous auriez pu ajouter aussi que ce 01% donnait la majorité des voix à l'Assemblée Générale de Mons-Rénovation. Comme il y est question d'une modification des statuts puisqu'il s'agit d'y inscrire un article, il est tout à fait possible de le faire puisque les statuts sont modifiés en Assemblée Générale et que la Régie a la majorité absolue à l'Assemblée Générale de Mons-Rénovation. Donc, que ce soit clair. Dans votre motion, donc dans votre contre-proposition, vous faites une différence entre d'une part Mons-Rénovation et Mons-Expo qui sont les filiales et Mons-Revitalisation et Mons-Appui qui sont les sociétés sœurs. Pour ce qui est des filiales, pratiquement vous reprenez à peu de choses près, notre texte, pour ce qui est des sociétés sœurs, vous êtes d'une prudence de sioux, de solliciter de Mons-Revitalisation et de Mons-Appui en leur demandant « si elles peuvent accepter de communiquer », on ne peut pas être plus prudents que cela s'il vous plaît de mettre plus de forme pour leur demander si elles veulent bien accepter de communiquer. Or, le capital notamment de Mons-Revitalisation est détenu à 50% par l'IDEA, l'IDEA n'est pas une société privée au sens des autres sociétés privées, c'est

quand même une intercommunale avec l'argent des communes, dans les communes, Mons est quand même la commune la plus importante à l'intérieur de l'IDEA. Donc, il me semble que c'est un peu prendre beaucoup de précautions pour demander, on peut inviter au même titre que Mons-Rénovation, inviter Mons-Revitalisation et Mons-Appui à communiquer les informations, en passant par les administrateurs publics qui sont les administrateurs de l'IDEA puisque la Ville n'a pas directement d'administrateurs à cet endroit. Alors, votre motion reprend bien que en ce qui concerne Mons-Rénovation, les contrats de travaux et de services passés, non les achats immobiliers d'achats et de ventes, c'est ce que vous venez de nous exposer ainsi que les travaux et les services passés par les filiales de la RCA, c'est-à-dire Mons-Rénovation et Mons-Expo en ce compris la mention de l'identité des cocontractants et les montants des transactions immobilières, donc c'est ce que vous proposez, vous en avez exposé une partie ici, puisque les travaux, les contrats de travaux et de services, les cocontractants n'ont pas été cités, nous ne le demandons pas ici maintenant mais si on applique donc ce qui vous proposez comme motion, nous demandons d'avoir, sans attendre le prochain rapport de la RCA, la liste des travaux, des services avec les cocontractants, ce qui est mis dans la motion de pouvoir en disposer dans les jours prochains. Voilà mes premières remarques d'autres peut-être en feront après moi, il y aura des répliques, donc je me réserve quand même le droit de réintervenir après.

M. François COLLETTE, Conseiller : Oui, en ce qui concerne le deuxième point de la motion des groupes CdH et Ecolo, pour le premier qui est devenu le premier point de la contre motion du Collège, proposée au Conseil, je voudrais quand même refaire un tout petit historique, c'est que au départ lorsqu'a été fondée, vous l'avez rappelé en tête par le Conseil communal le 21 janvier 2002, la Régie Communale Autonome, la filialisation ou l'externalisation par filialisation de l'objet social opérationnel d'aménagement n'était pas encore prévue. Autrement dit, l'objet social actuel de Mons-Rénovation.... attendez je vais le répéter, autrement dit, dans ses statuts originaires, l'objectif de Mons-Rénovation était compris dans l'objet social de la RCA, autrement dit, la RCA devait être l'acteur opérationnel, la société opérationnelle de la rénovation ; au départ. Cette Régie Communale Autonome qui devait bénéficier de l'apport du privé pour faire ses rénovations et donc lorsque le Conseil communal adopte les statuts de la Régie Communale Autonome, en y insérant un article 19 mentionnant que en tout état de cause il est interdit à tout mandataire, entendre Conseiller communal ou Echevin, de prendre part directement ou indirectement à des marchés passés avec la Régie, elle

l'envisageait aussi pour l'opérationnel, pour les opérations relevant de cet objet social qui était la rénovation urbaine. Donc, l'intention du Collège au moment de porter la Régie Communale Autonome sur les fonds baptismaux était bien de créer cette incompatibilité absolue de la Régie de faire des affaires. Alors, on a changé le montage en créant une filiale, filiale qui va externaliser donc porter à l'extérieur de la Régie les opérations immobilières proprement dites par la création d'une filiale, c'est ce que j'appelle externalisation par filialisation. A ce moment-là, pourquoi le principe ne reste-t-il pas en vigueur ? Ce qui me permet de dire qu'il ne faut pas faire tout le détour que le Collège propose d'inviter les Assemblées Générales de Mons-Expo et de Mons-Rénovation à insérer dans les statuts un article équivalent mais simplement de reprendre le texte de l'article 19 et en notre qualité comme Conseiller communal, d'actionnaire unique de la Régie Communale Autonome de faire la proposition de voter une modification de l'article 19 et de le réécrire en ajoutant simplement après « à des marchés passés avec la Régie » et « avec ses filiales opérationnelles », point, c'est fini, c'est réglé. Il n'y aura plus de conflits d'intérêts possibles ou en tout cas ils seront clairement interdits. On peut le faire à ce stade-ci sans faire le détour que vous proposez, cela vaut en tout cas pour les filiales. Je dis il est plus simple, plutôt que d'inviter les Assemblées, le Conseil communal d'adoptera une modification de l'article 19 des statuts de la Régie Communale Autonome en y ajoutant entre parenthèses en tant que Conseiller communal, Bourgmestre ou Echevin et en ajoutant à la fin, et avec ses filiales opérationnelles. Et je pense qu'on aura réglé le problème, l'interdiction...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : non, on ne les aura pas réglés. Non.

M. François COLLETTE, Conseiller : ah si on les aura réglés avec les filiales.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, on ne les aura pas réglés. Vous avez terminé, comme cela je vais vous répondre. D'abord, je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ? Bon, je vais vous dire deux-trois éléments et essayer de voir comment on peut avancer. Premier élément, d'abord, M. COLLETTE, dans vos explications, il y a une partie qui est tout à fait juste sur le plan historique, ce que vous n'avez pas indiqué, c'est votre droit, c'est que aujourd'hui encore la Régie Communale Autonome peut en effet, de par ses statuts, être opérateur et au demeurant on peut le faire, je vais dire, on va certainement, à l'occasion de l'une ou l'autre chose, si ce n'est déjà fait, et cela je peux le demander, la Régie Communale Autonome est un opérateur, ses statuts lui permettent, il n'y a aucun problème. Mais le problème, c'est l'argent. Initialement, on aurait aimé, moi le premier, prendre dans l'offre de Forum Invest, les 200 millions et

dire merci et on les aurait mis à la Régie Communale Autonome. J'imagine que vous auriez fait comme moi. Mais Forum Invest qui fait un acte unilatéral, c'est de sa propre volonté avec son propre Conseil d'Administration et sa propre logique commerciale et dans les discussions que dit Forum Invest, il dit : nous, nous sommes d'accord, on a promis, avec 50.000 guillemets 200 millions donc on mettra à disposition les 200 millions mais on ne veut pas les voir disparaître comme cela, dans la Régie, on veut être là, regarder ce qui se fait et pourquoi, ils ne me l'ont jamais dit mais simplement parce qu'ils veulent s'assurer de la complémentarité entre le Centre-Ville et Forum Invest, dans le type de commerces et cette complémentarité, objectivement, nous comme Conseil communal on doit soutenir cette complémentarité parce que c'est là que se trouvent justement les clefs du succès et donc, ce que vous dites, c'est vrai, la Régie peut continuer, la Régie le fera peut-être avec les moyens publics des opérations mais les 200 millions, quant il a fallu les mettre sur la table au lieu de nous donner un chèque et je vous jure que je l'aurais pris immédiatement, mais les gens qui ont fait un acte unilatéral disent il faut trouver des mécanismes et c'est le mécanisme tout à fait transparent que l'on a trouvé. Deuxième élément, quand vous dites il suffit de modifier et de dire et ses filiales, etc, peut-être mais la Régie Communale Autonome a un statut et une personnalité juridique mais ce n'est pas parce que la RCA a sa personnalité juridique que la société anonyme, si son Assemblée Générale ne prend pas une décision, que cette société anonyme aura modifié ses statuts. Mais qu'est-ce que c'est que cela pour des explications. Ce n'est quand même pas moi qui ai fait des études d'avocat. Je suis un simple chimiste. Mais le peu que je peux comprendre, ce n'est pas tout à fait comme vous le dites et donc faire croire à l'opinion publique qu'il suffit de, non, il faut qu'à la sa Mons-Rénovation on change. Là, où je suis d'accord avec vous, c'est que dans la sa Mons-Rénovation avec ce qui a été convenu et ce que dit le décret, c'est nous, je vais dire majoritairement et donc on peut du Conseil communal se donner à nous-mêmes cette instruction, parfait. Mais, écoutez, les deux autres, vous pouvez chanter Ramona dans toutes les langues du Monde, c'est une société anonyme, commerciale et la Ville n'a pas un franc et vous allez dire du haut de notre compétence intervenir dans les sociétés commerciales et d'imposer, pourquoi à celles-là et pas à la société commerciale en face de chez nous et pourquoi pas, c'est quoi comme système, au nom de quoi, le minimum c'est qu'il y ait une stratégie communale, là je peux comprendre, que nous demandions et il n'y aura pas de difficultés mais enfin, on va quand même respecter la loi, respecter les règles. C'est quoi comme pouvoir ? C'est un pouvoir qui

peut comme cela, décider de l'économie, je peux peut-être m'en accommoder mais enfin, je ne suis pas dans cet état d'esprit là. M. Viseur quand vous me dites, mais enfin c'est l'IDEA. Oui, mais c'est encore des statuts, il y a quand même quelque chose qui me heurte, je m'excuse de vous le dire ; si c'est cela, mais donnez-nous tous les pouvoirs moi je n'ai aucun problème avec cela, recentrons tout mais alors c'est un autre monde avec d'autres instruments mais l'IDEA a, bien entendu, ses propres statuts et que nous disions aux nôtres, si vous vouliez écrire que les administrateurs représentants la Ville de Mons et les membres de l'Assemblée Générale représentants la Ville de Mons sont priés tant dans le Conseil d'Administration que dans l'Assemblée Générale d'insister auprès de l'IDEA pour qu'à l'intérieur de Mons-Revitalisation l'IDEA fasse en sorte que cette société puisse inscrire dans les statuts moi je veux bien mais il me semblait que c'était quand même plus raisonnable de faire ce qu'on est en train de faire, dans un gentleman agreement, tout le monde a lu le journal, tout le monde a vu ce qu'on dit, ce qu'on raconte, et bien je pense que c'est quand même plus sage de dire nous, on voudrait vraiment que tout le monde puisse voir cela d'une meilleure transparence, il n'y a rien à cacher, on a bien compris les différents mécanismes, ayez la gentillesse de mettre à disposition et ils vont le faire et on vous suggère d'étudier la faculté de modifier vos statuts et ils le feront. Donc, on n'est pas très éloigné, c'est peut-être plus dans la méthode et si vous me voyez déterminé à faire la clarté dans la transparence absolue, s'il y a un truc que je ne supporte pas ce sont des sous-entendus de quelque chose. S'il y a quelque part, quelque chose qui est illégal, qui est contraire à un texte et qui ne va pas, de grâce qu'on le dénonce et qu'on aille en justice. Je serais le premier à accompagner ce mouvement, si ce n'est pas cela, il faut soutenir le bien commun, l'intérêt général et ce qu'a fait la Ville de Mons, avec bien sûr le concours de ce Conseil communal, et c'est remarqué sur le plan national et international et je veux que l'on maintienne cette réputation intacte de la Ville de Mons, la qualité que nous représentons en terme de gestion publique et j'insiste s'il y a quelque chose, vous le dites, vous dénoncez mais s'il n'y a rien, vous faites en sorte qu'on puisse quand même garder ce lustre qui est celui d'une Ville comme la nôtre. Voilà un peu et je pense que c'est mon rôle de Bourgmestre de l'indiquer et d'insister à cet égard. Si vous maintenez la motion, on doit d'abord voter sur votre motion.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Non, dans votre réponse, je crois que vous avez interprété mes propos au-delà de ce que je voulais, il n'est pas question de faire comme si l'IDEA n'avait pas de statuts, je sais bien, je veux dire par là que nous sommes dans

un problème politique et que nous sommes dans un monde politique et donc que comme l'IDEA a des instances politiques, on peut intervenir au niveau de ces instances, c'est plus ou moins d'ailleurs la réponse que vous avez faite. C'est clair que nous aurions préféré le texte de notre motion mais ce n'est pas non plus une question d'affrontement majorité/opposition dans la mesure où il semble que les uns et les autres veuillent aller dans le même sens, c'est-à-dire la clarification du passé, je le répète et éviter les conflits d'intérêts à l'avenir. Sur la méthode qu'on invite ou qu'on sollicite, je crois que l'essentiel n'est pas là et pour ma part en tout cas, je suis d'accord pour autant que vous soyez d'accord d'appliquer le point 2 de votre motion, de l'appliquer immédiatement c'est ce que j'ai demandé tout à l'heure, c'est-à-dire que les informations complètes provenant des administrateurs publics, etc, nous soient communiquées dans les semaines qui viennent sans attendre le prochain rapport de la RCA comme cela on pourra dire que les choses sont claires et qu'elles le sont tout de suite y compris pour les marchés, y compris pour les cocontractants. Si vous êtes d'accord sur cet aspect-là, nous sommes d'accord de voter votre motion parce que j'estime qu'elle va tout à fait dans le sens profond de ce que nous avons voulu aussi.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, je vais rejoindre ce que M. Viseur vient de dire donc notre objectif il était clair, je l'ai reprécisé au début de mon intervention, je pense que votre motion va dans notre sens et que clairement on arrivera aux mêmes objectifs que l'on s'était fixés donc moi à priori, ce que vous proposez me convient aussi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon alors on va le demander et essayer que dans les toutes prochaines semaines il puisse en être ainsi, donc il s'agit bien, pour qu'il n'y ait pas la moindre ambiguïté, les membres de la RCA qui auront accès.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Qui auront accès et le CA de la RCA communiquera à ce sujet un rapport au Conseil communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, mais vous imaginez que l'on a consulté quelques conseils avant de venir vous répondre au-delà de la connaissance que l'on a du dossier, il y a vraiment des règles et nous devons respecter chacune de ces règles parce que la politique est une chose, la loi en est une autre même si les politiques ont une influence. Mais une fois que la loi est votée, le minimum minimorum c'est qu'en ce compris les politiques respectent la loi. Et dès lors, moi j'y tiens beaucoup, parce que le jour où on va mettre au point une procédure ou faire un acte qui s'écarte de l'orthodoxie, là, alors on serait dans une situation un peu plus délicate, donc ce sont les membres de la RCA



qui peuvent accéder et prendre connaissance de l'ensemble et puis la RCA avec la connaissance, comme ce que l'on a écrit ici, dans les rapports etc. On est bien d'accord ? Alors, oui il reste M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : M. le Bourgmestre, si vous le voulez bien, je souhaiterais un vote car je souhaite dire « oui » personnellement à la transparence. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, on ne vote que la proposition déposée du Collège telle qu'elle a été lue et considérant tout ce qui a été dit sur les divers bancs et notamment sur les bancs de l'opposition.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, DUPONT , Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 38<sup>e</sup> annexe

Sortie de Monsieur BARVAIS et de Mme NAHIME  
Entrée de Monsieur BRESART = 40 présents

25<sup>e</sup> objet : CPAS – Approbation des comptes annuels, exercice 2007. Gestion f.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, DUPONT , Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 39<sup>e</sup> annexe

1<sup>er</sup> objet : Droit d'intervention du citoyen au Conseil communal. Question orale d'un citoyen à propos des décisions prises dans le dossier des préguardiennats et aux projets d'avenir faits par la Ville en cette matière. Réponse. Secrétariat

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On me dit que pour le point 1, M. MINCKE serait présent. Je vous en prie.

M. MINCKE : Veuillez m'excuser je suis arrivé cinq minutes en retard, le bain des enfants...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah ça, quand on sort des Jeux Olympiques, ce sont des centièmes de secondes, n'est-ce pas.

M. MINCKE : Voilà, je voulais juste poser une question relative au dossier des préguardiennats qui nous a occupés ces derniers temps, ces derniers mois. D'abord, je voulais saluer l'effort qui avait été fait pour améliorer la situation et préserver certaines structures, un accord était donc possible avec l'ONE, c'est heureux, mais il faut constater que le nombre de places a cependant diminué, c'était assez logique, il n'était pas possible de réaliser tous les travaux nécessaires dans les trois mois qui restaient avant la rentrée des classes et je voulais poser une question très simple qui est celle-ci : je voudrais savoir quels sont les projets de la Ville de Mons pour l'avenir et notamment quel est le plan financier qui est prévu, à savoir quels seront les budgets infrastructures, quelles sont les prévisions en terme de places et quels seront les préguardiennats qui pourraient être réouverts dans les années à venir puisque tout le monde le sait, l'accueil de la petite enfance est une problématique importante notamment quand on cherche à relancer l'emploi dans une région, trouver un lieu d'accueil pour ses enfants, c'est une question cruciale. Voilà, je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je vais juste faire un petit rétroacte avant. J'ai bien entendu la question orale de M. MINCKE relative à la situation des préguardiennats, je vous remercie d'ailleurs de l'avoir posée, ce qui va me permettre de clarifier la position du Collège dans ce dossier qui nous tient tout particulièrement à cœur. Permettez-moi tout d'abord de faire un petit rappel historique. Comme vous le savez, la Ville de Mons, particulièrement attentive à l'accueil de la petite enfance, avait mis en place depuis de nombreuses années, des ex-préguardiennats. Il s'agissait donc d'un service supplémentaire organisé volontairement par la Ville. Pour information, hormis Liège avec ses mini crèches, aucune autre grande ville telles que Mouscron, Tournai, Soignies, La Louvière, Charleroi, Namur, Seraing et Verviers ne comptaient de préguardiennats, préguardiennats entre guillemets puisqu'on ne peut pas les appeler

comme cela, au sein de ses écoles. Dans les communes environnantes, seule Quévy, 2 préguardiennats, Colfontaine, 1 seul préguardiennat et Quiévrain comptent des infrastructures similaires aux nôtres. Ce service venait donc s'ajouter aux 700 places d'accueil pour enfants subventionnés et non subventionnés déjà existantes sur l'entité de Mons, à savoir des crèches, des maisons communales de l'accueil de l'enfance, des gardiennes agréées. Mons dispose aujourd'hui d'un taux de couverture de 25% du nombre de places disponibles par rapport au nombre d'enfants de moins de 2 ans et demi, le taux moyen en Hainaut étant de 17,5%. Depuis le nouveau décret, l'ONE a non seulement comme auparavant un droit de regard mais aujourd'hui, c'est lui qui donne l'agrément pour l'ouverture d'une structure d'accueil, sans son accord donc pas de possibilité d'ouverture de ces structures. Aussi, si au cours des années écoulées, le Collège a beaucoup investi en terme d'infrastructures et de matériel afin de mettre ces structures d'accueil aux normes de l'ONE, l'encadrement était toujours assuré par des ALE, des personnes en réinsertion professionnelle. Aujourd'hui, les nouvelles normes de l'ONE nous imposent d'employer des personnes disposant d'une formation adéquate et donc de les rémunérer, ce qui est normal, en conséquence. Après différents échanges de vues et débats durant l'année scolaire passée, les discussions entre l'ONE et l'Administration communale ont vraiment commencé et ont donc abouti. On a imaginé différentes solutions, Maison communale d'accueil et de l'enfance, Maison de l'enfance, préguardiennat. Le 23 mai, le Collège de la Ville de Mons a examiné le dossier et a procédé à un nouveau calcul pour 6 préguardiennats qui répondraient aux nouvelles exigences de superficie. Les infrastructures retenues à l'époque sont l'école des Canonnières, les Rossignol, Cuesmes, la rue Ferrer, Flénu, St-Denis et Villers-St-Ghislain. Le 17 juillet, le Collège a ajouté une autre infrastructure, une septième, à savoir celle d'Obourg. L'encadrement sera assuré par le service d'accueillantes encadrées communales qui est chargé d'assurer l'accueil des enfants âgés de 0 à 6 ans, chez les accueillantes d'enfants conventionnées. Le 21 juin, à l'initiative du service de l'Education, Mme Mauricette Lossignol, assistante sociale chargée de la crèche communale, a réuni l'ensemble des ALE, des articles 60, des PTP qui avaient déjà fonctionné au sein de nos préguardiennats pour leur proposer d'entrer dans ce nouveau type de contrat. Un certain nombre ont répondu à l'appel mais certaines ne disposaient pas de la formation indispensable. Au sein des écoles retenues, une ou plusieurs accueillantes diplômées accueilleront donc chaque jour, durant 10 heures, 220 jours par an, donc également durant une partie des vacances scolaires, les enfants de 18 à 30

mois. La demande d'ouverture et les dossiers complets ont été rentrés fin juillet. L'agrément de l'ONE a été accordé par le Comité Subrégional ce 29 août pour 7 gardiennes encadrées et la réouverture de 5 pré-gardiennats est donc possible, à savoir, le Rossignol, Cuesmes, Flénu, St-Denis et Villers-St-Ghislain, ils accueilleront donc à partir du 15 septembre, 38 enfants. Nous n'avons malheureusement pas pu ouvrir plus tôt car le Comité s'étant réuni le 29 il était pour nous difficile d'ouvrir ce lundi, sachant que nous avons besoin, avant d'ouvrir, des dossiers médicaux de tous les enfants. Dès lors, afin de garantir un maximum de sécurité, nous tenions absolument à disposer de ces dossiers complets, certificat médical, copie de carnet de vaccinations, renseignements sur les allergies alimentaires éventuelles et autres avant d'ouvrir ces 5 sites, c'est tout à fait une question de sécurité pour les enfants. Dès le 4 novembre prochain, 4 gardiennes supplémentaires viendront compléter l'équipe dès qu'elles auront réussi leur formation pour assurer l'encadrement de 21 enfants supplémentaires. La formation commencera le 15 septembre pour se terminer le 20 octobre, ce qui nous permettra donc d'étendre l'accueil de ces enfants et donc de passer de 38 enfants à 59 enfants au début novembre. Tout est mis en œuvre également afin que 2 autres implantations, à savoir les Canonnières et Obourg obtiennent l'agrément de l'ONE. Ces agréments porteraient la capacité d'accueil des enfants de moins de 30 mois à 75 au sein des anciens pré-gardiennats. Ces chiffres ne tiennent pas compte des autres places d'accueil assurées par le service d'accueil encadré communal, l'un d'ailleurs des plus élevés de Wallonie. Voilà, je suis bien consciente que cette solution ne répond peut-être pas entièrement à votre attente, ce qui est tout à fait légitime mais soyez assuré que nous avons agi dans l'intérêt de l'ensemble de nos concitoyens tout en tenant compte bien sûr des impératifs d'infrastructures et techniques parfois particulièrement strictes. je reste bien entendu à votre entière disposition, M. MINCKE. Merci beaucoup.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci. Le règlement ne prévoit pas de réplique, ni de débat. Merci.

Entrée de Monsieur BARVAIS = 41 présents

26<sup>e</sup> objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES  
Réorganisation des écoles communales fondamentales au 01.09.08. 8e/1<sup>e</sup> 64

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Je ne vais pas prendre ma casquette de Conseiller provincial ni celle de Conseiller communal mais je vais essayer ici de concilier les

intérêts et surtout de voir finalement l'intérêt général. La Province a repris l'enseignement secondaire de la Ville de Mons. le coût pour la Province donc le gain pour la Ville de Mons est établi comme suit : en dépenses, les frais de fonctionnement : 443.000 euros ; les frais de personnel : 377.000 euros, cela fait donc un total de dépenses de 820.000 euros et les recettes, sur base d'environ 800 élèves, cela fait 475.000 euros donc un gain annuel net pour la Ville de 820.000 - 475.000 soit 345.000 euros. Pour la Province, il faut encore ajouter à cela l'extraordinaire, 2 millions d'euros qui ont été nécessaires pour la remise en état du Centre Léo Collard, dont 1 million d'euros rien que pour les ascenseurs, ce qui équivaut à l'ordinaire à une charge d'emprunt de 175.000 euros. En contre partie, le Collège avait marqué son accord pour la reprise de l'école provinciale Mirgnet au 1<sup>er</sup> septembre 2008, nous y sommes et selon les mêmes modalités de la reprise par la Province de son enseignement secondaire notamment en ce qui concerne le personnel, tout cela s'est bien passé. L'on peut estimer que le coût de cette reprise se monte en frais de fonctionnement par an à environ 50.000 euros, il n'y a d'ailleurs aucune obligation de reprise de bâtiments par la Ville de Mons. Donc, rien de comparable au coût annuel de plus de 400.000 euros pour la Province en reprenant l'enseignement secondaire de la Ville. Une séance de décembre 2007, du Collège, confirme cet accord. Mais en février 2008, le Collège a décidé de postposer cette reprise. Ces reprises font pourtant partie d'un plan d'optimisation de l'enseignement officiel sur Mons et je me rappelle aussi qu'il y a eu des Ministres libéraux mais aussi des Ministres socialistes, le Ministre Hazette en était partisan mais aussi il y a le fameux plan Busquin-Di Rupo qui préconisait que l'enseignement de la Communauté française serait essentiellement général, l'enseignement technique et professionnel provincial et l'enseignement fondamental communal. Où est donc la mise en œuvre du plan Busquin-Di Rupo à Mons ? Je vous remercie M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme l'Echevine, allez, dites-bien qu'à Jemappes, cela s'est fait et qu'après on continuera.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Voilà, donc, le plan d'optimisation de l'enseignement 2007-2012, c'est vrai le prévoit, sachez que nous ne sommes qu'en 2008, ce qui nous laisse encore un peu de temps et que, comme on l'a déjà signalé à la Députée chargée de l'enseignement, nous avons postposé la reprise de l'enseignement à 2010, ce qui ne veut pas dire qu'on ne le fera pas, c'est postposé dans l'état actuel des choses et cela a été signifié en son temps.

ADOPTE à l'unanimité – 40<sup>e</sup> annexe

27<sup>e</sup> objet : Adoption de l'avenant 2008 à la convention pluriannuelle dans le cadre du programme de la Politique des Grandes Villes 2005-2007. Dist.Jem./Flénu DK/2008.24

ADOPTE à l'unanimité – 41<sup>e</sup> annexe

28<sup>e</sup> objet : Acquisition d'un jeu de plaine « multifonctions » pour le Parc communal de Jemappes. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le devis estimatif. Détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2008/PGV/832.238/EC

ADOPTE à l'unanimité – 42<sup>e</sup> annexe

29<sup>e</sup> objet : ASBL PARC COMMUNAL DE JEMAPPES. Compte et bilan de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/C2007/asbl/014

ADOPTE à l'unanimité – 43<sup>e</sup> annexe

30<sup>e</sup> objet : ASBL PARC COMMUNAL DE JEMAPPES. Budget de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/B2008/asbl/012

ADOPTE à l'unanimité – 44<sup>e</sup> annexe

31<sup>e</sup> objet : Comptes annuels 2007. Gestion f. CPT/2007

M. Richard MILLER, Echevin : Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, après les débats que nous venons d'avoir je pense que ce sera un peu l'habitude qui va prévaloir, à savoir qu'il y a davantage de débats au moment où on examine les budgets que lorsqu'il s'agit d'examiner les comptes. En général, c'est toujours comme cela que cela se passe. Je pense que ce sera probablement encore la règle ce soir mais je ne voudrais quand même pas, M. le Bourgmestre, que les comptes de cette année 2007 passent inaperçus. En effet, nous le savons tous, les comptes constituent un indicateur plus fiable de la santé financière d'une ville ou d'une commune, ils traduisent davantage là où les politiques menées par le Collège, en l'occurrence, ici un Collège à composition socialiste-libérale. Vous permettrez dès lors à l'Echevin des Finances et du Budget de remettre un tout petit peu l'église au milieu du village sans être trop long mais je tiens à souligner que les comptes 2007 démentent les propos catastrophistes qui ont été tenus notamment par l'opposition, notamment par l'opposition CdH lors de l'analyse des comptes 2006. En effet, à cette occasion, le CdH avait annoncé pour l'année 2007 que je vous cite : « nos provisions disparaîtront bientôt totalement à l'allure où nous les utilisons ». L'année 2007 a montré l'inverse puisque les provisions que nous

constituons bien entendu aux fins de les utiliser, sont passées de 8.164.000 euros en 2006 à 12.156.000 euros en 2007. Le CdH annonçait également une aggravation innommable de notre déficit à l'exercice propre oubliant d'ailleurs que par le passé, sa famille politique avait contribué à creuser le trou financier de la Ville. Mais, une fois encore, c'est le contraire puisque si le déficit 2005 était à l'exercice propre de plus de 12 millions d'euros, le déficit 2006 était déjà réduit de 1 million d'euros à peu près en passant à 11 millions, celui de 2007 est tombé, il n'y a pas d'autres mots, à 5.235.042 euros. Et donc, par rapport aux annonces catastrophistes qui avaient été faites, je me plais à souligner l'importance de ces chiffres. Troisième erreur d'analyse du CdH, vous aviez dit, je cite encore une fois : « il est temps de prendre le taureau par les cornes et de dresser un plan efficace d'apurement des finances communales et de cesser de vivre au-dessus de nos moyens ». Bon, là aussi les chiffres viennent contredire vos prédictions, il s'agit même d'une double erreur, d'une double faute, pourquoi ? Tout d'abord parce que les résultats eux-mêmes démentent vos propos. Sur le plan des dépenses, et je tiens vraiment à insister sur ce point, sur le plan des dépenses à l'exercice propre, l'utilisation est inférieure de 2.450.000 euros par rapport à la dernière modification budgétaire 2007. Ce n'est quand même pas rien. Cela montre bien que l'on peut aussi, si vous me permettez l'expression, prendre le taureau peut être par un autre côté que sa paire de cornes. Depuis que j'assume les fonctions d'Echevin des Finances, je n'ai pas cessé de le répéter, le Collège, en son entier, prend des mesures d'économies, compte tenu bien sûr de toutes les difficultés qui ne cessent de surgir et ces mesures qui sont prises régulièrement, après concertation et examen attentif, notamment au niveau de la cellule monitoring des finances communales que je préside, cet examen apporte ses décisions, apporte des résultats. Evidemment, vous allez me dire qu'on peut toujours faire mieux mais on ne peut pas nier les avancées réalisées au niveau de ces comptes 2007. Alors, je le disais également l'erreur est double, pourquoi ? Parce que c'est précisément et c'est un point capital qui montre que le Collège PS-MR a raison d'agir de la sorte, je me suis toujours refusé, en tant que gardien des cordons de la bourse, à empêcher les investissements, initiatives ou politique menée par les différents départements. Au contraire, nous n'avons pas cessé d'essayer de les encourager. Mons ne pourra sortir de ses difficultés financières, la population montoise ne pourra se détacher des difficultés sociales que si l'activité sur Mons se recrée. Or, encore un chiffre sur lequel je me plais à insister, les rentrées fiscales à l'IPP enregistrent pour la troisième année consécutive une augmentation, une augmentation qui est cette fois de 2.426.000 euros. On peut

évidemment me parler d'une meilleure perception par le Ministère des Finances, on peut m'évoquer tout ce que l'on veut, moi je prétends que s'il n'y avait pas un frémissement réel, s'il n'y avait pas une reprise d'activités comme celle à laquelle M. le Bourgmestre vient de faire allusion pour ce qui concerne le commerce au centre de Mons, et bien cette augmentation du rendement fiscal, purement et simplement elle ne serait pas là et ceci faut-il le préciser, mais là encore je le fais au nom de l'ensemble de mes collègues, le Collège n'a pas augmenté le taux d'imposition à l'IPP qui est resté fixé à 8%. Autre signe d'amélioration, M. le Bourgmestre, chers collègues, sur le plan bilantaire, la valeur du patrimoine de la Ville poursuit son augmentation, entre 2005 et 2006 la progression était de 3,44% ; elle est en 2007 de 3,75%. Je n'évoquerai pas la révision du Fond des Communes intervenue au niveau de la Région Wallonne puisqu'elle ne concerne en rien les prises en compte 2007. Toutefois, d'aucun dont notre collègue M. VISEUR m'avait dit, cela fait 20 ans qu'on en parle, je ne devais pas m'illusionner, etc, etc, et bien ce débat-là M. VISEUR nous l'aurons au moment du budget 2009 dont les premiers travaux préparatoires ont débuté fin du mois d'août, mais je peux tout simplement annoncer que j'aurai beaucoup de plaisir à mener ce débat-là aussi avec vous. En conclusion, M. le Bourgmestre, c'est avec le sentiment que notre majorité travaille bien que j'ai l'honneur de présenter au Conseil communal les comptes 2007. Si nos concitoyens peuvent constater un peu partout sur le territoire de la Ville des investissements nouveaux, des constructions, des aménagements, et bien tout cela se traduit aussi dans des chiffres, il est trop tôt bien entendu pour affirmer que Mons serait sortie de ses difficultés mais je crois que le moment est venu de prendre conscience que les politiques menées sont les bonnes. Je vous remercie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. Donc, conformément au vote que nous avons émis à la présentation du budget et aux remarques que nous avons émises et qui viennent d'être rappelées pour une partie par M. l'Echevin, nous nous abstiendrons sur les comptes et effectivement, comme bien présagé, on n'entamera pas le débat aujourd'hui mais lors de la présentation probablement du prochain budget.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, effectivement, il y aura moins de débat que sur le budget mais j'ai quand même quelques idées à émettre, disons. D'abord, il n'y a rien à dire sur la qualité de la comptabilité, à mon avis en tout cas, vue d'où nous sommes, on a l'impression que les comptes sont bien tenus et c'est déjà quelque chose d'important. Ce que je regrette c'est qu'il n'y a plus le regard extérieur d'un reviseur indépendant, c'est-à-dire d'un professionnel de la finance. J'en ai parlé en Commission,



je sais bien que ce n'est pas la faute de la Ville, c'est à la Région Wallonne qu'on a pris des décisions qui font que il n'y a plus de reviseur qui examine les comptes mais pour nous, simples Conseillers c'est quand même une aide en moins et si la Région Wallonne prend des décisions pour toutes les communes, c'est encore un morceau de l'autonomie communale qui s'en va. En tout cas, ici, le résultat est quand même regrettable. Alors, quelques autres réflexions, d'abord c'est vrai que sans les autorités supérieures, comme selon l'appellation que l'on trouve dans les comptes, la Ville ne couvrirait pas ses besoins. Mais en même temps, ces autorités supérieures font preuve de beaucoup de retard. La Région wallonne d'abord avec les aides Tonus puisque l'on a déjà dit plusieurs fois, on doit toucher encore une partie de 2005, une partie de 2006 et nous allons seulement pouvoir maintenant faire la demande pour 2007 alors que nous sommes en août 2008, le point 39 de notre ordre du jour prévoit l'introduction de la demande de l'aide Tonus pour 2007, donc on n'est pas prêts d'avoir les sous. Il y a d'autres recettes aussi qui viennent d'autres autorités supérieures, la Communauté notamment et le Fédéral qui sont inscrites dans les exercices antérieurs, je ne veux pas les détailler parce qu'il y en a beaucoup trop mais cela veut dire qu'on reçoit maintenant des recettes qui sont des droits constatés pour la Ville de Mons qui datent de 2006, 2005, 2004 et encore quelques-unes avant. Et enfin, il y a des retards dans le paiement des subventions du Phasing Out, j'ai d'ailleurs demandé que l'on ait un exposé là-dessus en Commission, enfin tout au moins un tableau qui reprend la situation en cette matière parce que ce sont évidemment des éléments importants et dans la mesure où on va devoir prendre des engagements financiers dans le cadre des Convergence, si les subventions tardent, les frais financiers de la Ville vont exploser parce qu'ils explosent déjà, tous ces retards provoquent évidemment des difficultés de trésorerie et il y a un accroissement de 504.000 euros de charges financières, c'est une majoration de 28% des charges financières, c'est quand même énorme dans le budget de la Ville de Mons puisque ce n'est pas perdu pour tout le monde, ce sont les banques qui en profitent mais peut-être bien que les citoyens contribuables préféreraient en profiter eux-mêmes et ces charges-là ne font que créer un besoin d'aide supplémentaire donc c'est une espèce de cercle vicieux. Alors, encore une fois ce n'est pas la Ville qui fait que l'on reçoit en retard mais peut-être qu'il faudrait une réaction un peu plus énergique de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie parce que c'est quand même là que les communes peuvent se rencontrer et nous ne sommes pas les seuls, nous les montois à avoir ce problème-là. Alors quant à la diminution des frais de personnel, elle est de 24% mais il

s'agit surtout d'imputations comptables puisqu'on ne doit plus dorénavant inscrire aux comptes les salaires des enseignants dont les traitements sont subsidiés mais ce qu'on ne voit pas dans les commentaires, c'est quel est l'impact de cette mesure de la non-inscription des enseignants sur les 24%. Est-ce que cela couvre, est-ce que cela justifie dans son entièreté cette diminution des frais de personnel ou bien est-ce que mis à part cette mesure-là, quelle est l'évolution de la masse salariale, dans quel sens a-t-elle évolué, en plus ou en moins, c'est une question que je vous pose, M. l'Echevin parce que je n'ai pas trouvé la réponse ailleurs. Il y a aussi une diminution dans les frais de fonctionnement, 980.000 euros, ce n'est pas rien et donc à priori c'est très bien. C'est très bien mais cela dépend sur quoi on économise par exemple si on économise sur l'énergie, c'est certainement très bien mais c'est difficile à voir au-travers des comptes parce que la fluctuation des prix de l'énergie étant telle, on ne se rend pas compte si la masse consommée est en diminution ou en augmentation. Mais en tout cas la question légitime qu'on peut se poser aussi, s'il y a moins de personnel et s'il y a moins de frais de fonctionnement, est-ce que le service au citoyen ne s'en ressent pas. Est-ce que le service est au moins de qualité constante ? Enfin, une autre remarque, les provisions augmentent en 2007 par rapport à 2006, c'est vrai mais le fonds de réserve ordinaire est maintenant à 0 puisqu'on a rapatrié à l'exercice propre de 2007 un peu plus de 8 millions d'euros et donc le fonds de réserve lui, est nul maintenant et cela ce n'est quand même pas une garantie pour l'avenir. Alors, voilà ces quelques remarques, on n'a pas de reproches à formuler sur la qualité des comptes mais dans la mesure où ils concrétisent une politique et un budget que nous n'avions pas approuvés, nous nous abstiendrons donc sur les comptes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, merci infiniment, d'autres interventions ?

M. l'Echevin pouvez-vous poursuivre et nous éclairer ?

M. Richard MILLER, Echevin : Oui, merci M. le Bourgmestre. Par rapport à l'ensemble des questions et remarques qui ont été formulées par notre collègue, M. VISEUR, je me réfère évidemment à mon exposé introductif, je l'ai dit, les résultats de ces comptes 2007 sont bons. Ils témoignent, je l'ai dit également, du fait que les politiques menées par le Collège, apportent des résultats et que nous sommes loin des annonces catastrophistes qui avaient été faites. Je remercie M. VISEUR pour avoir souligné la qualité du travail qui a été réalisé par notre Administration. Il est exact et je m'associe aussi à ses remerciements vis-à-vis du personnel des finances qui ne fait pas toujours un travail très facile, très agréable avec des remerciements particuliers pour M.

Pourveur et pour M. Quenon. Alors, pour ce qui concerne le reviseur. Vous le savez, je vous l'ai dit, il a été décidé au niveau de la Région Wallonne que ce n'était plus notre reviseur attitré si j'ose dire qui allait s'occuper de surveiller nos actes en matière financière et budgétaire, c'est dorénavant la société Ernst and Young et ils sont occupés d'examiner l'évolution de nos finances depuis plusieurs années et donc je suppose qu'à un certain moment le rattrapage va se faire par rapport aux travaux que nous avons au sein du Conseil communal et de notre Commission des Finances. Mais donc là encore une fois, ce n'est pas la Ville à qui on doit faire le reproche. Alors, le fait que les autorités supérieures comme le niveau européen ou bien encore tout ce qui concerne l'aide Tonus, Phasing Out, etc, que l'argent tarde à venir, c'est vrai, vous avez totalement raison M. le Conseiller, cela entraîne des coûts supplémentaires et la Ville doit y faire face. Oserais-je dire, que c'est encore une fois bien la preuve que au niveau du Collège, nous essayons de faire le maximum pour bien gérer les finances de la Ville, nous sommes confrontés à cette énorme difficulté qui fait que au niveau des autorités supérieures on nous annonce de l'argent, cet argent tarde à venir, jusqu'à présent il est toujours quand même venu mais enfin, il tarde à venir et il faut faire face à cette difficulté-là. Et le Collège le fait puisque, et ce n'est pas moi qui l'annonce tout simplement je me base sur les chiffres qui vous sont présentés, les comptes 2007 montrent effectivement une amélioration. Les frais de personnel, vous avez raison, les 24% c'est la non-inscription du personnel enseignant. Vous avez également fait référence au fait que nous avons rapatrié 8 millions d'euros du fonds de réserve. Oui, oui, nous en avons débattu au niveau du budget, le budget a été adopté, il a été transmis aux autorités de tutelle, à la Province, à l'autorité wallonne, pas de remarques, ce transfert, ce rapatriement des 8 millions a été accepté. Je ne vais pas dire que nous gérons ou que je gère comme je veux l'argent de la Ville mais nous menons une politique et cette politique elle consiste à dire, il vaut beaucoup mieux essayer de travailler avec des provisions pour faire face à des dépenses qui vont permettre à nos concitoyens de profiter des différents services, vous m'avez posé la question de savoir si les services aux citoyens en souffraient et bien je vous réponds non, mais là vous pouvez aussi interroger mes collègues à ce sujet mais j'assume le fait que nous avons rapatrié ces 8 millions, je l'ai dit en 2007 il y a eu une augmentation au niveau des provisions que nous réalisons, nous verrons au niveau du budget, il y aura encore des surprises de ce genre mais il est exact que la situation de la Ville de Mons n'est pas facile, elle n'est pas aisée mais je suis très heureux au nom du Collège de pouvoir vous

dire, M. le Bourgmestre, que les chiffres montrent que la politique que vous menez est une bonne politique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Sur ces mots, je voudrais juste me permettre une toute petite remarque pour qu'il n'y ait pas la moindre ambiguïté, quand on parle de Ernst and Young, c'est un bureau mais ce sont des réviseurs donc avec le nouveau système d'appel d'offres etc, entre 50 guillemets, ce n'est pas notre réviseur qui a été retenu mais c'est le bureau Ernst and Young par les marchés transparents, etc, que vous connaissez mais ce sont des réviseurs d'entreprises donc les réviseurs d'entreprises sont là. C'est clair.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui mais on n'a pas leur rapport...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, mais ils sont là. Bon, tout ce qui relève des décisions d'autres instances que les nôtres, de grâce, interrogez ces instances et si vous voulez que je le fasse au nom du Conseil communal, je le ferai. Nous répondons par rapport à ce que nous pouvons, dans le domaine du réel, là où l'on peut changer les choses. Ceci étant, j'ai déjà l'abstention du CdH et de Ecolo.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

8 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 45<sup>e</sup> annexe

32<sup>e</sup> objet : Octroi de provisions pour menues dépenses pour le Service de Prévention. Gestion f. Trésorerie 2008

ADOPTE à l'unanimité – 46<sup>e</sup> annexe

33<sup>e</sup> objet : ASBL MAISON DE LA LAICITE DE MONS. Compte et bilan de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/C2007/asbl/016

ADOPTE à l'unanimité – 47<sup>e</sup> annexe

34<sup>e</sup> objet : ASBL MAISON DE LA LAICITE DE MONS. Budget de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/B2008/asbl/014

ADOPTE à l'unanimité – 48<sup>e</sup> annexe

Sortie de Madame MOUCHERON et de Monsieur TONDREAU = 39 présents

**35<sup>e</sup> objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – COMPTE GENERAL – EXERCICE 2006**

a) Saint-Brice à Nouvelles. Avis. Gestion f. 79023

ADOPTE à l'unanimité – 49<sup>e</sup> annexe

b) Sainte-Waudru à Ciplly. Avis. Gestion f. 79009

ADOPTE à l'unanimité – 50<sup>e</sup> annexe

c) Saint-Ghislain à Villers-Saint-Ghislain. Avis. Gestion f. 79026

ADOPTE à l'unanimité – 51<sup>e</sup> annexe

d) Saint-Martin à Harveng. Avis. Gestion f. 79016

ADOPTE à l'unanimité – 52<sup>e</sup> annexe

e) Saint-Nicolas en Havré à Mons. Avis. Gestion f. 79003

ADOPTE à l'unanimité – 53<sup>e</sup> annexe

f) Saint-Martin à Hyon. Avis. Gestion f. 79008

ADOPTE à l'unanimité – 54<sup>e</sup> annexe

**36<sup>e</sup> objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – MODIFICATION BUDGÉTAIRE – EXERCICES 2007**

a) Saint-Brice à Nouvelles. Avis. Gestion f. 79023

ADOPTE à l'unanimité – 55<sup>e</sup> annexe

b) Sainte-Waudru à Ciplly. Avis. Gestion f. 79009

ADOPTE à l'unanimité – 56<sup>e</sup> annexe

c) Saint-Ghislain à Villers-Saint-Ghislain. Avis. Gestion f. 79026

ADOPTE à l'unanimité – 57<sup>e</sup> annexe

d) Saint-Martin à Harveng. Avis. Gestion f. 79016

ADOPTE à l'unanimité – 58<sup>e</sup> annexe

e) Saint-Nicolas en Havré à Mons. Avis. Gestion f. 79003

ADOPTE à l'unanimité – 59<sup>e</sup> annexe

f) Saint-Martin à Hyon. Avis. Gestion f. 79008

ADOPTE à l'unanimité – 60<sup>e</sup> annexe

37<sup>e</sup> objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – BUDGET GENERAL – EXERCICE 2007.  
Saint-Ghislain à Villers-Saint-Ghislain. Avis. Gestion f. 79026

ADOPTE à l'unanimité – 61<sup>e</sup> annexe

38<sup>e</sup> objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – MODIFICATION BUDGÉTAIRE – EXERCICE 2008. Saint-Brice à Nouvelles. Avis. Gestion f. 79023

ADOPTE à l'unanimité – 62<sup>e</sup> annexe

39<sup>e</sup> objet : Plan TONUS Communal – Demande de prêt – aide 2007. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 63<sup>e</sup> annexe

Sortie de Monsieur MILLER = 38 présents

40<sup>e</sup> objet : Rénovation urbaine de l'îlot de la Grand-Place. Modification du règlement d'ordre intérieur de la Commission locale de rénovation urbaine.  
Aménagement Terr. et Permis UR2008/Rénov.

ADOPTE à l'unanimité – 64<sup>e</sup> annexe

41<sup>e</sup> objet : Rénovation urbaine du Quartier de Messines. Modification du règlement d'ordre intérieur de la Commission locale de rénovation urbaine.  
Aménagement Terr. et Permis UR2008/Rénov.

ADOPTE à l'unanimité – 65<sup>e</sup> annexe

42<sup>e</sup> objet : Rénovation urbaine du Quartier Rachot – Mise en place de la Commission locale de rénovation urbaine. Composition et règlement d'ordre intérieur.  
Aménagement Terr. et Permis UR2007/Rénov.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je voudrais demander à M. l'Echevin Biefnot pourquoi a-t-on tellement tardé à respecter le prescrit légal nécessaire pour obtenir une subvention de la Région Wallonne ?

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Voulez-vous répéter votre question, s'il vous plaît ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La sono est mauvaise, Madame, ayez la gentillesse de répéter.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Pourquoi a-t-on tellement tardé à respecter le prescrit légal nécessaire pour obtenir une subvention de la Région Wallonne ?

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Oui, d'accord, mais en réalité je pense qu'il y a une confusion. Ici, nous mettons en réalité en conformité avec les textes de la Région Wallonne les différentes commissions ; le règlement d'ordre intérieur là aussi, c'est suite aux remarques que la Région Wallonne nous a fait, ceci étant, en ce qui concerne la subvention, nous l'avons et nous mettons en conformité pour continuer à obtenir cette subvention, de pouvoir bénéficier de cette subvention. Le retard provient simplement parce qu'il y a des modifications qui sont à apporter dans la composition, dans le règlement et dans la mise en place de la nouvelle commission, le renouvellement des commissions dans certains cas, la Région Wallonne a un droit de regard dessus et c'est à l'issue de tout ce travail de bénédiction pour mettre en forme les textes avec les volontés de la Région Wallonne que nous arrivons aujourd'hui. Mais la subvention elle n'a jamais été mise en cause.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant cette réponse, je peux considérer que c'est ok ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, oui.

ADOPTE à l'unanimité – 66<sup>e</sup> annexe

43<sup>e</sup> objet : Rénovation urbaine de l'Ilot du Beffroi. Modification du règlement d'ordre intérieur de la Commission locale de rénovation urbaine.  
Aménagement Terr. et Permis UR2008/Rénov

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, quand on lit les motivations de ceux qui posent leur candidature pour faire partie de la commission locale de rénovation urbaine, on constate qu'ils le font avec enthousiasme. J'ai découvert qu'ils adoraient leur Ville, vivre à Mons est pour certains un véritable aboutissement. Donc, à ce moment-là c'est vraiment très agréable pour vous, M. l'Echevin, de dépouiller les lettres.

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Tout à fait. Je n'ai pas de commentaire, merci.

ADOPTE à l'unanimité – 67<sup>e</sup> annexe

44° objet : Construction d'un immeuble à 2 appartements et un rez commercial rue Général Leman 41 à Jemappes

Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif et les plans. Détermination du mode de marché Régie foncière E/2008/RF/PGV1.2/BEB.36

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Le groupe CDH approuve toujours les initiatives quelles qu'elles soient en matière de rénovation urbaine, que ce soit à Mons, Jemappes ou ailleurs et donc on soutient à fond les différents projets, la seule question, c'est une question plus générale. Ici, vous développez l'offre commerciale, bon, donc vous développez le nombre de commerces. Mais vous savez tout comme moi que cela dépend aussi de la demande commerciale, du pouvoir d'achat. Alors, je me demande si on ne doit pas aussi pour le rez-de-chaussée envisager la possibilité de transformer l'espace commercial en logement. Voilà, c'est tout, merci.

M. François COLLETTE, Conseiller : Moi je voulais vous dire que nous approuvons le point et que notre approbation est renforcée par le fait que pour la première fois dans un immeuble destiné au logement construit par la Régie Foncière, il est prévu de mettre des chauffe-eaux solaires et je félicite particulièrement l'auteur de projet qui en a eu l'idée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, mais je suppose que vous allez répondre que c'est le centre de Jemappes et que bon...

M. Richard BIEFNOT, Echevin : exactement. En réalité, bien entendu là la volonté aussi est de redynamiser et cet immeuble se trouve juste au coin d'une artère commerciale donc il est logique, dans le renouveau de ce projet-là que l'on prévoit un rez-de-chaussée qui soit commercial. Parce que justement il se situe à l'intersection avec une artère commerciale.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il y a une demande de l'association, mais bon M. Nicolas MARTIN n'est pas là mais on peut une fois discuter parce qu'il y a à discuter sur l'ensemble des stratégies commerciales, on y réfléchit aussi mais Jemappes cela reste Jemappes donc c'est quand même après Mons le deuxième centre qui mérite... mais bon.

ADOPTE à l'unanimité – 68° annexe

45° objet : Saint-Symphorien – Aliénation d'une partie de terrain communal sis chemin à Baraques pour 05 a 42 ca (fond de jardin). Cellule Foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 69° annexe



46° objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canonniers, cadastrée Mons-3ème division section E N°s 1081 K2 et 1081 R2 (7ème série). Cellule foncière RF/MV

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement en examinant le dossier, on a pu s'apercevoir que les services techniques de la Ville de Mons avaient émis un avis négatif, je pense.

M. François COLLETTE, Conseiller : On s'abstient pour les 46 et 47 pour les mêmes raisons, le prix fixé il y a plusieurs années qui est insuffisant pour le prix du terrain mais c'est l'abstention habituelle.

M. Richard BIEFNOT, Echevin : C'est le huitième feuillet donc, il restera encore des dossiers qui reviendront.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Cela, c'est le reliquat du passé, nous héritons, vous le savez mieux que quiconque, vous, on hérite du bien et du mauvais.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Les acteurs ne sont pas encore morts et Dieu merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah, allez, mais bon on hérite quand même !

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : Mme HOUDART, MM. BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT , Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 70° annexe

Entrée de Messieurs TONDREAU et MILLER et de Madame MOUCHERON = 41 présents

47° objet : Aliénation d'une parcelle de terrain à prendre dans celle cadastrée ou l'ayant été Mons – 6ème division (Cuesmes), rue de Cibly, section B n°876 F d'une contenance de 1 are 22 centiares. Cellule foncière RF/MV

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pour le 47, non c'est le point sur lequel je voulais intervenir. En fait, sauf erreur de ma part donc c'est le Parc communal à Cuesmes qui longe la rue de Cibly, il y a un accès du côté de la rue de Cibly, le sentier de derrière justement, au nom évocateur et les services techniques communaux ont dû se pencher sur la question, une demande d'un riverain qui voulait agrandir sa maison et donc manger sur le terrain du Parc communal. Alors, bon, j'ai été voir samedi, je n'avais malheureusement plus le plan en tête mais je suis très réservé sur cette méthodologie, pas sur la demande du particulier, de commencer à saucissonner les parcs communaux, les espaces verts, de manière définitive, j'aurais donné une autorisation par un droit de superficie mais revendre les terrains, imagine-t-on un peu de vendre à tous les riverains des parties du Waux-Hall, c'est un peu le même principe. Alors, sur la méthodologie, le principe, je suis plus que réservé, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, de combien d'ha s'agit-il ?

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Justement, donc, en réalité il s'agit d'un tout petit terrain d'un are 22 ca. C'est évidemment relativement modeste. De manière générale, tous les terrains qui appartiennent à la Régie Foncière font l'objet, lorsqu'il y a une demande d'aliénation, d'un avis de l'Urbanisme et des Services techniques qui examinent si effectivement le projet d'aliénation pose un problème et risque de compromettre un aménagement futur. De manière générale, c'est tenant compte de ces avis-là que le Collège décide ou non de vendre dans les 99 cas sur 100 c'est comme cela que cela se passe. Ici, nous avons la possibilité de répondre au souhait d'un riverain d'agrandir un peu sa parcelle, je le répète encore une fois, 1 a 22 ca. Je rappelle aussi que le Receveur de l'Enregistrement estimait le prix au m<sup>2</sup> à 15 euros et que nous avons suivi d'ailleurs vos conseils, puisque nous avons proposé et le futur acquéreur l'a accepté, de lui vendre à 20 euros le m<sup>2</sup>, de manière à pouvoir à la fois remplir notre mission d'organe public mais également de pouvoir répondre à une demande citoyenne.

M. François COLLETTE, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, je voudrais d'abord m'excuser de ne pas avoir participé à la section mais je n'étais pas encore rentré de telle sorte que je n'ai pas pu poser effectivement la question à ce moment-là. Dans les vocations de la Régie Foncière, il y a effectivement pour vocation des réserves foncières à remettre dans le circuit de la construction mais ici très clairement, même si ce terrain est cadastré, effectivement il ne fait pas partie du domaine public proprement mais bien du domaine privé de la Ville, il est depuis plusieurs années affecté à l'usage commun, à

l'usage public en forme de square ou de petit parc. Et donc, il a une forme cohérente qui va être complètement édulcorée par l'expropriation d'une partie et l'espace va perdre sa vocation d'espace public. Alors, je ne crois pas que dans ce cas-ci, il soit de la vocation de la Régie Foncière qui a acheté un ancien immeuble insalubre et qui a été démoli et qui a refait un petit square à la place de rediviser ce square et de restreindre l'espace public. Quoi que pour moi, ce bien est rentré dans l'espace public ne peut pas être revendu.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Que ce soit clair, l'avis des Services Techniques n'est pas du tout de s'y opposer, ils disent qu'il y a une cabine électrique...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : ... juste à côté, donc on est contre la cabine à haute tension...

M. Richard BIEFNOT, Echevin : le problème est réglé sur ce plan-là, le problème est réglé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : ils ne se sont pas opposés. Deux, on a une politique de réalisation des biens ; trois, apparemment cela ne porte pas atteinte à la qualité du parc et en même temps cela répond à la sollicitation d'un riverain et on essaye toujours de regarder ce qu'on peut faire et quatre, c'était prévu à 15 euros par le Receveur et on le met à 20 si j'ai bien compris. Voilà. C'est comme vous voulez. Parce que si on prenait la décision de ne plus permettre ce genre d'actes, il faudrait alors que d'une manière... on crée une jurisprudence d'une autre nature...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je suggérais simplement éventuellement un droit de superficie ou un droit d'emphytéose pour garder une maîtrise quand même. Simplement pour se dire que cette faveur qu'on lui fait, je comprends mais qu'on n'aliène pas un bien comme cela sans contrôle puisqu'on est contraint, une entité publique... voilà c'est tout, la modalité de contrôle des pouvoirs communaux mais c'est tout.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il y a eu une enquête commodo et incommodo et tout le monde est d'accord.

M. Richard BIEFNOT, Echevin : M. le Bourgmestre, les réserves qui avaient été émises par les Services Techniques ont été levées. Deuxièmement, c'est sur base d'une enquête commodo et incommodo qui n'a relevé aucune remarque. Sur ce plan-là, je ne vois pas du tout pourquoi on devrait refuser cette demande puisque tout a été examiné et que Mon Dieu, peut-être l'inconvénient est tout à fait léger par rapport à la réalisation de ce bien.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je comprends fort bien les motivations et on ne va pas dire que c'est illégal ou autre mais c'est le principe de vendre un terrain communal à usage de parc public, c'est simplement cela.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est un terrain qui nous appartient, ne croyez pas qu'on vend une partie de notre patrimoine, on a fait une liste de ce qu'il faut vendre pour réaliser. La pratique habituelle, il y a une sollicitation d'un citoyen, on l'examine et on fait passer cela par toutes les procédures chez nous... L'espace vert reste un espace vert, tondre, c'est lui qui va devoir tondre. Les sous c'est nous qui allons les récupérer, on ne porte pas atteinte au parc, tous les avis sont au vert et on donne la primauté au citoyen sur l'Administration. Que fait-on ? Il y a 3 ans qu'il attend.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ce que je proposais, c'est un bail emphytéotique, un droit d'emphytéose comme cela on garde la maîtrise à long terme, c'est tout.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La prochaine fois, on regardera cela avec ...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Imaginez que vous promenez dans le parc du Waux-Hall avec tous les massifs des aucubas et vous voyez le voisin qui avance jusqu'au chemin, l'image est bonne, j'ai été voir samedi soir à 21 h 30.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

8 NON : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

1 ABSTENTION : M. TRANCHANT

ADOPTE – 71<sup>e</sup> annexe

48<sup>e</sup> objet : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention intervenue entre la Ville de Mons et l'ASBL « Monsport » pour la mise à disposition d'un terrain rue Wolkers à Jemappes.

Cellule Foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité – 72<sup>e</sup> annexe

49<sup>e</sup> objet : ASBL MAISON DU TOURISME DE MONS. Budget de l'exercice 2007.  
Gestion f. C/B2007/asbl/026

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant

38 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT , Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 73<sup>e</sup> annexe

50<sup>e</sup> objet : ASBL MAISON DU TOURISME DE MONS. Compte de l'exercice 2007.  
Approbation. Gestion f. C/C2007/asbl/005

ADOPTE à l'unanimité – 74<sup>e</sup> annexe

51<sup>e</sup> objet : ASBL MAISON DU TOURISME DE MONS. Budget de l'exercice 2008.  
Approbation. Gestion f. C/B2008/asbl/006

ADOPTE à l'unanimité – 75<sup>e</sup> annexe

52<sup>e</sup> objet : ASBL PORT DE PLAISANCE DE MONS. Budget de l'exercice 2007.  
Approbation. Gestion f. C/B2007/asbl/028

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant

38 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT , Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 76<sup>e</sup> annexe

53° objet : ASBL PORT DE PLAISANCE DE MONS. Compte de l'exercice 2007.  
Approbation. Gestion f. C/C2007/asbl/008

ADOPTE à l'unanimité – 77<sup>e</sup> annexe

54° objet : ASBL PORT DE PLAISANCE DE MONS. Budget de l'exercice 2008.  
Approbation. Gestion f. C/B2008/asbl/008

ADOPTE à l'unanimité – 78<sup>e</sup> annexe

55° objet : Mise en place d'une politique renforcée d'animations visant à soutenir le développement commercial du Centre-Ville.  
Développement Économique DE/TS/RC08017

REMIS

56° objet : ASBL CASTOR CLUB DE MONS – Compte et bilan de l'exercice 2006.  
Approbation. Gestion f. C/C2006/asbl/027

ADOPTE à l'unanimité – 79<sup>e</sup> annexe

57° objet : ASBL CASTOR CLUB DE MONS – Budget de l'exercice 2007.  
Approbation. Gestion f. C/B2007/asbl/034

38 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 80<sup>e</sup> annexe

58° objet : ASBL PATRIMOINE ET TRADITIONS DE MESSINES. Compte de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/C2007/asbl/003

ADOPTE à l'unanimité – 81<sup>e</sup> annexe

59° objet : ASBL PATRIMOINE ET TRADITIONS DE MESSINES. Budget de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/B2008/asbl/003

ADOPTÉ à l'unanimité – 82° annexe

60° objet : École communale rue du Couvent à Jemappes – lot 5 : peinture. Approbation du décompte final. 3°/4° E/2007/722.136.05/AD

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, vous avez accepté, à notre grande satisfaction, d'inclure dans le cahier des charges l'utilisation de bois certifié. Aujourd'hui, à l'occasion de ce dossier, je vous demande de penser à l'utilisation des peintures écologiques, principalement au sein des bâtiments destinés aux enfants comme les écoles et les crèches car, vous le savez, la pollution intérieure est très importante au moins aussi importante que la pollution extérieure. Pour lancer les choses, je me suis permise de remettre à Mme OUALI en Commission, des éléments de base rassemblés par Eco-Conso pour pouvoir nourrir la réflexion et j'ajouterai aussi que l'Institut de Bactériologie serait un partenaire tout à fait fort utile dans ce dossier parce qu'il est tout à fait spécialisé dans la pollution intérieure et connaît extrêmement bien les produits utilisés. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, pourriez-vous répondre à cette pertinente intervention ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, donc je remercie Mme PREVOT de nous avoir remis un document excessivement complet. Donc, j'ai remis ce document à l'analyse de nos techniciens parce que les techniques à mettre en œuvre sont quand même un peu plus complexe donc cela est à l'analyse et si on peut vous donner satisfaction, il n'y a pas de problème.

ADOPTÉ à l'unanimité – 83° annexe

61° objet : Acquisition d'un tracteur. Détermination du mode de passation et approbation des conditions de marché. 3°/3° E/2008/875.261/EC

REMIS

62° objet : Bâtiments communaux. Travaux de peinture des menuiseries extérieures. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges et le métré.

Détermination du mode de passation et des conditions de marché. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>  
E/2008/104.032/BD

ADOPTÉ à l'unanimité – 84<sup>e</sup> annexe

63<sup>e</sup> objet : Aménagement intérieur de l'immeuble sis 18 rue d'Enghien – mission d'auteur de projet. Approbation de l'avenant n° 3. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/05.104.015/MG/BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 85<sup>e</sup> annexe

64<sup>e</sup> objet : Musée Chanoine Puissant – Chapelle Sainte Marguerite – Restauration extérieure. Approbation du projet réactualisé comprenant le cahier spécial des charges et les plans. Détermination du mode de passation et approbation des critères de sélection qualitative. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/SUB.771.130/BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 86<sup>e</sup> annexe

65<sup>e</sup> objet : Maison de la Presse – restauration extérieure. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges et les plans. Détermination du mode de passation et approbation des critères de sélection qualitative. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>  
E/2008/SUB.104.010/BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 87<sup>e</sup> annexe

66<sup>e</sup> objet : Ecole communale rue des Sorbiers à Cuesmes – remplacement de deux brûleurs au mazout. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges et le métré estimatif. Détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2008/722.106.00/VT

ADOPTÉ à l'unanimité – 88<sup>e</sup> annexe

67<sup>e</sup> objet : Ecole A. Legrand – aménagement d'une conciergerie. Approbation du projet, du cahier spécial des charges, des plans, du PSS et du devis estimatif. Détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/08/722. 108/LF

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, on se réjouit des travaux qui vont y être faits. Simplement la question que l'on doit poser, on aménage une conciergerie, étant donné la surpopulation que connaît cette école, d'après nos sources il y a un excellent directeur qui fait recette et on s'en réjouit. La question que l'on voulait poser : combien de concierges, y en a-t-il un dans les 34 implantations ? Je vois que vous réagissez, j'imagine que nous sommes sur la même longueur d'ondes et pourquoi un concierge et pas des systèmes d'alarme ? Voilà, c'est tout. On pourrait peut-être mettre des concierges dans les musées montois là où les œuvres d'art s'envolent et les concentrer la nuit sur les œuvres d'art et moins sur les enfants, voilà, qui ne sont pas là dans les



écoles la nuit, voilà. Et deuxièmement, au niveau systèmes d'alarme, y a-t-il un plan général ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, vous vous concentreriez davantage sur les enfants que sur les œuvres d'art ? Allez, expliquez-nous un peu cela.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, il y a une politique de gestion des alarmes, cette politique est assez complexe, on lance d'ailleurs un cahier des charges pour déterminer la société qui va recevoir toutes les alarmes de la Ville donc, il y a réellement une politique. Là, où c'est possible de mettre un concierge parce qu'il y a encore des locaux, nous mettons des concierges. A Achille Legrand, nous ne mettons pas un nouveau concierge, il y avait déjà un concierge mais vous l'avez dit vous-même, il y a surpopulation, donc les locaux de la concierge étaient à l'intérieur même de l'école, nous récupérons pour faire une classe supplémentaire et nous aménageons une autre maison pour les concierges. Donc, voilà ce qu'il en est exactement.

ADOPTE à l'unanimité – 89<sup>e</sup> annexe

68<sup>e</sup> objet : Remplacement de brûleurs de chaudières – lot 1 : Beaux Arts de Mons lot 2 : Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le devis estimatif et approbation du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/08/734.133/LF

ADOPTE à l'unanimité – 90<sup>e</sup> annexe

69<sup>e</sup> objet : RAEC Mons – installation d'une hotte de cuisine en tribune 1. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le devis estimatif et approbation du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/08/764.158/LF

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le RAEC Mons, quelques suggestions de transferts à mon avis, je vous en prie.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, peut-être bien qu'avec le prix des transferts on pourra payer la hotte de la cuisine puisque c'est une hotte de cuisine pour la tribune 1 alors cela doit être une grande hotte pour une grande cuisine parce que 54.000 euros TVA comprise, pour une hotte de cuisine, plus de 2 millions, moi cela me laisse rêveur et cela me laisse quand même une arête dans la gorge. Et surtout, fondamentalement, est-ce que c'est bien à la Ville d'équiper la cuisine de l'Albert ? Ce n'est pas la première fois que l'on intervient là-dessus, sur ce genre de dépenses mais je trouve quand même que là cela dépasse un petit peu les bornes.

M. Marc DARVILLE, Bourgmestre : Donc, en ce qui concerne le prix, si vous avez regardé le plan, le prix concerne non seulement le prix de la hotte mais de toutes les modifications nécessaires au bâtiment pour pouvoir évacuer l'air de cette hotte. Donc, il faut percer des murs, de l'extérieur, qui ne sont pas des petits murs et on doit installer une cheminée en inox à l'extérieur. Donc, il n'y a pas seulement le prix de la hotte, il y a tout le travail annexe pour faire fonctionner cette hotte, ce qui justifie le prix de la hotte. De toute façon, on lance un marché, c'est un prix estimatif et si un entrepreneur nous remet un prix moindre, évidemment, ce sera le moins disant qui respecte le cahier des charges.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voulais dire que c'est exact que 54.000 euros c'est le prix de la hotte installée, mais la hotte toute seule coûte déjà 33.500 euros quand même. Enfin, c'était une petite précision sur les chiffres.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, moyennant ces explications... J'espère que c'est une hotte en inox de qualité.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant

37 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

4 NON : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT, M. TRANCHANT

ADOPTE – 91<sup>e</sup> annexe

70<sup>e</sup> objet : RAECT – installation d'un système anti-intrusion. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le devis et approbation du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/08/764.159/LF

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Tennis. Il n'y a rien à redire au tennis ? Vous êtes quand même plus durs sur le football qui est un sport populaire que sur le tennis, je vous sens là un peu plus hésitant.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Non, c'est parce qu'il faudrait s'arrêter à trop de points alors...

ADOPTE à l'unanimité – 92<sup>e</sup> annexe

71<sup>e</sup> objet : Ecole communale rue Irma Fiévez – extension de locaux. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif et les plans. Détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2008/722.121/BC

ADOPTE à l'unanimité – 93<sup>e</sup> annexe

72<sup>e</sup> objet : Crèche de Mons – travaux d'aménagement – lot 1 : gros-œuvre. Approbation du décompte final. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2003.TRI.844.170/LF

ADOPTE à l'unanimité – 94<sup>e</sup> annexe

73<sup>e</sup> objet : Travaux de voirie : déplacement d'impétrants rue du Genestrais et rue de la Mine à Flénu. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le devis estimatif et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2008.421.057.001/CDP

ADOPTE à l'unanimité – 95<sup>e</sup> annexe

74<sup>e</sup> objet : Ecole communale du Ponton, rue Commandant Lemaire à Cuesmes – réfection d'un mur de clôture. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le devis estimatif et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2008/722.126.00/AD

ADOPTE à l'unanimité – 96<sup>e</sup> annexe

75<sup>e</sup> objet : Bâtiments communaux – réfection et renouvellement des menuiseries extérieures. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le devis estimatif et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2008/104.031/BC

ADOPTE à l'unanimité – 97<sup>e</sup> annexe

76<sup>e</sup> objet : RAECT Mons – Club House. Approbation du décompte final. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/04/SUB.764.092/LF

ADOPTE à l'unanimité – 98<sup>e</sup> annexe

77<sup>e</sup> objet : Marquages routiers 2008. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le devis estimatif et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2008/423.074.00/MM

ADOPTE à l'unanimité – 99<sup>e</sup> annexe

78<sup>e</sup> objet : Aménagement de la piste cyclable des avenues du Centenaire et Général Leman situées à Hyon. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le devis estimatif, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2008.Plan.Escargot/MF

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, il y a les deux avenues qui se font suite d'ailleurs, alors je trouve que c'est fort heureux car elles sont en très mauvaise état. Mais que pourrait-on faire, ce n'est pas la première fois que je parle des différentes avenues, pour que les automobilistes ne s'y installent pas, bloquant complètement la piste cyclable ou même s'ils ne la bloquent pas, s'arrangeant pour avoir une roue sur la piste et l'autre sur la rue. Ils n'ont pas l'air de croire qu'ils seraient responsables si un accident survenait. C'est d'ailleurs ce qui a failli se produire le long de l'avenue d'Hyon, il y a quelque temps, un moment où je passais justement mais il y a toutes les fois où je ne suis pas là et quels moyens avons-nous d'interdire cela, M. l'Echevin ?

M. Willy MERCIER, Conseiller : Oui, en fait je voudrais abonder dans le sens de ce que Mme MERCIER vient de dire, je suis un gros utilisateur des pistes cyclables et je le fais malheureusement avec un engin encore moins maniable puisque on utilise le tandem et je voudrais vous le dire, on reste rarement plus d'un km sur une piste cyclable, il y a les voitures qui sont parkées, il y a aussi le moyen entretien des pistes cyclables, vous avez ces herbes qui entourent et qui finalement entravent complètement cette piste cyclable et quand vous devez descendre de cette piste cyclable avec un tandem, ce n'est pas de la tarte et on ne remonte plus sur la piste cyclable, on est évidemment en infraction et voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, écoutez chers collègues, je pense que vous avez raison, que fait-on ? On fait comme dans toutes actions traditionnelles, de la prévention d'un côté donc on informe, on insiste et de la répression. Et on sanctionne mais c'est infernal, le comportement de certains est un comportement infernal et comme vous, je fais du vélo aussi en Ville, c'est parfois insupportable, il y a plein de problèmes que je ne vais pas évoquer, il nous faudrait vraiment beaucoup, beaucoup d'argent mais cela c'est hors de propos parce qu'il faudrait des rentrées financières telles mais au-delà des difficultés physiques, on essaye de pallier avec le temps, il y a le comportement. On réinsiste chaque fois, la Police quand il y a des Collèges de Police nous en discutons, on envoie des gens, on envoie des policiers, on essaye de persuader, cela c'est la prévention et de temps en temps, on dresse PV... oui M. l'Echevin, je vous en prie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je me permets de signaler que pour pallier cet inconvénient, il y a dans le projet la pose de nouvelles bordures en béton, délimitant la piste cyclable de la voirie avec la pose d'une bordure de contre-buttagage.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est vraiment pas dans les mœurs, c'est un gros travail que nous devons réaliser tous ensemble, il n'y a pas encore ce respect des usagers faibles, des piétons, cela commence mais cela laisse encore à désirer mais pour les deux roues en général, c'est hallucinant.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'étais déjà intervenu deux fois pour qu'il y ait un passage piétons au coin de l'avenue d'Hyon, la rue de la Licorne et la rue Montroeuil-sous-Bois, il n'y a pas de lignes blanches, désolé, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va le resignaler.

ADOPTÉ à l'unanimité – 100<sup>e</sup> annexe

79<sup>e</sup> objet : Aménagement de voiries et renouvellement de l'éclairage public à réaliser à Mons – rampe du Château (site du Beffroi), s'inscrivant dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine. Approbation de l'avant-projet. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2008.rev.it.R.F.702/MF

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Encore sur le principe, évidemment on est tout à fait d'accord, la seule chose, le peu que j'en ai lu et avec les éléments dont on dispose, sous réserve évidemment, je vois qu'il y a un éclairage sur le côté bas, c'est très bien mais le moindre jeune qui se balade le soir, un bon coup, à moins d'un mètre je pense que ce sera une cible ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : et pourquoi un jeune, vous ne croyez pas qu'il n'y a pas d'autres... les jeunes il faut les soutenir, pourquoi vous croyez qu'il n'y a que des jeunes qui font cela, moi j'en connais d'autres. Le moindre malveillant ou malveillante...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : disons que ce sera un lieu de défoulement à 50 cm ou à 1 m et je dirai que les éclairages il faut les mettre en hauteur mais pas les mettre là. Bon, libre à vous d'être idéaliste mais je crois qu'il faut être réaliste en matière d'éclairage urbain. Bon. Deuxièmement, et là je jette un pavé dans la mare, j'ai lu qu'il y avait un projet d'enlever tous les pavés de la Rampe du Château. Comme dirait Beaumarchais « sans la liberté de blâmer il n'y a pas d'éloge flatteur » mais là, je crois que moi cela me met, pas en rage mais hors de moi, mais je trouve cela un peu scandaleux puisque cette rampe d'accès à la conciergerie, à la Chapelle St-Calixte, est pour l'instant la seule chose qui a échappé à la folie des hommes, depuis quelques générations. En effet, au 19<sup>ème</sup> siècle, mon éminent collègue pourra le dire, tous les

restes du château médiéval ont été anéantis, détruits entre 1840 et 1850. Donc, actuellement...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moi, je m'associe à votre intervention, si on enlève les pavés, je suis comme vous. Donc, je suis même étonné qu'on puisse imaginer qu'on les enlève pour les remettre, là je peux comprendre...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : mais ici, ils ont dit on les enlève et on les donne ailleurs...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ils, qui, article indéfini...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : l'auteur de projet a dit expressis verbis c'est écrit, verba volant scripta manent, on prendra les pavés, on en mettra des nouveaux et le reste on les utilisera ailleurs.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah mais cela c'est différent. Vous m'avez dit on ne met pas de pavés, maintenant vous dites qu'on remet et qu'on met le reste ailleurs...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'estime que c'est le seul endroit qui est préservé depuis des générations et des siècles et qu'on va ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il y a un arrêté royal, c'est un centre ancien, il faut des pavés, tous les jours nous jouissons du plaisir d'avoir des pavés en Ville, les femmes avec des hauts talons s'en aperçoivent à chaque moment, les femmes avec poussette et les hommes avec poussette, les cyclistes et on veut garder nos pavés. Mais, c'est un arrêté royal, on ne peut pas les enlever, l'auteur de projet peut raconter ce qu'il veut.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : En tout cas, il a l'air de dire on enlève tout et on en met d'autres et tout nouveau...et donc on va perdre tout l'aspect esthétique, historique et donc j'estime que c'est le seul endroit qui est préservé dans notre Ville depuis des générations et on va tout saccager. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais non, mais non, on n'a jamais rien saccagé..

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On va rénover, je suis d'accord, on peut faire de la rénovation légère mais ici ce n'est pas de la rénovation légère, si on enlève tout.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais rappelez-vous au pied du Beffroi, cet immeuble hideux, on a construit cette auberge de jeunesse qui prolonge comme cela les remparts, le mur de soutènement avec de la pierre bleue, du bois, du cuivre, tout cela est magnifique. On va continuer. M. l'Echevin vous n'allez quand même pas me contredire.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Non, certainement pas. Mais j'aimerais rassurer le très grand spécialiste qu'est M. HAMBYE, le spécialiste de la rénovation, qu'il y a une

commission de rénovation urbaine qui va statuer sur l'avant-projet donc cette commission aura tout le loisir de critiquer ou pas l'avant-projet qui est présenté ici. Ici, nous ne sommes que dans le cadre d'un avant-projet.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On y sera attentifs car je crois que le sujet est assez important, donc on y sera attentifs.

ADOpte à l'unanimité – 101<sup>e</sup> annexe

80<sup>e</sup> objet : Havré – réfection des trottoirs :

- des rues du Cimetière et Victor Baudour

- de la Chaussée du Roelux (du Bois d'Havré jusqu'à la ligne de chemin de fer).

Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2008.TRI.421/MF

ADOpte à l'unanimité – 102<sup>e</sup> annexe

81<sup>e</sup> objet : Programme triennal 2007/2009 des travaux subsidiés par la Région

Wallonne. Modification. Ajout du projet relatif à la réfection des trottoirs des rues du Cimetière et Victor Baudour et de la Chaussée du Roelux (du Bois d'Havré jusqu'à la ligne de chemin de fer) situées à Havré. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/20.522-TRI/ML

ADOpte à l'unanimité – 103<sup>e</sup> annexe

82<sup>e</sup> objet : Acquisition de matériel d'entretien pour les espaces verts (3 lots).

Approbation du projet et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> E/2008/matériel

ADOpte à l'unanimité – 104<sup>e</sup> annexe

83<sup>e</sup> objet : Acquisition de tondeuses pour les zones de proximité et pour le Service des Plantations. Approbation du projet et détermination du mode de passation.

3<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> E/2008/tondeuses

ADOpte à l'unanimité – 105<sup>e</sup> annexe

84<sup>e</sup> objet : Acquisition de vasques à fleurs pour le Service des Plantations. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>

E/2008.423.071.00/SMC

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Il s'agit, je n'ai rien contre le Service des Plantations, au contraire, mais il s'agit des vasques à fleurs, cela tout à fait d'accord mais pour 19.735 euros, d'accord aussi mais pour ce prix-là nous pouvons intervenir car sincèrement, à part les bacs ronds tout à fait valables, les autres ne sont pas acceptables. Approbation du projet, certes mais à condition de choisir avec soin les vasques que vous allez prendre. N'oublions pas qu'il s'agit d'embellir la Ville. Or, à la fin du dossier, il y

avait un document qui montrait toutes les sortes de bacs mais il y a certains bacs qui sont vraiment laids. Mais les vasques rondes, là ça va.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les rondes, ça va, mais les carrées non.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Non parce que c'est le matériau qui n'est pas bon. Enfin, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, bon, je vous donne raison il y a toutes sortes, M. l'Echevin, allez expliquez-nous un petit peu pourquoi il y a des carrées avec les rondes.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, ces vasques on les achète pour répondre à des demandes citoyennes, il n'y a pas que les vasques rondes que l'on met sur les trottoirs, il y a aussi celles que l'on donne lorsqu'il y a des manifestations. Il est beaucoup plus facile sur des podiums de mettre des vasques rectangulaires que les énormes vasques rondes. Donc, ces vasques ont des usages différents. Il y a 24 vasques rondes et il y en a 20 rectangulaires ; 10 de 48 x 38 x 140 et 10 de 60 x 70 x 120, voilà.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. l'Echevin, ils ne peuvent prendre des matériaux plus beaux que ce qu'ils ont montrés ? Parce que sincèrement, j'ai tout regardé et...

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je vous invite à aller voir à l'intérieur de la Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville, nous avons mis deux vasques rectangulaires parce que les rondes, on n'avait pas su les mettre, elles sont couleur anthracite et elles entrent bien dans le cadre, nous n'avons eu que des félicitations pour ces vasques qui ont été placées dans la Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez aussi un avis sur les vasques ?

M. François COLLETTE, Conseiller : Non, je voulais simplement dire que les goûts et les couleurs ne se discutent pas et qu'il faudrait intégrer dans le règlement communal une interdiction d'en discuter.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moi, j'ai comme philosophie d'interdire l'interdit sauf extrême nécessité. Ne commencez jamais d'entrer dans cette voie. Alors, approuvé, avec abstention, rejet du CDH ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Non, non, en accord avec ma collègue, on votera oui sur le point.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Malgré la laideur ? Mais je peux vous comprendre.

ADOPTÉ à l'unanimité – 106<sup>e</sup> annexe



85° objet : Acquisition de plaques de rue. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> E/2008/423.076.00/CD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les plaques de rues, Madame, vous avez un avis ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, mais cela ne concerne pas les plaques de rues, cela concerne la façon dont les données relatives aux dépenses sont exprimées. Alors, je voudrais bien faire une suggestion à M. l'Echevin. Je m'explique. Est-il possible de privilégier TVAC, or une fois c'est TVAC, une fois c'est hors TVA, c'est le cas ici, c'est pourquoi j'ai pris cet exemple-là. On nous donne les deux, TVAC, 10.781 euros et hors TVA, 8.910 euros. Ne peut-on avoir directement la somme due, tout le monde y gagnera en temps bien sûr.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais la TVA étant de 21%, mais est-ce que vous ne pourriez pas en effet nous donner soit avec, soit sans TVA mais qu'une bonne fois pour toutes...

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bon, j'ai bien entendu la remarque, je demanderai aux services de ne plus mettre qu'un prix dans le dossier, le prix TVAC, est-ce que cela vous convient ou vous préférez celui hors TVA ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Avec !

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Est-ce que je peux intervenir un petit peu ? M. l'Echevin, merci beaucoup, mais je voudrais dire que tout le monde est en train de rire mais que quand on regarde les dossiers, il n'y a pas que moi qui fait cette réflexion-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais vous en avez non seulement le droit mais en plus je dois vous rendre hommage car vous les lisez très attentivement. C'est vrai que cela prête à de l'humour parce que c'est 21% et quand on est habitué on jongle avec ou sans mais c'est votre droit de le faire remarquer et si on pouvait en effet se fixer comme règle de donner toujours les montants avec TVA comprise, c'est plus simple.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : C'est plus simple, merci M. le Bourgmestre.

ADOPTÉ à l'unanimité – 107<sup>e</sup> annexe

86° objet : Acquisition de bornes et potelets (4 lots). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> E/2008/423.075.00/CD

ADOPTE à l'unanimité – 108<sup>e</sup> annexe

87<sup>e</sup> objet : Acquisition de poubelles. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> E/2008/421.056.00/JP

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : les poubelles. Oui, Madame.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Oui, à propos de l'acquisition de poubelles, ne serait-il pas temps de penser aux poubelles proposant du tri sélectif ? Je sais que nos concitoyens ne sont pas toujours très coopérants mais je pense que ce qui se fait ailleurs avec succès doit pouvoir se retrouver chez nous. Je pense notamment à la SNCV qui utilise ce mode de récolte des déchets, aux aéroports et pour ne citer qu'une ville, Lisbonne utilise des poubelles à tri sélectif qui fonctionnent très bien. Je pense, évidemment on ne peut pas tout modifier d'un coup, c'est une organisation mais ne pourrait-on pas commencer par une poubelle au moins réservée aux cannettes aux endroits stratégiques, parce que évidemment c'est le type de chose très facile à ramasser, on en retrouve énormément dans le Centre-Ville, voilà, c'est une proposition parce que je pense que vraiment le tri sélectif, il faut induire cette idée dans l'esprit de nos concitoyens et ce serait un des moyens proposés. Merci.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : A propos justement de l'acquisition des poubelles, sauf erreur, je n'ai pas vu qu'on mentionnait l'achat de poubelles transparentes. Ce sont des poubelles classiques, divisées en deux.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, pourquoi n'y a-t-il pas de poubelles transparentes ? Je vais vous dire donc ce sont les poubelles métalliques ou ce genre de choses, c'est cela ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Il y a 40 poubelles type boîte aux lettres avec arceau et 15 poubelles type boîte aux lettres sans arceau.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce que Mme PREVOT indiquait, on est en train d'examiner des choses, parce que là où vous avez raison, Madame, c'est que malgré tous les efforts et on va refaire une campagne, on se bat comme des fous, globalement la Ville, sur l'ensemble de son territoire, il y a vraiment une nette amélioration, il faut rendre hommage aux différents services parce que je rappelle que au-delà du ramassage par l'IDEA, on a notre propre service et si notre propre service ne doublait pas, à mon avis, ce serait catastrophique mais le système fondamentalement ne fonctionne pas. Il y a un vrai problème et alors le vendredi soir, par exemple, dans les immeubles à appartements multiples, mais oui, mais bon. On regarde dans certains pays, là où il y a

un peu d'espace, vous avez parlé de Barcelone et autres, c'est vrai qu'ils ont des systèmes qui permettent, à front de rues et parfois enfouis dans le sol, de très grands containers dans le sol et on fait du tri sélectif, donc les gens vont et y mettent là le verre, là le plastic, etc. En Italie où j'étais il n'y a pas très longtemps, cela fonctionne très bien et c'est très propre. Chez nous, c'est un système qui a tout une histoire et comme vous le disiez, c'est presque impossible de changer comme cela parce qu'il y a un problème de camion, vous connaissez toute l'affaire mieux que moi, et on est en train d'y réfléchir. Là où je reconnais que vous avez raison, c'est que le système actuel n'est pas totalement satisfaisant. Et bon vous posez des questions, je ne vais pas vous montrer des photos mais l'Echevin entre-autres travaille sur le sujet et justement il est en train de me montrer quelques suggestions et on n'arrête pas, chaque fois qu'on en a l'occasion dans une ville ou une autre de s'inspirer et à un moment donné il faudra une discussion, au niveau de tout l'arrondissement avec l'IDEA, etc. Mais si on peut améliorer les choses, mais au cœur de la Ville c'est très compliqué. Alors, par exemple pourquoi y a-t-il ces poubelles genre un peu portefeuilles ? Mais c'est parce que les trottoirs sont tellement étroits. Je me suis battu pour qu'on fasse des poubelles « vigipirates ». J'ai toujours considéré que un sac transparent, les gens voyaient et on mettait. Puis il y a eu des esthètes plus malins que moi qui trouvaient que c'était quand même pas bien, transparent et puis on a chipoté, on a rendu opaque, moi je suis pour la transparence, c'est mieux. A Paris, par exemple, c'est clair, c'est net et les gens ont, à mon sens, plus envie de mettre. Le problème du tri reste un problème réel. On va continuer, voilà c'est la seule promesse que je peux vous faire mais cela reste une vraie difficulté, je suis d'accord. Mais on va continuer.

ADOPTE à l'unanimité – 109<sup>e</sup> annexe

88<sup>e</sup> objet : Acquisition de signalisation de chantier. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> E/2008/423.070.00/JP

ADOPTE à l'unanimité – 110<sup>e</sup> annexe

89<sup>e</sup> objet : Aménagements de sécurité à réaliser à Mons, Cuesmes, Ghlin, Nimy, Jemappes et Hyon. Approbation du projet, des conditions du marché détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2008/421.050.02/MM

ADOPTE à l'unanimité – 111<sup>e</sup> annexe

90° objet : Ecole A. Legrand – aménagement d’une conciergerie – renforcement du compteur électrique. Approbation du devis IEH et mode de passation de marché.  
3°/4° E/2008/722.108/LF

ADOPTE à l’unanimité – 112<sup>e</sup> annexe

91° objet : Restauration de la tapisserie « Le départ de Tobias » - Marché de Services. Approbation du projet comprenant cahier spécial des charges et devis estimatif et détermination des conditions et du mode de passation du marché.  
3°/5° E/2008/104.020.TO

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, j’étais déjà intervenu à ce sujet, je vais être court et bref, j’avais suggéré en d’autres temps que dans le cadre de Mons 2015, il y ait une mobilisation citoyenne pour la restauration des œuvres d’art. Et donc, je vois que c’est sur fonds propres parce que malheureusement, malgré tous les efforts des services de la Ville, on n’a pas eu les subsides, on n’a pas réussi à décrocher des subsides, on est bien conscients des efforts qui ont été faits mais je suggère que, pour le futur, qu’il y ait un appel à la participation du citoyen pour restaurer des toiles ou des œuvres d’art, on n’a jamais essayé pourquoi pas le faire ? En tout cas, à Ste-Waudru, ils l’ont fait et cela a marché ; alors encore pourquoi cela a marché avec des œuvres d’art religieux pourquoi ne pourrait-on pas le faire avec des œuvres de l’Hôtel de Ville. Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Ok nous prenons note de votre remarque, pourquoi pas.

ADOPTE à l’unanimité – 113<sup>e</sup> annexe

Sortie de M. DI RUPO = 40 présents

92° objet : Acquisition d’urinoirs et de toilettes mobiles. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° E/2008/875.263.00/RM

ADOPTE à l’unanimité – 114<sup>e</sup> annexe

93° objet : Travaux d’égouttage divers. Remplacement de l’égout rue de la Croix Rouge à Mons. Procédure d’urgence – Application des articles L1222-3 et L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation. Approbation des conditions techniques, du coût des travaux. Information au Conseil communal. 3°/2° E/2008.877.297.00/CDP

ADOPTE à l’unanimité – 115<sup>e</sup> annexe

94° objet : Cimetières (Jemappes) – honoraires d’auteur de projet. PROCEDURE

D'URGENCE. Application des articles L1311-3, L1311-5 et L1222-3 du Code de la Démocratie Locale et de la décentralisation.

Information de la décision du Collège communal et accord sur la dépense.

3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2008/878.319.00

M. Jean-Pierre DUPONT, Echevin : Là, je voudrais simplement dire que nous avons vécu au cimetière de Jemappes, suite aux intempéries du début du mois d'août, une situation très inquiétante due à la chute d'une grande partie du mur d'enceinte côté Place de la Citadelle. Il y avait des cercueils qui étaient apparents et là je dois féliciter les services communaux qui ont vraiment pris à cœur, ils sont souvent critiqués mais ils ont vraiment pris à cœur le problème et certains ouvriers ont travaillé toute une après-midi et toute une nuit pour permettre de sécuriser le site et heureusement que cela a été fait parce que le lendemain on avait un orage violent et je pense que si cela n'avait pas été fait, on aurait pu retrouver des cercueils sur la Place de la Citadelle, ce qui aurait vraiment été très très inquiétant.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. l'Echevin pour ces précisions.

ADOPTE à l'unanimité – 116<sup>e</sup> annexe

95<sup>e</sup> objet : Acquisition de matériel de fêtes (chariots, tables et bancs). Approbation du cahier spécial des charges et du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> E/2008/104.014.00

ADOPTE à l'unanimité – 117<sup>e</sup> annexe

Entrée de M. DI RUPO = 41 présents

96<sup>e</sup> objet : Piscine de Flénu – Mission d'auteur de projet en techniques spéciales - Approbation du projet - Détermination du mode de passation du marché – Approbation des critères de sélection qualitative. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2008/764.153/BA

ADOPTE à l'unanimité – 118<sup>e</sup> annexe

97<sup>e</sup> objet : Acquisition de matériel et matériaux pour le Service de la signalisation routière. Approbation du projet et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> E/2008/423.077.00/SMC

ADOPTE à l'unanimité – 119<sup>e</sup> annexe

98<sup>e</sup> objet : Acquisition de matériel pour le Service des fêtes. Approbation du CSC et du mode de passation du marché. 008.00/AEC

## REMIS

99<sup>e</sup> objet : École des Canonniers – remplacement des châssis et vitrages. Approbation du projet comprenant le CSC, les plans. Détermination du mode de passation et approbation des critères de sélection qualitative. 3<sup>e</sup> 2008/SUB/722.110.VT.BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 120<sup>e</sup> annexe

100<sup>e</sup> objet : Curage extraordinaire des égouts. Approbation du projet, des conditions du marché et du mode de passation. 3e/2<sup>e</sup> E/2008/877.296.00.AEC

ADOPTÉ à l'unanimité – 121<sup>e</sup> annexe

101<sup>e</sup> objet : Modification des équipements de la voirie consistant en l'aménagement d'un site propre continu, de quais pour autobus, de trottoirs et de voiries, boulevard Fulgence Masson et boulevard J-F Kennedy à Mons (entre la Place de Flandre et la place Régnier au Long Col), dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> A/8518/CDPC/3/165

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, on approuve évidemment la création d'un site propre pour les bus. Vous savez tous que les prix du pétrole sont indexés sur la croissance de l'économie chinoise, comme elle est de 15% cela nous laisse un plafond encore très loin, au niveau des prix. Simplement, on a parlé des usagers faibles, je me suis posé la question, on fait un site propre pour les bus, quid et vous allez dire qu'il y a peut-être une réflexion générale, pour les usagers faibles, les vélos, il n'y a pas de piste cyclable tout le boulevard Fulgence Masson et le boulevard Kennedy. Bon, on est sur une voirie qui est régionale je sais mais bon, voilà. A quand une piste cyclable sur les boulevards et les latéraux des boulevards ? Là où il y a les bus on aurait pu prévoir aussi. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais on va le redemander au MET mais bon.

M. François COLLETTE, Conseiller : Il y a certaines villes qui permettent la combinaison de la circulation sur des bandes bus de vélos, donc il y a des villes qui ont adopté des règlements permettant le partage des bandes bus par les bus et les usagers lents.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre ; Je vais vous faire une confidence personnelle, moi je suis pour parce que moi je pense qu'il y a vraiment moyen de faire coexister parce que on veut toujours tout séparer mais on n'arrive pas à tout séparer donc il y arrive donc un moment, avec un peu d'attention, il y a toujours un peu de risque mais que vous fassiez

n'importe quoi il y aura toujours un peu de risque mais je pense que ce serait beaucoup plus simple et cela permettrait...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : prenons l'exemple de l'avenue de Gaulle, on a fait des pistes en sites propres mais on n'a pas prévu de pistes cyclables. On pourrait très bien permettre aux cyclistes...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : mais il y a des endroits où donc là je suis tout à fait pour, d'autres endroits, parce qu'il y a des endroits à Mons où il y a un bus toutes les 2 minutes. Et ils ont prévu une piste cyclable me dit-on, vous auriez même raison avant de commencer.

ADOPTÉ à l'unanimité – 122<sup>e</sup> annexe

102<sup>e</sup> objet : Réfection des trottoirs de diverses rues (10) situées à Jemappes – travaux subsidiés figurant au programme triennal 2004/2006.

Approbation de l'avenant n° 1. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2005.TRI.421.050.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité – 123<sup>e</sup> annexe

103<sup>e</sup> objet : Plan Air Climat 2008-2009 lancé par le Ministère de la Région Wallonne. Appel à projets en matière d'éclairage public.

Approbation de la candidature de la Ville de Mons. 3<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> E/2008.Plan Air Climat/MF

ADOPTÉ à l'unanimité – 124<sup>e</sup> annexe

104<sup>e</sup> objet : Modification des équipements de la voirie consistant à la déviation de servitude d'égouttage (égout public dévié) pour la construction d'un immeuble d'habitation de 3 appartements, chaussée Roi Baudouin à Saint Symphorien, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. 3<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> A/8520/CDPC/14/13

ADOPTÉ à l'unanimité – 125<sup>e</sup> annexe

105<sup>e</sup> objet : Travaux d'assainissement de l'ancien cinéma Clichy en vue de son intégration dans l'ISA. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges et les plans. Détermination du mode de passation et approbation des critères de sélection qualitative. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2008/SUB.734.146/BA

M. François COLLETTE, Conseiller : Il n'y a pas de difficultés en ce qui concerne le recyclage de ce cinéma en extension de l'Institut Supérieur d'Architecture. Bon, on pourrait regretter que l'on ait ainsi perdu l'occasion de faire un curetage d'îlots puisque le cinéma s'enfonçait très largement dans le parcellaire et que c'est contraire à la politique d'aménagement du Centre-Ville mais sa dimension et son occupation du sol permettaient précisément de créer un très vaste auditoire dont l'Institut d'Architecture

est dépourvu. De telle sorte que, d'ailleurs le permis de bâtir a été accordé, il n'y a pas de discussion sur l'implantation. Par contre, ce qui est tout à fait regrettable, c'est que cette institution où se dispensent notamment des cours d'écologie de la construction, ne prévoit dans son cahier des charges et ses plans aucun système économiseur d'énergie. Alors, là, venant d'un Institut d'Architecture, c'est absolument surprenant. On y dispense des cours d'économie d'énergie du bâtiment et il n'y a rien de prévu dans ce projet qui représente quand même 1.876.196 euros, désolé Mme MERCIER, c'est hors TVA, je ne sais pas vous faire la conversion mentale.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bon, ce dossier est déjà venu plusieurs fois ici au Conseil communal, nous sommes maintenant dans la phase finale, même si je partage entièrement votre avis, je suis encore en discussion avec l'architecte et c'est un dossier qui traîne depuis 2001. Alors je vous passe les détails entre les choix des façades avec le fonctionnaire délégué, le choix qui est imposé de certains matériaux, de certains passages pour les pompiers mais si je peux encore discuter avec l'architecte, c'est sans aucune difficulté qu'on peut revoir les techniques spéciales.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, ok. C'est quand même désespérant.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Nous, nous nous abstenons.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant

38 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTÉ – 126e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, chers collègues, nous en arrivons aux interpellations. Je suis ravi il y en a une flopée. C'est la preuve que c'est vivant. Alors, j'ai une interpellation sur le fond de réduction du coût global de l'énergie posée par Mme la Conseillère Joëlle KAPOMPOLE. Alors, la future gare de Mons, Mme la Conseillère Anne-Marie MERCIER. Puis l'arrêt de la Bougie Eternelle à la Maison Losseau toujours pour Mme MERCIER. Puis les containers-bureaux sur la Place de



Nimy, Mme la Conseillère Catherine HOCQUET. Puis j'ai la situation de l'Immobilière Sociale « Toit et Moi » de M. Pascal LAFOSSE. Voilà. Madame KAPOMPOLE, vous avez la parole

Sortie de MM. BAILLY et W. MERCIER = 39 présents

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Vous connaissez ma volonté, partagée d'ailleurs je crois par la majeure partie de mes collègues, de faire évoluer notre Ville en lui assurant un développement qui répond aux besoins des citoyens sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs et selon moi, tous les citoyens dont les personnes socialement vulnérables, doivent pouvoir entreprendre des travaux afin de réduire leurs factures énergétiques, c'est toute la logique de l'écologie sociale portée avec vigueur par mon parti ayant pour but de conjuguer concrètement défi environnemental et justice sociale. J'attire donc votre attention sur le FRCE : Fonds pour la Réduction du Coût Global de l'Energie qui est un Fonds Fédéral et qui a pour objectif l'octroi de prêts pour financer des travaux destinés à réduire la consommation et donc le coût global de l'énergie dans les logements privés. Il faut noter que les personnes socialement les plus vulnérables constituent pour le Fonds un groupe-cible particulier. Je sais que la Ville de Mons souhaite s'insérer dans ce dispositif, elle pourrait même être la première Ville wallonne à signer une convention avec le Fonds ; ce qui serait d'ailleurs aussi une bonne chose parce que pour l'instant il n'y a que les villes flamandes qui l'utilisent et c'est quand même un Fonds Fédéral. Mais alors pour utiliser à mon sens ce Fonds de manière la plus optimale possible, il me semble pertinent de prendre contact le plus rapidement possible avec l'une des villes qui a déjà signé la convention, par exemple la Ville d'Ostende. L'idée c'est de bénéficier de leur expérience et donc de rencontrer les responsables ostendais du projet, notamment par rapport à cet aspect d'accompagnement optimal des personnes les plus vulnérables, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup alors Monsieur BARVAIS

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Oui merci Monsieur le Président, Chers Collègues, je remercie la Conseillère Mme KAPOMPOLE pour son interpellation mais je tiens à préciser que la Cellule Projets du CPAS, en collaboration avec les techniciens de la Ville, ont commencé à travailler sur ce projet en juin 2008 et comme vous l'avez justement souligné, le Fonds est actuellement insuffisamment utilisé mais probablement

dû à sa complexité. Il y a évidemment un intérêt par rapport à ce Fonds puisqu'il permettrait à notre Ville d'avoir un budget de 2 millions d'euros par an pendant 5 ans, à distribuer sous forme de prêts et j'y reviendrai mais le prêt octroyé par ménage ne peut dépasser 10 000 euros au total par ménage. Cependant les conditions actuelles sont évidemment très compliquées parce qu'il faut créer une structure dite « Entité Locale » qui doit être constituée par la Ville, le CPAS et un partenaire reconnu comme fournisseur de crédits avec agrément obligatoire et d'autres partenaires en lien ou intéressés par la démarche. Le problème c'est que cette Entité Locale non seulement doit disposer d'une personnalité juridique, ce qui n'est pas un problème, mais l'un des partenaires, généralement la Ville ou le CPAS doit se porter garant à raison de 95% des moyens prêtés ce qui veut dire que cela pose quand même des problèmes et des contacts que nous avons eus avec les gestionnaires de ce Fonds, cette problématique est bien connue par eux et d'ailleurs le Conseil d'Administration du Fonds doit se réunir en septembre pour simplifier les conditions actuelles d'accès au Fonds et nous sommes donc en contact avec eux pour suivre l'évolution et s'inscrire dans leur nouvelle programmation d'autant plus que ces emprunts bon marché ont des taux variables en fonction des revenus des différentes familles. Mais je crois qu'il faut aussi intégrer cette initiative dans celle prise actuellement par le Gouvernement wallon, à l'initiative du Président Rudy DEMOTTE et du Ministre DONFUT puisqu'il y a quelques jours des mesures d'amélioration du rendement énergétique des logements visent à favoriser des prêts aussi énergétiques à 0% éventuellement pour des prêts aux ménages à revenus précaires, modestes ou moyens, c'est-à-dire maximum 37.500 euros par an et par prêt pour un couple, non pardon 37 500 euros de recettes par couple par an. Cette mesure sera applicable rapidement d'autant plus que la Région Wallonne va mettre à disposition 50 tuteurs énergie qui seront proposés au CPAS pour justement permettre des analyses des besoins au niveau des familles faibles. Donc, nous sommes en train d'étudier ces deux problématiques et nous allons proposer d'ici la fin de l'année d'adhérer à l'une ou l'autre des formules proposées actuellement, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, l'incident est clos. Madame MERCIER vous avez la parole pour deux interpellations, dont je crois que c'est moi-même qui vais vous répondre, d'ailleurs. Je vous en prie.

Mme. Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci Monsieur le Bourgmestre, donc je m'adresse à vous M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et chers collègues. On entend tout et n'importe quoi à propos de la future gare de Mons. Je ne la

cache pas, j'avais été emballée après sa présentation au Manège de l'architecte Monsieur Calatrava mais, patatras, j'apprends que le Borinage ne profitera pas des retombées de ce grand projet et que le pactole de 110 millions d'euros est dû au statut de Mons, future Capitale Européenne de la Culture, alors qu'en est-il exactement ? Faut-il lier les deux, Mons et le Borinage ? Je souhaiterais qu'on fasse la part des choses afin qu'on sache à quoi s'en tenir, merci de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord merci, toutes les choses sont relativement simples. Dans le plan d'investissements de la SNCB que j'ai ici, on trouve les gares d'Anvers, de Liège, de Gembloux, de Namur, de Charleroi-Sud, de Louvain, d'Enghien, de Malines et de Mons, dans les projets pour les futures années, je pense d'ailleurs qu'il y avait aussi un projet pour les quais à Jemappes et les investissements, l'ampleur des investissements, tout ça relève de la seule et unique autorité de la SNCB. Ce qu'on peut faire, c'est bien entendu à la demande des autorités locales de nos communes sœurs, c'est de soutenir cette démarche mais on ne peut pas promettre que ça aboutira au sein de la SNCB mais tout cela relève de la politique de la SNCB et bien entendu, nous nous sommes battus pour qu'on rénove notre gare qui devait être rénovée, c'est d'ailleurs avec celle de Malines la dernière gare importante du pays non rénovée et après toutes les procédures menées par la SNCB, c'est la gare que vous connaissez et j'ai demandé à Monsieur Calatrava qu'en était-il des aspects écologiques et il m'a répondu en disant qu'il était conscient de l'importance du maintien de la cohérence écologique avec le caractère contemporain de la gare et qu'ils feront vraiment tout le possible pour que le projet soit en concordance avec ce que peut avoir un bâtiment public contemporain à satisfaire le besoin d'une autonomie énergétique et bien évidemment prévu l'utilisation de panneaux solaires, de matériaux de construction, tels que le bois par exemple, soit à la pointe de l'écologie et des technologies renouvelables, voilà. Et donc on continuera dans cette voie-là. Je rappelle que tout ça maintenant va commencer et que c'est pour nous une opportunité assez exceptionnelle, j'espère maintenant qu'on va pouvoir aller le plus vite possible dans la réalisation de la nouvelle gare et on reste bien entendu attentifs et on soutient nos communes sœurs.

Mme. Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci Monsieur le Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous aviez aussi Madame, la Bougie Eternelle, je vous en prie.

Mme. Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Alors, donc, cette deuxième réflexion qui n'a rien à voir avec la première que m'inspire un événement émouvant passé presque

inaperçu. Il s'agit de l'arrêt de la Bougie Eternelle à la Maison Losseau le 19 août dernier. Pourquoi cet arrêt de la Bougie Eternelle, moi je ne connaissais pas cet aspect-là mais enfin je l'ai appris au cours de la cérémonie car après la Belgique, la flamme partait en France pour parvenir plus tard en Espagne. Pourquoi cet arrêt disais-je, afin de répondre aux vœux des Ukrainiens qui souhaitent vivement commémorer le drame de 1932-33, c'est-à-dire un génocide organisé par Staline et qui a fait 7 à 10 millions de morts. L'Ukraine grenier à blé de l'Union Soviétique, comptait énormément de fermiers qui géraient leurs terres et produisaient du blé en grandes quantités. Or, Staline trouvait les Ukrainiens récalcitrants à sa politique et même ceux qui avaient rejoint les kolkhozes et c'est pour cela qu'il a affamé les paysans qui aspiraient à un Etat indépendant. Pour ce faire, nous gardons les témoignages des Ukrainiens d'alors et de leurs descendants assez nombreux dans notre région. D'ailleurs lors de cette cérémonie, il y avait une dame de 84 ans qui avait survécu, elle avait 8 ans à l'époque, elle était extrêmement émue. Personnellement je ne connaissais pas cette page dramatique qu'on ne retrouve d'ailleurs pas dans les livres d'histoire. Puisque maintenant nous avons fait ce retour en arrière et grâce aux Ukrainiens d'aujourd'hui ne serait-il pas bon d'inscrire ces faits au programme d'histoire des écoliers et des étudiants. J'étais accompagnée de ma petite nièce de 11 ans, elle a donc assisté à toute la cérémonie. Au retour elle m'a posé questions sur questions me manifestant ainsi son écoute et son intérêt. Si nous n'avons pas d'influence sur les programmes d'histoire dans le secondaire, il me semble qu'il n'en va pas de même pour le primaire et puisque la Communauté Internationale est renseignée sur de tels actes criminels qui ne doivent plus se reproduire maintenant que nous savons, maintenant que de nombreux pays et l'ONU ont condamné officiellement ce crime horrible, il est de notre devoir de faire connaître le « Holodomor » c'est comme ça qu'on l'appelle ou extermination par la faim. Je vous remercie une nouvelle fois pour votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci madame de votre interpellation, et pour l'intérêt de fond que cela représente et pour la sensibilisation à laquelle vous nous faites participer. Je crains que pour les programmes eux-mêmes, ça ne soit pas si simple mais je cède la parole à Madame l'Echevine.

Mme. Catherine HOUDART, Echevine : Merci Monsieur le Bourgmestre. C'est bien entendu avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance de votre interpellation relative à l'Holodomor et à l'arrêt à Mons de la Bougie Eternelle, d'ailleurs plusieurs membres du Collège y étaient présents il y a quelques temps. Si même dans

l'enseignement primaire il n'appartient pas directement au pouvoir organisateur d'influencer le programme des cours, soyez certaine que nos équipes pédagogiques : directions, instituteurs en tête se font un devoir de sensibiliser les enfants aux grandes tragédies de notre Histoire car comme le disait un philosophe : ceux qui ne connaissent pas le passé sont condamnés à le revivre. Aussi, chaque année, lors des grandes dates qui marquent notre année civile début septembre et le souvenir de la Libération de notre territoire, le 11 novembre et l'Armistice de 1918, le 8 mai et la fin de la guerre, les jeunes de nos écoles sont sensibilisés à ces différents événements, certains d'entre eux participent également à titre individuel ou avec leur classe aux cérémonies commémoratives et patriotiques qui se déroulent à ces différentes occasions ; d'ailleurs demain les élèves de Saint-Symphorien se rendront sur les différents lieux et rendront hommage aux personnes disparues. Il est vrai que l'Holodomor malgré l'horreur et la barbarie des faits, contrairement aux dates et événements, que j'ai cités est beaucoup moins connu et concerne donc moins directement notre région, nos enseignants y sont dès lors malheureusement moins sensibilisés qu'à la barbarie nazie par exemple. Le devoir de mémoire doit être une attitude positive qui consiste à tirer les leçons du passé l'évoquer n'est en soi pas suffisant, il faut également le décoder afin de tisser des liens avec le présent pour ne plus commettre les mêmes erreurs. Le devoir de mémoire est par exemple nécessaire pour combattre les tentations liberticides et notamment pour contrer les négationnistes qui veulent minimiser la solution finale afin de réhabiliter le nazisme. A ce jour, une sensibilisation me semble difficile mais rien ne me semble impossible, merci.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci, oui ?

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Oui Monsieur le Bourgmestre, c'est un sujet auquel je suis particulièrement sensible et je voudrais m'associer pleinement à cette interpellation. Vous savez que je suis dernièrement intervenu et j'ai été offusqué qu'il y ait encore, c'est unique dans toute la Belgique, une rue Staline à Eugies et le problème est le suivant : c'est que vous parlez de génocide, légalement il n'y a que le génocide nazi et je trouve que c'est une erreur fondamentale, il faudrait étendre la notion de génocide à tout crime systématique organisé et c'est notamment les crimes qui ont été organisés par Staline. Parce que à partir de ce moment-là, où on étend cette notion de génocide aux crimes commis par Staline, le fait d'avoir une rue Staline c'est-à-dire qu'on rend hommage à un criminel, le fait d'avoir une rue Staline à Eugies c'est ni plus ni moins que du négationnisme.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je prends acte de tout cela.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pour votre information, il y a un très beau livre qui a été écrit par Vasil BARKA, « Le Prince jaune », c'est sur ce génocide du peuple ukrainien, c'est poignant. C'est extraordinaire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, en tout cas j'essaierai de m'y intéresser davantage. Pour ce qui concerne les génocides, il y a en effet une liste au Parlement, de mémoire, il y a le génocide rwandais et ce sont des sujets toujours d'une extrême complexité mais on se réfère en général aux décisions des instances internationales et singulièrement de l'ONU mais il faut continuer à faire ce travail de mémoire car en effet quand les choses se sont produites, elles méritent d'être reconnues. Merci l'incident est clos. Nous passons maintenant aux containers-bureaux sur la Place de Nimy, Mme HOCQUET.

Mme Catherine HOCQUET, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que depuis quelques semaines certains commerçants de la place de Nimy sont mécontents. En effet, la banque ING procède à des travaux lourds et a dû donc faire appel à des containers-bureaux. Ces containers bureaux ont été placés avec autorisation devant leur enseigne, ce qui à ce moment-là ne pose pas de problèmes mais également devant trois autres commerces : la boulangerie GODEFROID, le coiffeur Olivier ST JEAN et le lavoir LAVE NET. Il semblerait que ces trois commerçants n'ont pas été consultés pour le placement de ces trois containers bureaux, n'aurait-il pas fallu une enquête auprès des commerçants voisins ? Dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-elle pas été faite, s'il n'y a aucune obligation légale, ne trouvez-vous pas qu'il aurait été néanmoins utile de prévenir et d'informer les commerçants. En outre, l'année passée la boulangerie GODEFROID a réalisé elle-même des travaux et avait également fait placer un container, ce container avait été placé sur la place elle-même et non devant les autres commerçants. En effet, cette place accueille le lundi matin un marché mais qui n'accueille généralement que quelques échoppes, donc l'emplacement de ces containers n'aurait pas porté préjudice à ce marché. Il semblerait aussi que le placement de ces containers sur la place n'aurait pas non plus engendré des difficultés de stationnement étant donné que la place n'est jamais constamment remplie au niveau des voitures. S'il n'est plus possible de revenir en arrière et de déplacer ces containers sur la place de Nimy, la Ville pourrait-elle soutenir les commerçants lésés soit par un dédommagement

publicitaire ou par tout autre avantage qui pourrait pallier à ce manque de visibilité de leur enseigne durant 3 mois. Je vous remercie de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie Madame de votre interpellation. Oui, la Ville et singulièrement l'Echevin du Commerce a pris langue avec les commerçants dont les étalages sont en effet cachés par le container. Ces containers ont été placés à cet endroit tenant compte des ducasses, des brocantes du 31 août, 28 septembre et 5 octobre, la police administrative a estimé que c'était l'endroit le plus approprié mais de commun accord avec les commerçants concernés, il a été convenu que le Service des Affaires Economiques allait faire réaliser à ses frais de grands panneaux à disposer devant les containers pour rappeler la marque et l'ouverture des commerces pour pallier la situation. Il semblerait que ça se fasse avec l'accord des commerçants. Alors la dernière interpellation, c'est celle de M. le Conseiller LAFOSSE qui concerne la situation de l'Immobilière Sociale « Toit et moi », je vous en prie.

Sortie de MM. VISEUR, COLLETTE, HAMBYE, Mmes PREVOT, MOUCHERON = 34 présents.

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Oui, merci Monsieur le Président. Je souhaiterais tout d'abord rappeler ici à l'Assemblée l'article concernant le règlement d'ordre intérieur, l'article 7 du chapitre 3. Donc, c'est la raison pour laquelle d'ailleurs on m'a empêché de faire mon interpellation lors du précédant Conseil communal et je m'en étonne puisque en lisant cet article, je ne vais pas tout lire mais je lis les lignes qui m'intéressent, la demande d'interpellation doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil. Je crois que de toute évidence dans mon premier envoi par mail concernant la demande d'interpellation pour le Conseil du 7 juillet 2008, je mettais ceci : « Je souhaiterais interpellier lors du Conseil du lundi 7 juillet 2008 le Collège sur la situation immobilière Toit et Moi, rapport annuel, implication pour les locataires et pour les finances des coopérateurs ». Le rapport, je signale que nous l'avons reçu, en tout cas moi-même je l'ai reçu, ici j'ai la lettre et l'enveloppe le 1<sup>er</sup> juillet, ce qui ne laissait quand même pas beaucoup de temps pour faire une interpellation mais de toute façon vous avez reçu aussi le document, donc à partir du moment où je faisais référence à ce document, je crois que j'avais éclairé suffisamment le Collège quant à mon motif de l'interpellation et je me vois en plus cette fois-ci, encore refuser une interpellation que j'ai demandé en même temps que celle de

l'Immobilière Toit et Moi concernant le pont Clara. Le pont Clara me semble-t-il, je crois que plusieurs journalistes en ont parlé, il était bon à mon sens que les élus, en tout cas de Cuesmes, s'y intéressent un peu plus et ce n'est que bénéfique pour le Conseil Communal de montrer à la population qu'on s'intéressait quand même à leurs problèmes et je crois que le pont Clara, la question était simple, c'est de savoir quand est-ce qu'on va finir les travaux, quand est-ce que...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez Monsieur LAFOSSE, moi je veux bien tout ce que vous voulez mais je tiens comme à la prunelle de mes yeux à ce que l'on respecte, pour vous comme pour n'importe qui, le règlement : tous vos collègues, tous, font l'effort quand il y a une interpellation de fournir un certain nombre d'explications qui permettent au Collège de préparer les réponses et de faire en sorte que les séances soient des séances constructives pour tout un chacun. Nous avons la fois passée dit à Madame KAPOMPOLE que ce n'était pas possible pour ces raisons, tous les Conseillers respectent le règlement nous recevons, et je peux vous montrer tantôt manuscrits tantôt tapés un certain nombre d'explications qui concernent le cœur et l'essentiel de ce qui est dit, bien entendu pas tout dans le détail mais le cœur et l'essentiel et nous répondons. D'ailleurs, ça se fait également dans d'autres lieux que dans ce Conseil Communal. Nous n'avons aucune difficulté à répondre à toute interpellation, que du contraire, c'est le rôle du Conseil Communal que de contrôler le Collège, il y a un règlement, on demande simplement de le respecter. Ce n'est pas parce qu'on met des titres de chapitre que l'on a donné une note explicative éclairant le Collège sur l'objet de ce dont on va parler et sur le contenu, on peut l'imaginer et je peux même comprendre qu'on puisse s'étonner qu'on ne l'imagine pas mais il faut respecter les procédures et je pense que tout le monde sera ravi qu'il en soit ainsi, c'est tout. Nous les interpellations rentrent, les collègues font un effort d'explications mais il n'y a pas de problèmes et on essaie de mettre nos techniciens, nos experts pour avoir des réponses les plus éclairantes possibles et bien entendu il peut y avoir un débat, on peut déborder, mais au moins le cœur on l'a. Vous avez donné des sujets d'interpellation, il n'y a pas eu de développement mais si on l'acceptait pour vous, demain il faut l'accepter pour n'importe lequel d'entre nous. Pour Toit et Moi on a eu l'explication, c'est bien. C'est une question simplement de bonne organisation et de principe et je vous demande simplement de le comprendre il n'y a pas de difficultés donc on le fera, le deuxième on le fera à la séance prochaine et on y répondra pleinement mais sans quoi, que vais-je dire la fois prochaine, quels arguments va-t-on



tenir et à partir de ce moment-là on transforme, notre Conseil avec des pratiques qui ne sont pas celles que nous avons majoritairement approuvées, je me demande d'ailleurs même si c'est pas à l'unanimité qu'on l'a approuvé notre règlement. Je vous cède la parole pour la situation de l'Immobilière Sociale Toit et Moi.

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Je vous remercie mais enfin bon, je suis d'accord avec ce que vous dites mais néanmoins je voulais quand même expliquer mon point de vue. Je voudrais encore parler, avant d'entamer ce point, d'un autre article puisque ça va éclairer le motif de mon interpellation de ce soir, donc c'est l'article 5 du chapitre 1 du règlement d'ordre intérieur qui précise que conformément à l'article L1122-18 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les Conseillers communaux s'engagent à, je prends le point 5, « rendre compte régulièrement de la manière dont ils exercent leur mandat dérivé ». Donc, je tenais quand même à préciser cela, parce que à plusieurs reprises, j'ai écrit à l'Immobilière Toit et Moi donc en la personne de la Présidente de Toit et Moi, je n'ai jamais eu de réponse quand à ces courriers que j'ai envoyés, et de plus, non seulement je n'ai pas reçu de réponse mais en plus devant témoin la Présidente m'a dit la dernière fois lors du Conseil Communal, elle m'a traité de « fouille-merde », excusez-moi l'expression, mais je trouvais cela inqualifiable, c'est devant témoin mais je tenais à le dire quand même, ça donne un peu l'esprit dans lequel on est lorsqu'on interroge l'Immobilière Toit et Moi. Ceci dit je vais donc maintenant commencer mon interpellation.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, je crois que ce sera intéressant.

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Depuis la prise en charge du département du logement social en Région Wallonne par le Ministre Antoine, ce dernier se félicite des avancées importantes dans le secteur. Chaque année réserve son lot d'annonces de nouvelles constructions, de rénovation du parc existant et cela à grand renfort de publicité. Bloqué depuis de nombreuses années, il a fallu malheureusement un drame important pour que ce secteur bénéficie d'un programme exceptionnel d'investissement appelé PEI en abrégé dont la mise en œuvre a été approuvée par le Gouvernement Wallon précédent en date du 3 juillet 2003. Le financement de ce programme exceptionnel de 1 milliard d'euros est entièrement financé par la Région Wallonne. Ce programme a pour objectif :

1°) la rénovation globale, c'est-à-dire stabilité, étanchéité, sécurisation et l'équipement de 34.605 logements et en deuxième point, la déconstruction de 1.748 logements. Ce programme devra s'accompagner d'une politique volontariste de vente de logements

destinée à favoriser la mixité sociale et aura un effet positif sur la situation financière des sociétés de logements du service public. A moyen terme, les objectifs sont que :

1°) les locataires bénéficient d'un logement de qualité, durablement rénové sans augmentation de loyer

2°) la situation financière des sociétés se trouve grandement améliorée grâce à une meilleure occupation des logements et une mixité sociale accrue. Ce sont évidemment les prévisions que l'on compte obtenir. Mais le rapport de Toit et Moi va donc montrer, je pense, la différence. Impact pour Toit et Moi : pour l'Immobilière sociale Toit et Moi, ce programme représente un montant de 200 millions d'euros financés sur plusieurs années. On retrouve les deux volets de programme, à savoir la construction de 805 logements pour 46,6 millions d'euros et ensuite la rénovation de 4.653 logements pour 159 millions d'euros. A l'examen des intentions ministérielles, la situation du secteur du logement devrait s'améliorer dans les années à venir. Malheureusement, la lecture du rapport annuel de l'Immobilière Toit et Moi m'inquiète particulièrement sur deux aspects touchant les locataires et les coopérateurs de cette société. Premier aspect : l'offre de logements sociaux sur les entités affiliées à l'Immobilière sociale et deuxième aspect : les finances de la société et les implications éventuelles sur les villes et communes couvertes par Toit et Moi. Premièrement, l'offre de logements sociaux sur les entités affiliées à l'Immobilière sociale. Pour l'année 2007, le nombre de logements répertoriés se situe à 5.690 logements avec 437 logements démolis en 2006. Le nombre de logements inoccupés suite au programme de déconstruction est de 421 logements qui vont être démolis, soit 7,4% du parc locatif. Il en résulte qu'après démolition, le parc locatif sera passé de 6.127 logements à 5.269 logements soit une perte approximative de 15% du parc locatif. Le nombre de logements inoccupés qui est de 419 logements engendre des pertes financières. Pourquoi autant de logements inoccupés ? De plus, comme évoqué dans la présentation du PEI, l'obligation de vendre 10% du parc locatif soit environ 500 logements, réduira encore l'offre de logements locatifs. Alors, je souhaiterais quand même soumettre une remarque ici, c'est qui peut dans notre région encore pouvoir prétendre acheter ce genre de logement puisque le revenu moyen par habitant est l'un des plus bas de Wallonie ? Dans sa politique de construction, il est prévu 524 logements dans un programme qui devra obtenir l'accord du Ministre pour l'obtention des subsides et ainsi ne pas grever encore plus les finances de la société. La balance des démolitions et des constructions fait apparaître un solde donc déficitaire de 850 logements. Alors, il y a tout une série de questions ; la première que je pose

aujourd'hui au Collège est la suivante : existe-t-il aujourd'hui une réelle possibilité pour un habitant montois de pouvoir bénéficier d'un logement social ou doit-il se tourner vers « les marchands de sommeil » ? La situation financière : afin d'illustrer la suite de mon propos, je propose quelques extraits du rapport relatif aux finances de la société. En page 7 du rapport, le Conseil d'Administration énonce : il est de notre responsabilité d'attirer votre attention sur la fragilité de la situation financière de la société Toit et Moi et de l'état d'endettement grave de la société au 31 décembre 2007. Très clairement, à ce jour, la société ne peut faire face à ses engagements financiers que grâce à la volonté de la Société Wallonne de Logements de continuer son activité. En page 10 du rapport, à la rubrique relative au capital, le Conseil d'Administration informe : le plan de gestion tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration prévoit sur l'horizon 2007-2011, une augmentation de capital de la part des coopérateurs. Sur cette même page 10, je lis : la perte comptable s'établit à 54,2 millions d'euros, ce qui traduit en francs belges vaut 2 milliards et 180 millions de francs belges, qui sont peut-être plus parlants. Pour les membres du Conseil d'Administration, la situation comptable et financière ne correspond pas tout à fait à celle présentée par le Ministre où grâce à l'impact du Plan Exceptionnel d'Investissements, une amélioration devrait ou aurait dû intervenir. Alors ça c'est une deuxième question : est-ce spécifique à Toit et Moi ou est-ce général ? La situation est particulièrement préoccupante et la société ne peut maintenir actuellement sa continuité que grâce au soutien financier de sa tutelle. Cette situation, connue depuis des années, car il s'agit de difficultés structurelles qui touchent une société implantée dans les zones touchées sur le plan économique, doit être solutionnée via des solutions durables comme par exemple, allocation calculée sur le différentiel entre le loyer à payer par le locataire et le coût du logement pour la société de logement de service public. Ma troisième question porte sur le risque tel qu'évoqué en page 24 du rapport. Ce risque identifié sous d'une part la situation financière de la société évoqué donc par le rapport du Conseil d'Administration et d'autre part, par le résultat final financier, c'est-à-dire dépassement, retard de la SA L'Ile aux Oiseaux, va-t-il influencer sur les finances communales ? Pour rappel, la Ville de Mons avec son CPAS détiennent 46,6% du capital social de la société, la Province de Hainaut quant à elle en détient 21% du capital social. La quatrième question est la suivante : la perte comptable risque-t-elle de devoir être supportée par les coopérateurs ? Et enfin, la cinquième question : à quel niveau se situera l'augmentation de capital souhaitée par le Conseil d'Administration de la société Toit et Moi ? Etant donné que Toit et Moi, contrairement aux

intercommunales, ne doit pas soumettre ses comptes annuels au Conseil communal et que les perspectives budgétaires de Toit et Moi sont très difficiles, nous nous trouvons solidaires d'une décision au nom de la Ville de Mons qui nous échappe sans avoir pu en débattre et cela malgré la détention de 46,6% des parts sociales. Et c'est pour cela tout à l'heure, qu'en début de mon interpellation, je faisais référence au chapitre 1, article 5, qui demande aux Conseillers communaux de rendre régulièrement compte de la manière dont ils exercent leur mandat dérivé. Voilà. Je vous remercie.

M Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Je suggère sous la responsabilité du Collège mais pour ne pas lire purement et simplement une note qu'on aurait demandé à Toit et Moi de préparer et comme nous avons cet avantage de bénéficier de la présence de la Présidente de Toit et Moi, donc sous la responsabilité politique du Collège, je suggère que Mme la Présidente, sans entrer dans le détail des propos particuliers, puisse nous donner une réponse éclairante.

Mme Joëlle POURBAIX, Présidente de Toit et Moi : Vous m'en demandez beaucoup, M. le Bourgmestre parce que sans entrer dans les détails particuliers, je sais que j'ai mon franc parler et que parfois j'ai quand même tendance à répondre aussi ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous l'apprécions comme tout franc parler, nous sommes capables d'accepter cela aussi, il n'y a pas de problème, mais enfin, je ne vous invite pas à ...

Mme Joëlle POURBAIX, Présidente de Toit et Moi : Non, on ne va pas polémiquer, c'est promis, on va répondre. Je sais mais simplement il faut savoir que je crois que c'est de commune renommée, comme on dit, que je suis régulièrement fustigée par le clan Lafosse, que ce soit directement contre moi ou vers moi en direction d'autres, cela c'est régulier, ceci étant, je n'ai jamais refusé de répondre à M. LAFOSSE et notamment à ses courriers....

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ici, c'est un Conseiller communal qui interpelle le Collège et vous répondez sous l'autorité politique et le contrôle politique du Collège...

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Par la suite, je souhaiterais intervenir évidemment, répondre puisqu'à partir du moment...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : et vous aurez, M. le Conseiller ... C'est moi qui préside. Donc, vous aurez le dernier mot, bien entendu, soyez sans inquiétudes.

Mme Joëlle POURBAIX, Présidente de Toit et Moi : Bon, on va se baser sur les chiffres alors. A la lecture de l'interpellation de M. LAFOSSE, je peux donner ces quelques notes, nous sommes ici 8 membres du Conseil d'Administration présents au

sein de cette Assemblée et il est clair que les questions qui auraient été posées lors de la dernière Assemblée Générale, on y aurait répondu bien volontiers, seulement pour cela il fallait les poser, c'est une première remarque. Premièrement, en ce qui concerne l'offre de logements sociaux, je ne sais pas où M. LAFOSSE est allé chercher les données mais il faut savoir que le parc locatif n'a jamais été de 6.127 logements mais d'un maximum de 6.003 donc cela a une certaine importance pour les statistiques et pour les pourcentages. Vos informations sont relativement obsolètes, il n'y a plus d'obligation de vendre 10% de logements sociaux comme cela avait un moment été conseillé par la Société Wallonne du Logement. Il est vrai que nous avons un vaste programme de reconstruction d'ici 2014 donc qui vise la construction de 535 nouveaux logements, je parle de logements locatifs, sociaux, à cela devront s'ajouter les acquisitifs sociaux. En ce qui concerne les démolitions et les reconstructions, sur cette base de 6.003 logements, on en a démolit 730, on en a vendu 30, on prévoit une reconstruction de 535 + les 98 acquisitifs, cela fait 633 donc c'est une diminution de 3,5% et non pas de 15%. Alors, une remarque peut-être comparative, je sais qu'on ne fait pas de publicité, on peut quand même en faire maintenant, je pense la publicité comparative, il faut savoir aussi que les chiffres que je vous donne, sont actuels. Il faut savoir que durant la période de 1990 à 2003, seuls 50 logements nouveaux ont été créés, donc de 90 à 2003, j'insiste, uniquement 50 logements nouveaux ont été créés, donc c'était Vingtornier et c'était Messines mais encore une fois et je l'ai dit en public, lors d'une certaine Assemblée, plus de 18 millions d'euros ont été investis, donc cela correspond à la construction de 150 logements, 18 millions d'euros ont été investis dans le bardage des Tours de Ghlin et de Mons. Dix ans plus tard, on devait démolir parce que c'était insalubre, parce qu'on avait un peu oublié l'intérieur. Cela c'est juste une petite comparaison. En ce qui concerne la situation financière, je ne peux pas vous empêcher d'interpréter les chiffres à votre manière mais je dois quand même également rectifier : lorsque vous parlez perte comptable, il s'agit d'une perte comptable reportée, c'est-à-dire cumulée, le cumul des résultats depuis la création de la société, c'est vrai que ça s'établit à 54,2 millions mais c'est une perte cumulée, nous avons un membre du Conseil d'Administration qui est expert comptable, il ne me démentira pas. Il faut savoir que pour étayer cela je peux vous dire que le résultat courant en 2006 était de -2,8 millions, le résultat courant en 2007 était de +0,5 million, donc positif, mais c'est vrai qu'on a eu un revenu exceptionnel de la Région Wallonne de 1 million et courant 2008, il est prévu à -0,5 et donc -0,5 comparé à -2,8 en 2006. Il faut savoir aussi que la perte

cumulée de 1999 à 2003 s'élevait à 39,6 millions, c'est-à-dire environ 10 millions de perte annuelle par an sous l'ère de Monsieur ZDANOV, la perte cumulée de 2004 à 2005 était de 10,1 millions soit environ 5 millions sous l'ère POLET et qu'elle est en perte cumulée 2006- 2007 à 2,4 soit 1,2 million sous l'ère de Monsieur HOOGSTOEL que je remercie au passage pour le travail exceptionnel qu'il accomplit. Le plan de gestion prévoit la situation à l'équilibre à l'aube de 2012 mais ça je vais vous en toucher un mot. Il faut savoir aussi que depuis, concernant l'exercice 2007, pour la première fois depuis 1998, Toit et Moi a pu rembourser ses annuités en capital et en intérêts sans soutien financier de l'ASBL. La société a déposé un plan de gestion qui a été approuvé par la Société Wallonne en février 2007 qui prévoit de résorber la situation de trésorerie en 2012. ce sont deux types de mesure pour ce plan de gestion, les mesures principales et des mesures secondaires : les mesures principales qui sont des mesures internes d'une part qui visent notamment la diminution des arriérés locatifs avec la mise en place d'un service contentieux, dont l'ensemble des membres a été recruté sur base de leurs compétences, et un deuxième type de mesure c'est qu'on ne recourra plus à l'emprunt pour les reconstructions de manière à ce que les nouveaux projets de construction dégagent des bénéfices donc un cash-flow positif, pour éponger partiellement les pertes qui ont été générées sur les projets menés antérieurement. Deuxième type de mesures dans ce plan de gestion, des mesures plutôt secondaires notamment la liquidation dans le cadre du PPP des subsides en début de projet de manière à pouvoir bénéficier des intérêts sur placement. Ce que je peux encore dire : depuis 2001 les fonds propres de la société ont été négatifs, c'est vrai et donc selon la loi l'article 432 du Code des sociétés la question de la poursuite des activités a dû être posée mais je crois qu'il ne faut pas confondre cette application de l'article du Code des sociétés qui dit que, lorsqu'il y a une perte et que cette perte atteint un certain montant du capital, il faut se poser la question, c'est du droit des sociétés pur et donc la question de la poursuite de la continuité de la société doit être posée, elle a été posée et depuis lors, je vais dire la situation a complètement changé, la question s'est posée, elle est changée, elle ne se pose plus maintenant. Alors quelques observations complémentaires : d'une part au niveau des résultats mais ça je vous l'ai dit, j'aime à le rappeler c'était quand même de 99 à 2003, 10 millions de perte annuelle par an, c'était quand même énorme alors que actuellement à Toit et Moi, le cash-flow est de 6,4 millions environ à fin décembre 2007 alors que en 2001, il était de 1,8 million. Au niveau de l'endettement, encore une petite remarque, je vais pas être trop longue parce

que c'est vrai qu'on peut commenter à de nombreuses reprises, il faut savoir que Toit et Moi fonctionne avec des règles de gestion excessivement strictes, avec des règles de gestion de management actuellement, je suis désolée de rappeler que ça n'a pas toujours été le cas, et qu'il n'y a pas toujours eu une optimisation des investissements puisque la plupart des réalisations étaient faites sans emprunt et sans étude financière préalable, je compare cela au plan de gestion actuel, qu'il n'y avait d'optimisation en matière de subsides, alors pour exemple et moi je trouve ça frappant, par exemple le Vingternier on aurait pu bénéficier de subsides en application de l'article 54 du Code Wallon du Logement soit épargner 45 % de l'investissement total à savoir que cela a été une perte de 2,5 millions. La fragilité financière de Toit et Moi qui est, je vais dire, structurelle à l'ensemble du logement social même si elle est plus frappante dans notre région, la fragilité financière de la société au niveau de son endettement a toujours fait l'objet d'un commentaire inscrit depuis de nombreuses années, depuis 1997, dans le rapport de gestion, et à l'époque manifestement ça n'a pas vraiment ému le Collège Communal, ça c'est une chose qu'il fallait souligner aussi. J'insiste en conclusion sur le fait que, en application des règles managériales, je vais dire de base même si le Conseil d'Administration est composé de gens excessivement consciencieux, honnêtes et désintéressés, Toit et Moi s'est recentré sur son objet social qui est quand même d'être performant dans l'offre de logements à des personnes qui y ont droit suivant les critères dictés par le Code Wallon du Logement, alors oui, en réponse à votre question, oui il existe une réelle offre de logements sociaux de Toit et Moi. Toit et Moi est également une société coopérative et donc à ce titre elle doit être gérée en bon père de famille. Les actionnaires sont conviés aux Assemblées Générales afin que le Conseil d'Administration lui rende des comptes et reçoive la décharge lors de l'Assemblée Générale. Je complète en disant que le plan de gestion a pour but en 2012, et on est sur la bonne voie, de retrouver l'équilibre financier et donc il y a actuellement une rigueur importante de gestion, uniquement centrée sur l'objet social, et non les coopérateurs ne doivent pas supporter les pertes accumulées depuis tant d'années, l'objectif étant de présenter une situation à l'équilibre des les trois prochaines années, chose que n'a jamais connue la société. Et enfin pour terminer, il faut savoir que Toit et Moi se veut performant dans la gestion des deniers publics qui lui sont confiés, la destination de ses fonds est désormais exclusivement consacrée à ses raisons sociales, à ses raisons d'être et donc aux locataires, merci de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame la Présidente. Vous avez la parole pour la réplique Monsieur le Conseiller.

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Merci. Je ne parlerai pas de problèmes personnels parce que quand j'entends que la Présidente parle du clan LAFOSSE, écoutez je crois avoir été Conseiller provincial depuis 6 ans, j'ai jamais eu ce genre de problèmes, en tout cas en ce qui me concerne, du côté du Conseil Provincial, j'en ai un peu marre qu'à chaque fois on me mette cette étiquette-là, je crois que lorsqu'on demande et qu'on écrit un courrier à la Présidente, dont j'ai ici une copie, à laquelle n'en déplaise elle ne m'a pas répondu, qu'à partir du moment où l'article 5 du chapitre 1 du règlement d'ordre intérieur n'est pas respecté, la seule façon qu'un conseiller, qu'un élu a c'est d'interpeller le Collège pour savoir ce qu'il se passe au sein de cette immobilière. Je tiens quand même à souligner que dans sa réponse à mon intervention elle a cité un nom et je crois qu'à partir de ce moment-là, cela aurait dû être du huis clos, mais enfin bon, ...je laisse passer et en tout cas en ce qui concerne toutes les questions, je ne suis pas tout à fait satisfait, je vais vous expliquer pourquoi, parce que lorsque je lis en page, et j'ai le rapport ici, c'est quand même pas moi qui l'ai fait, ça été fait par le Conseil d'Administration, donc je ne fais que lire ce qui est indiqué : « au passif perte reportée code 14, perte comptable s'établit désormais à 54,2 millions d'euros », moi je ne fais que lire. A partir de ce moment-là, comme je n'ai pas d'explications suffisantes lorsque que je l'interpelle par écrit je me vois dans l'obligation de faire cette interpellation. Deuxièmement, c'est qu'on ne m'a toujours pas répondu, à partir du moment où on met dans le rapport que « capital code 10, aucune modification du capital souscrit ou libéré, le plan de gestion tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration prévoit sur l'horizon 2007-2012, je ne fais que répéter ce que j'ai déjà dit mais c'est inscrit dans le rapport, une augmentation du capital de la part des coopérateurs, c'est quand même pas moi qui le dit. Je ne fais que répéter ce qu'on a dit. En ce qui concerne les 10 % de vente, je suis désolé ça a été écrit dans les journaux, ce sont des articles que j'ai lu dans la presse, où alors la Présidente doit à ce moment-là démentir ce qui est indiqué dans la presse mais moi je n'ai pas d'autre solution que de lire et de m'informer, voilà et alors un dernier point : c'est que la perte cumulée en 2000 était de 100 millions, non c'était une ouverture de crédit de 100 millions de francs belges, tandis que maintenant nous sommes à 2 milliards et quelques de francs belges, voilà je vous remercie.



M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Avant de vous recéder la parole pour clôturer Madame la Présidente, vous souhaitiez intervenir mais le dernier mot est toujours à Monsieur le Conseiller, vous souhaitiez dire quelque chose ? Je vous vois ronchonner...

Mme. Joëlle POURBAIX, Conseillère : Oui, parce que je pourrais en dire beaucoup donc si vous ne voulez pas y passer la nuit, c'est comme vous voulez, allez techniquement il ne faut pas confondre souscription de capital et libération de capital, ça c'est une première chose, quoi d'autre ? C'est une perte cumulée je ne sais pas vous dire autre chose. Les 10 % de vente, on ne doit plus le faire et si je me mets à répondre à tout ce que je peux lire dans les journaux, je ne m'en sors plus.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Conseiller vous avez le dernier mot.

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : j'aurais souhaité qu'on réponde quand même à mon courrier, bon maintenant...

Mme. Joëlle POURBAIX, Conseillère : On va se calmer ici parce que ce courrier pour être très claire, ce courrier est un courrier qui demande des détails sur des listings de voitures.

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Pour terminer, je vais simplement relever ce que je viens déjà de dire : il y a une ouverture de crédit de 100 millions francs belges en 2000 et maintenant nous sommes à 2 milliards, c'est l'exactitude des chiffres, maintenant le reste je ne veux plus polémiquer parce que mon intention n'était pas d'en arriver à ce qu'on ait un débat entre 2 personnes, pas du tout, d'ailleurs j'aurais souhaité à certains moments qu'on puisse en discuter en d'autres niveaux mais on n'en a pas eu l'occasion mais voilà, je l'ai fait ici.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, vous vouliez encore dire quelque chose ? Non, je pense que l'incident est clos, je voudrais remercier le public, Madame et Messieurs les journalistes, l'huissier en chef, les services techniques, nous passons au huis clos.

La séance s'ouvre à huis clos avec 33 présents

Sont absents : MM. MARTIN, BAILLY, COLLETTE, ROSSI, VISEUR, MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mmes NAHIME, PREVOT, DEJARDIN

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

106° objet : Conseil Participatif du Développement durable – Représentants du Conseil communal – Désignation de suppléants.      Cabinet du Bourgmestre

ADOPTE – 127<sup>e</sup> annexe

107<sup>e</sup> objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- a) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à une graduée dans le cadre de l'assistance médicale. GRH 10860

ADOPTE – 128<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- b) Promotion de deux employés d'administration au grade de Chef de Service Administratif GRH 239/2008

ADOPTE – 129<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- c) Nomination à titre définitif de trois Chefs de Bureau administratifs.  
GRH 9/GEN/ 2008

ADOPTE – 130<sup>e</sup> annexe

108<sup>e</sup> objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié. GRH 8/4055

ADOPTE – 131<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié. GRH 8/3776

ADOPTE – 132<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- c) Octroi d'une interruption complète de carrière à un ouvrier qualifié définitif.  
GRH 8/11770

ADOPTE – 133<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- d) Mise à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier semi-qualifié B. GRH 10040

ADOPTE – 134<sup>e</sup> annexe

109<sup>e</sup> objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- a) Démission honorable d'une auxiliaire professionnelle statutaire. GRH 10/3822

ADOPTE – 135<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- b) Pension prématurée pour inaptitude physique définitive d'une auxiliaire professionnelle statutaire. GRH 10/3451

ADOPTE – 136<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- 110<sup>e</sup> objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHEQUES. Mise en disponibilité pour maladie d'une employée de bibliothèque. GRH 10/11436

ADOPTE – 137<sup>e</sup> annexe

111<sup>e</sup> objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- a) Octroi d'une pause-carrière par réduction des prestations d'un 1/5 temps à une employée d'administration – Prolongation. GRH 16/11226.1

ADOPTE – 138<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- b) Octroi d'un congé parental à temps plein dans le cadre de l'interruption de carrière accordée à une graduée APE. GRH 16/17115

ADOPTE – 139<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5 temps à une graduée spécifique. GRH 16/11969

ADOPTE – 140<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- d) Modification et octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations à 1/2 temps à une employée d'administration. GRH 16/10.571

ADOPTE – 141<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- e) Octroi d'un congé parental et d'une interruption complète de carrière à une auxiliaire professionnelle. GRH 16/11540

ADOPTE – 142<sup>e</sup> annexe

112<sup>e</sup> objet : SERVICE INCENDIE - PERSONNEL

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- a) Désignation d'un sous-lieutenant pompier professionnel à titre stagiaire. SI-28Gen/ Officiers 2007

ADOPTE – 143<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- b) Personnel du Centre 100 – Octroi d'un congé parental, à temps plein, sous forme d'interruption de carrière à une opératrice Centre 100. SI/11748

ADOPTÉ – 144<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- c) Octroi d'un congé préalable à la pension à un Caporal pompier professionnel. SI 22 GEN/ 3275

ADOPTÉ – 145<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- d) Démission honorable accordée à un caporal pompier professionnel. SI/GRH/3071

ADOPTÉ – 146<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- e) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI/GRH 9/17478

ADOPTÉ – 147<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- f) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI/GRH 17896

ADOPTÉ – 148<sup>e</sup> annexe

113<sup>e</sup> objet : ÉCOLES PRIMAIRES COMMUNALES

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- a) Octroi d'une interruption partielle de carrière sollicitée par une maîtresse spéciale de morale laïque définitive pour l'année scolaire 2008-2009. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3072

ADOPTÉ – 149<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 1 d'une directrice d'école définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 6646

ADOPTÉ – 150<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- c) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 5700

ADOPTÉ – 151<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- d) Octroi d'une interruption partielle de carrière sollicitée par une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3099

ADOPTE – 152<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- e) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3669/3675/3527

ADOPTE – 153<sup>e</sup> à 155<sup>e</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- f) Mises en disponibilité pour maladie d'institutrices primaires définitives.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 6221/6809

ADOPTE – 156<sup>e</sup> et 157<sup>e</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- g) Octroi d'une interruption partielle de carrière sollicitée par une institutrice primaire définitive pour l'année scolaire 2008-2009. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3045

ADOPTE – 158<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- h) Octroi d'un congé pour prestations réduites sollicité par une maîtresse de seconde langue définitive 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3111

ADOPTE – 159<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- i) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3283

ADOPTE – 160<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- j) Ratifications des services prestés par un instituteur primaire. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 1191

ADOPTE – 161<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- k) Ratification de désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de directrices d'écoles. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 7366/6525

ADOPTE – 162<sup>e</sup> à 163<sup>e</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- l) Ratification de la désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3350

ADOPTE – 164<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

m) Demande d'interruption de carrière à mi-temps de deux institutrices maternelles définitives. 8e/1<sup>e</sup> 7774/7952

ADOPTÉ – 165<sup>e</sup> et 166<sup>e</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

n) Demande d'interruption de carrière à temps plein de deux institutrices maternelles définitives. 8e/1<sup>e</sup> 7642/8045

ADOPTÉ – 167<sup>e</sup> et 168<sup>e</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

o) Demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'une institutrice maternelle définitive. 8e/1<sup>e</sup> 5757

ADOPTÉ – 169<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

p) Mise en disponibilité pour maladie de trois institutrices maternelles définitives. 8e/1<sup>e</sup> 6521/8043/7326

ADOPTÉ – 170<sup>e</sup> à 172<sup>e</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

q) Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une institutrice maternelle définitive. 8e/1<sup>e</sup> 8006

ADOPTÉ – 173<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

114<sup>e</sup> objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE. Octroi d'un congé pour exercer une fonction de promotion dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire. 8e/2<sup>e</sup> 3024

ADOPTÉ – 174<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

115<sup>e</sup> objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE. Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'un chargé de cours. 8e/2<sup>e</sup> 6476

ADOPTÉ – 175<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

116<sup>e</sup> objet : Rénovation urbaine du Quartier Rachot. Mise en place de la Commission locale de rénovation urbaine – représentants issus de l'opposition. Aménagement Terr. et Permis UR2007/Rénov.

ADOPTÉ – 176<sup>e</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

117<sup>e</sup> objet : ASBL Office du Tourisme de Mons – Désignation de nouveaux  
représentants du Conseil communal à l'Assemblée générale.  
Tourisme OT-1A/B-295 sd.2008.08

ADOPTE – 177<sup>e</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2008.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====